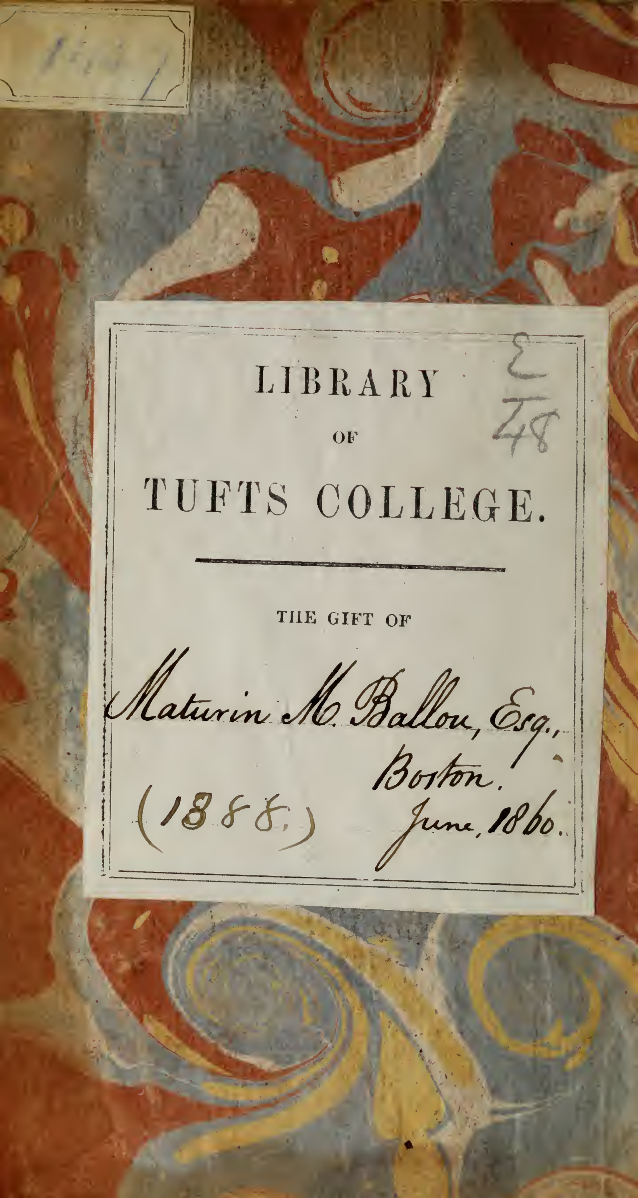




LIBRARY
OF
TUFTS COLLEGE.
THE GIFT OF
Maturin M. Ballou, Esq.,
Boston.
(1888.) June, 1860.



MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME SIXIÉME.



A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.



MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE XX.

MÉMOIRES de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entragues; complaisance & foiblesse de Henri IV pour la marquise de Verneuil. Les jésuites obtiennent la démolition de la pyramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du college de Poitiers: il se justifie contre les calomnies de ses ennemis; on le réconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le duc d'Epernon & Grillon; traits de l'humeur

fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrace ; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se reconcilient ; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan ; lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan. Autres graces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le roi. Dessein de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.

LE procès poursuivi au parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues & la marquise de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux comtes à perdre la tête, & la marquise à être renfermée pour le reste de sa vie, dans une maison religieuse cloîtrée. J'en reçus la premiere nouvelle de la bouche du roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira ensuite vers le balcon de la premiere gallerie du Louvre, & me demanda quelle impression je croyois que ce traitement feroit sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à S. M., si elle souhaitoit, en me faisant

cette queſtion, que je lui diſe librement ma penſée : « oui, oui, répondit Henri, ne » craignez point que je m'en fâche, ce n'eſt » pas de cette heure, que je ſuis accoutumé » à vos libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à ſa queſtion mieux que perſonne, parce que s'il avoit donné ſujet à la marquiſe de le croire guéri de ſa paſſion, & animé d'une juſte colere, il la verroit recourir à la ſoumiſſion, aux prieres & aux larmes pour le fléchir ; mais que ſi au contraire, elle pouvoit le ſoupçonner de n'avoir agi que par le reſſentiment que donne un ſimple dépit amoureux, elle ne rabattroit rien de ſa premiere hauteur.

J'avouai enſuite naturellement à Henri, que j'étois perſuadé que lequel de ces deux partis que prît madame de Verneuil, la choſe reviendroit au même, quant à l'effet, par pluſieurs raiſons, dont celle de ſa facilité naturelle à pardonner, & de la conſidération des enfans qu'il avoit eus de ſa maitreſſe, ne me paroiſſoient que les moindres. « Je voudrois bien, me dit ce prince, » que vous la viſſiez, pour voir ce qu'elle » vous dira, & ſi elle ne vous priera point » d'intercéder pour elle auprès de moi ». Je ſuppliai très-inſtamment & très-ſérieuſement S. M. de me diſpenſer de la viſite & de l'interceſſion. J'étois véritablement

las de jouer ſi ſouvent un perſonnage toujours inutile, & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'eſprit de la reine, auprès de laquelle, quoique j'euſſe toujours appuyé ſes intérêts contre ſa rivale, on m'avoit fait paſſer pour un fourbe adroit, pour un eſpion flatteur & venal de Henri. J'avois des preuves que ces diſcours avoient été ſoufflés aux oreilles de la reine depuis un mois. Je le dis au roi. Je lui nommai trois perſonnes qui les avoient tenus, & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une ſeule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la ſuite tous les moyens de le ſervir auprès de cette princeſſe, dans les occaſions qu'il ſavoit bien n'être que trop fréquentes. Nous conteſtâmes Henri & moi, mais je l'emportai à la fin, & je laiſſai un autre faire ſa cour au prince par des moyens infaillibles, mais pour leſquels je n'avois jamais ſenti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reſte de cette affaire, ce fut pour empêcher que la concluſion n'en fût auſſi honteuſe pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce prince ne manqua pas de courtiſans, qui le ſervirent à ſon goût. Le manege de la cour ſe montra dans ſon plus beau jour. Auſſi-tôt qu'on s'y apperçut que Henri ne

pouvoit, ni se dégager de sa maîtresse, ni commander à la reine, cette foule d'esclaves volontaires de tous les desirs & des passions du souverain, sut accommoder ses démarches, ses paroles, & jusqu'à l'air du visage, à cette disposition. Personne n'osoit contredire ni la reine, ni la marquise. On ne faisoit que feindre l'un & l'autre auprès du roi, suivant l'espece de commission qu'on avoit reçue de ce prince. On ne servoit sa colere qu'à demi, afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de S.M., me porter, au sujet de la marquise, un ordre très-févere, & conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié; & ce qui est plus singulier, c'est que Henri le sut, me le dit lui-même, & ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, & tout ensemble rampante, basse & misérable.

Personne ne fut trompé à la maniere dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendît jusque sur deux coupables, que la voix pu-

blique avoit déja condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une priſon perpétuelle à la Baſtille, où il eſt vrai que cette fois il eut le tems de s'ennuyer (2). Celle du pere de la dame, en un exil dans ſes terres; & pour elle, elle eut grace entiere (3), & même elle en dicta les conditions.

---

(1) « Le roi tranſmua cette peine, dit Baſſompierre, en un priſon perpétuelle, partie en conſidération de madame d'Angoulême, qui en fit de merveilleuſes inſtances; mais davantage, par une raiſon qu'il nous dit, que le feu roi Henri III, ſon prédéceſſeur, ne lui avoit, en mourant, recommandé que M. le comte d'Auvergne & M. le Grand, & qu'il ne voulut pas qu'il fût dit, qu'il eût fait mourir un homme, que celui qui lui avoit laiſſé le royaume, lui avoit ſi affectionnément recommandé » : *T.* 1, *pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant ſur ce ſujet avec ſon miniſtre, ne diſent un ſeul mot de ce motif.

(2) Il en ſortit ſous le regne ſuivant. Il avoit ſoixante-onze ans, lorſqu'en 1644, il épouſa en ſecondes noces, mademoiſelle de Nargonne; & comme cette dame n'eſt morte qu'en 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans, on a vu par une eſpece de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après ſon beau-pere.

(3) « Le roi, dit Perefixe, permit à la marquiſe de ſe retirer à Verneuil, & ſept mois s'é-

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le roi & sa maîtresse, sans en faire naître un autre entre ce prince & la reine, à qui cette nouvelle complaisance du roi son époux, donnoit une belle matiere de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser, & le roi fut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli, un orage survenoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limousin, sur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable ? sinon, le déplorer & se taire; c'est le parti que je

» tant écoulés, sans que le procureur général eût » trouvé aucune preuve contr'elle, il la fit déclarer entiérement innocente du crime dont elle » avoit été accusée ». Il la dispensa, dit le Mercure François, « de se présenter à la cour du parlement, pour y faire enregistrer ses lettres d'abolition, lesquelles furent entérinées le *6* septembre ». Voyez le détail de tout ce procès dans M. *de Thou*, *ann.* 1605 ; *Siri*, *ibid. pag.* 299, & *autres historiens.*

pris. Je retirai même toutes les lettres que le roi m'avoit écrites à ce ſujet, & je n'en laiſſai aucune entre les mains de mes ſecrétaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le roi dans tout ce tems-là, quelqu'inſtance qu'ils m'en fiſſent. J'arrachai une de ces lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à lire, dans mon petit cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même eſprit, d'ôter au public la connoiſſance de toutes ces tracaſſeries. Qu'y verroit-on au reſte; qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalouſies, de deſſeins violens ? toutes choſes dont je crois que le lecteur doit être préſentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le ſéjour de la Baſtille, ni d'Entragues, le repos dont on le faiſoit jouir malgré lui. On découvrit ſix mois après, que le comte d'Auvergne avoit concerté avec ſon beau-pere, qui apparemment trouva le ſecret de ſe faire jour juſque dans ſa priſon, les moyens de ſe ſauver de la Baſtille. L'avis fut ſi bien appuyé par celui qui le lui donna, qui étoit un nommé le Cordier, que ſur ſon rapport, le grand prévôt trouva effectivement dans

le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion, & qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commission spéciale, que S. M. envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

D'Entragues composa pendant ce tems-là, une espece de factum, écrit & signé de sa main, pour justifier ses procédés, & il crut en être quitte pour cela. Cette piece étoit bien digne de son auteur, par le tour adroit & spécieux dont il coloroit sa conduite, quoiqu'avec toute sa finesse, il eût pourtant échoué sur l'article principal qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré cette piece, il se vit obligé de subir l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand prévôt n'omit rien de ce qui étoit de sa charge. Il eut soin de séparer tout, d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pû rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais mal-

gré la colere que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, & qu'il chargeât griévement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre affaire, commencée & presqu'achevée l'année précédente, c'est l'entiere réhabilitation des jésuites. Ces peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose ; quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de S. M., tant qu'on verroit subsister la (4) pyramide élevée sur le sol

(4) Cette pyramide ou pilier, d'environ 20 pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-dessus du piedestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions, conçues dans les termes les

de la maiſon de Châtel. S. M. preſſée, priée, perſécutée ſur cet article, conſentit à la fin qu'il fût remis à la délibération de ſon conſeil. Je croyois, & beaucoup d'autres penſoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la ſociété en ennemie, que de conclure à biffer ſeulement l'inſcription, un

---

plus flétriſſans pour les jéſuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inſcriptions qui ſe ſont conſervées dans *les Mémoires de la Ligue, tome 6; D'Aubigné, tome 3, liv. 4, chap. 4; Les mſſ. r. vol. coté 9033;* où ſe voit auſſi la traduction Françoiſe qui en fut faite en ce tems-là, & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le Mercure François, qu'on peut encore conſulter ſur la démolition de la pyramide, *année* 1605, conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une eſpece de juſtice à biffer ces inſcriptions, en rétabliſſant les jéſuites, ces deux arrêts ſe contrediſant l'un l'autre; mais ils remarquent auſſi qu'on ſe récria fortement ſur la deſtruction du pilier, qui fut renverſé en plein jour au mois de mai, par le lieutenant civil Miron, envoyé pour ce ſujet par S. M. & l'on conſtruiſit une fontaine à la place. « Les lettres, dit P. Mathieu, » *t.* 2, *liv.* 3, *p.* 683, en furent adreſſées à M. de » Sully, comme grand voyer. Les principales ſta» tues furent portées aux grottes de Saint-Ger» main ».

Les ennemis des jéſuites ſe vengerent, en répandant dans le public une infinité de petites pieces en vers & en proſe très-ſanglantes, ſur tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion, qu'on ne

peu ſorte à la vérité, dont cette pyramide étoit chargée; mais elle avoit ſu ſi bien gagner la plus grande partie de ceux qui compoſoient le conſeil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occaſion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des jéſuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces peres, & ſur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rôle à la cour, importer ſi fort à la religion, à la cauſe commune & à leur intérêt particulier, qu'il fut réſolu qu'on y travailleroit avec beau-

doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abattant les quatre figures, repréſentant les quatre vertus, qui étoient aux quatre coins de la pyramide, au-deſſus des inſcriptions, on avoit commencé par celle de la juſtice, ce qui étoit un pur effet du haſard, ou peut-être n'eſt point vrai du tout. L'eſtampe de cette pyramide ne fut que plus curieuſement recherchée après cela, chez Jean le Clerc, où juſque-là elle s'étoit imprimée avec privilege; mais Henri en envoya chercher la planche, trois mois ſeulement avant qu'il fût aſſaſſiné. La plupart des inſcriptions dont la pyramide étoit ornée, & dont MM. de Thou, de Serres, Mézerai & quelques autres hiſtoriens ont déploré le renverſement, étoient de la compoſition de Joſeph Scaliger, trop bon proteſtant pour ne haïr pas infiniment la ſociété des jéſuites. *M. chr. & dogm. tom.* 1, *pag.* 30.

coup d'ardeur. Aux trois jésuites fut associé pareil nombre des principaux seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non-plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de ligue, dont le nom étoit à la vérité proscrit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de tems considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle & efféminée. En se rendant utiles à leurs associés, les jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de tems, on leur vit fonder nombre de colléges dans plusieurs des principales villes du royaume, & y appliquer des revenus considérables.

Ils ne trouverent pourtant pas par-tout une égale facilité à réussir. Ceux de Troyes, par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la société leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux lettres de S. M. Les P. Cotton & Gauthier furent chargés de les demander au roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les

gratifier en tout, mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromissent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple (5), Poitiers,

(5) Ce que dit ici l'auteur, de la difficulté qu'eurent les jésuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus que le Septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les jésuites : *Fol.* 438. Mathieu compte vingt de ces villes, & n'y oublie pas Poitiers, « parce que, dit-il, leurs colléges & écoliers étoient meilleurs que les autres » : *Tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 606 & 686. Si je ne voyois nommés ici l'évêque & les trésoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville, ou le plus grand nombre des bourgeois, ne comprend que les calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'évêque de cette ville, qui étoit en liaison particuliere avec ce ministre, comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos mémoires, pouvoit bien lui-même, par politique, s'opposer à l'établissement des jésuites, aussi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville, même catholiques, persuadés que par-là ils feroient leur cour au gouverneur de la province, quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du moins pour justifier le P. Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce pere, que l'auteur commence à rappporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos mémoires mettent plus bas dans

où, malgré les mandemens qu'ils avoient obtenus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avoient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même-tems, elle fît instance pour la fondation d'un college royal. Le P. Cotton repartit, que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver partout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, & aussi favorisées de S. M. même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6). Il ré-

---

la bouche de ceux de Poitiers, que les jésuites y ayant enfin été reçus, leur collége de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort mauvais, & que ces peres n'avoient réussi qu'à mettre la division entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux, & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les jésuites, dont il sera fait aussi mention.

(6) Mathieu a remarqué la même chose dans

pliqua au P. Cotton, qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire, mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise, & même que je l'appuierois. « Ah! ah! Sire, reprit le pere, Dieu me » garde d'offenser, fâcher, ni mal parler de » ceux que vous aimez, & dont vous croyez » être si bien servi; je ne cesserai jamais de » les honorer & de les servir moi-même; » mais si V. M. vouloit bien qu'on lui » fît connoître la vérité par de bonnes » preuves, rien ne seroit si facile que de » lui justifier clairement, qu'il n'y a point » de supposition dans tout ce que j'ai eu » l'honneur de lui dire ». Le roi lui demanda plus sérieusement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer; le pere le confirma de nouveau. « Hé bien! lui dit » le roi, en le congédiant, j'y aviserai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par

Henri IV. « Il jugeoit, dit-il, des actions & des » paroles, sur la mine & sur les yeux » : *Tom.* 2, *liv.* 4, *pag.* 807.

la main, & me mena dans l'Orangerie, où en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où en étoit l'affaire du collége des jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en savois rien, ne m'en étant point mêlé, pour les considérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce que » vous dites, reprit ce prince; car on m'a » voulu persuader que vous seul empêchez » cet établissement ». Je lui assurai avec serment, que directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre opposition, que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien! puisque » cela est ainsi, me dit Henri, ne faites » semblant de rien, & n'en parlez à per» sonne ». En rentrant dans le Louvre, il prit de même le P. Cotton en particulier, & lui dit: « or ça, mon pere, qui vous a fait » tous ces beaux contes, touchant M. de Ros» ny? car cela est entiérement faux, comme je » m'en étois toujours bien douté ». Cela ne se trouvera point faux, Sire, répondit le P. Cotton; & pour ne laisser aucun doute à S. M., sur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment, sur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers (*a*), aux trésoriers de France de cette ville, aux Sainte-

---

(*a*) Geoffroy de S. Belin, évêque de Poitiers.

Marthe & autres, ſur leſquels je pouvois tout, dit-il, & à qui je mandois formellement de s'oppoſer à l'établiſſement de la ſociété; qu'il avoit vu ces lettres de ſes propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture, & qui les lui avoit fait lire. « Me feriez-vous bien » voir ces lettres, lui dit le roi? oui, Sire, » reprit le jéſuite, quand il vous plaira ». S. M., qui avoit balancé juſque-là entre le pere & moi, ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. « Je parlerai » demain à vous, lui dit ce prince, & je » vous donnerai tous les ordres qui vous » ſeront néceſſaires ».

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, ſur les huit heures, S. M. me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires, & des affaires courantes; puis elle me mena, comme la veille, dans l'Orangerie, où je devinai, ſeulement à l'air de ſon viſage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. « Vous » ſavez, me dit ce prince, combien je vous » aime; mais vous ſavez auſſi combien j'aime » la vérité, & je hais le déguiſement. Vous » en avez eu avec moi; & quoique je ne » vous cache aucun de mes ſecrets, vous » avez uſé de diſſimulation dans ce que je » vous ai demandé au ſujet des jéſuites. Ce

» n'eſt pas que je m'offenſe de la choſe en » ſoi ; comme ils ne vous témoignent pas » beaucoup d'amitié, je ne m'étonne point » que vous ne ſoyez pas le ſolliciteur de » leurs affaires ; mais je ſuis fâché de voir » que vous ne m'en avez pas parlé fran- » chement, vous qui faites profeſſion d'être » vrai & ſincere ».

J'écoutois le roi ſans rien dire, par un effet de ma ſurpriſe. « Voilà, Sire, lui dis- » je enfin, la plus grande impoſture du » monde. Je ne vous demande d'autre grace, » que d'en pourſuivre l'éclairciſſement juſ- » qu'au bout. Si l'accuſation des jéſuites ſe » trouve véritable, uſez en mon endroit de » toutes les punitions qu'il vous plaira, je » ne m'en plaindrai point ; mais auſſi ſi elle » eſt fauſſe, permettez-moi, Sire, je vous » en ſupplie très-humblement, que je m'en » faſſe une juſtice exemplaire, afin de pré- » venir dans la ſuite, tout autre deſſein » ſemblable à celui-là ; parce que s'il fal- » loit que je ne fuſſe continuellement oc- » cupé qu'à faire des apologies pour ma » défenſe, il ne me ſeroit plus poſſible de » vaquer à toutes les affaires de l'état, dont » le nombre & le poids paſſent déja ma » portée. Quoi ! interrompit ce prince, » vous n'avez rien écrit contre les jéſuites » & leur collége à qui que ce ſoit, ni de

» près, ni de loin ? rafraîchiſſez votre mémoire, ajouta-t-il, afin de ne vous engager à rien ſoutenir, dont le contraire puiſſe être prouvé. Non, Sire, repliquai-je, je vous le jure ſur mon Dieu & mon ſalut. Comment ! pourſuivit le roi avec une véritable indignation, voilà de malins eſprits, & qui ne peuvent ſe laſſer d'envier la vertu, & de nuire à ceux qui me ſervent bien. Laiſſez-moi faire, je veux approfondir cette menée, & en découvrir la ſource & les auteurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la meſſe aux Capucins, où il ſavoit qu'il trouveroit le P. Cotton. Il l'appella ; & l'ayant encore mis ſur la queſtion des jours précédens, il lui demanda où étoient les lettres qu'il lui avoit dit avoir vues. « Elles ſont, Sire, lui dit le pere, entre les mains d'une perſonne d'honneur, & je garantis la vérité de ce que cette perſonne m'en a dit, comme de ce qu'elle m'en a montré. C'eſt aſſez, reprit S. M. mais allez me les chercher, afin que je les voie. Je connois ſon écriture & ſon ſeing, comme le mien propre, ayant reçu plus de deux mille lettres de lui en ma vie ». Le pere ſe ſentit embarraſſé d'un ordre qui venoit ſi mal-à-propos. Il chercha à l'éluder, en prenant S. M. à témoin de ſa bonne foi & de

ſon

ſon averſion pour le menſonge. « Je veux » bien vous croire, lui dit ce prince ; mais » je veux auſſi le faire croire aux autres, » en leur préſentant les lettres : ainſi, ne » manquez pas, pourſuivit-il en prenant » un ton tranchant, de me les apporter ; » car, encore une fois, je veux les voir, » pour convaincre de malice & de fraude » ceux qui le mériteront. Allez, & revenez » auſſi-tôt ».

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela. Le pere ſalua S. M. & s'éloigna. Mais le roi l'attendit inutilement tout le reſte du jour, dont il s'excuſa le lendemain matin, ſur l'abſence de la perſonne dépoſitaire des lettres ; mais il falloit trouver une autre excuſe, qui coûtoit bien davantage au pere ; ſur ce qu'il revenoit ſans les apporter. Il dit au roi qu'un malheur avoit voulu que le valet-de-chambre de ce ſeigneur eût jetté au feu les lettres, avec d'autres papiers. Au défaut de lettres, il apporta mille nouvelles aſſurances ; mais le roi n'étoit plus d'humeur à ſe payer de cette monnoie. « Comment ! » dit-il en l'interrompant avec colere, on » a brûlé ces lettres ? cela n'eſt pas croya- » ble ». Et comme il vit que le P. Cotton, qui ſentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer-là, ne faiſoit que biaiſer dans ſes réponſes, & ſembloit demander

qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta brusquement. « Vous ne » savez pas, Rosny, me dit ce prince, en se rapprochant de moi, & me tirant à quartier, » vos lettres ont été brûlées ».

Je revenois trouver S. M. pour lui proposer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'étoit d'engager le roi à écrire à l'évêque de Poitiers, & aux officiers de cette ville, pour se faire représenter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, & de leur écrire moi-même, de la maniere la moins suspecte. J'apportois avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels S. M. ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en son nom, & enfermant les unes & les autres dans un même paquet, elle en chargea le courier Constant. L'évêque & les officiers de ville firent partir le sieur de la Parisiere, afin qu'il satisfît S. M. sur tout ce qu'elle desiroit savoir. La Parisiere attesta à mon sujet, au nom de tous ses concitoyens, qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de dispositions favorables pour les jésuites, & il présenta au roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la pro-

vince, il s'en trouva quatre, dans lesquelles il étoit parlé des jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Saint-Marthe, lieutenant-général, & à son frere séparément, & au bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes sur les autres, & voici ce qu'on y lisoit, à la suite d'un autre détail : « quant » à ce qui est du collége des jésuites, je » ne sais pas pourquoi vous vous y rendez » si difficiles, & pourquoi vous réitérez si » souvent vos instances pour ce collége » royal, dont vous m'avez écrit, puisque » vous connoissez, comme je vous l'ai man- » dé plusieurs fois par le sieur de la Parisiere, » que vous n'obtiendrez jamais du roi les » moyens nécessaires pour le dernier, & » qu'il veut absolument l'autre. C'est donc » à vous à user de prudence, & à faire de » bonne grace, afin qu'on vous en sache » gré, ce qu'aussi-bien vous ferez à la fin, » malgré vos intentions. Ne songez seule- » ment qu'à établir de tels réglemens, en » les recevant, qu'ils ne puissent troubler » le repos de la ville, ni de la province, » ni altérer l'union & la bonne correspon- » dance qui se voit entre ceux des deux » religions, afin que le roi soit également » bien servi de tous ».

La quatriéme de ces lettres, adressée à M. l'évêque de Poitiers, a quelque chose

encore de plus fort. Quelques affaires & quelques complimens remplissent le commencement, à la suite desquels le roi lut ces paroles : « quant aux jésuites, je me » suis toujours bien douté qu'ils ne trouveroient pas tant de gens affectionnés & » charitables en effets, comme en paroles. » Pour mon égard, si la province les de» sire, & qu'ils soient résolus d'y vivre dou» cement, sans aigrir les esprits, & em» pêcher la bonne intelligence des deux » religions, je serai bien aise de les voir » en mon gouvernement, & je les favo» riserai dans tout ce que je pourrai; mais » s'ils y apportoient de la division, altération » & défiance, j'aimerois beaucoup mieux » qu'ils fussent ailleurs ».

Le courier du roi, en repassant à Paris, où il ne trouva plus S. M. qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laissa la réponse particuliere que M. l'évêque de Poitiers faisoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit. Que le P. Moussy jésuite, étoit venu lui apporter une lettre de la part du P. Cotton, dans laquelle ce pere paroît le prévenir sur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui évêque, contre l'établissement & l'honneur de la société, & sur des plaintes que ce pere les croyant vraies, a faites contre

moi à S. M.; qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le P. Mouſſy, que ſon confrere avoit eu grand tort de croire une choſe de cette conſéquence ſi légérement, & plus grand tort encore de l'écrire, & de la porter aux oreilles du roi; que le P. Mouſſy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui évêque, & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'eſt chargé de détromper le P. Cotton, en lui faiſant part de ce qu'il avoit vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'exiſtence de cette lettre imaginaire d'accuſation contre moi, que le P. Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers, & qui eſt perſuadé apparemment, que c'eſt me rendre ſervice, auſſi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en eſt l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ſes ſoins, & qu'on lui a déja dit le jour précédent, qu'elle eſt ſignée *Guillaume*; mais que perſonne ne pouvoit mieux le ſavoir que le P. Cotton lui-même, parce que quoiqu'il lui mande encore que c'eſt lui P. Cotton qui a jetté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en étoit la ſouſcription. La lettre de cet évêque eſt datée du 23 mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Panfou, d'où il ſe rendoit à Fontainebleau, afin

qu'il en fît ſon rapport au roi ; mais ce prince voulut que je la lui portaſſe à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma ſincérité qu'il avoit eue en cette occaſion, avoit ajouté quelque choſe à ſes ſentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-Courlay, & leur demanda s'ils ne ſavoient point par qui étoient ſuggérées au P. Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi, & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conſeillé au P. Cotton, de ne jamais parler à S. M. de ces lettres, ſoit imaginées, ſoit fabriquées par un impoſteur, & données ſous un nom ſuppoſé, parce que ſi elle ajoutoit foi à ce que je lui diſois dans des choſes où ma religion pouvoit me rendre ſuſpect, à plus forte raiſon me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit; « il falloit qu'ils cherchaſſent à me » faire prendre le même parti de la modéra- » tion qu'ils avoient conſeillé au P. Cotton: » ne cherchant, dit-il, qu'à éloigner toute » occaſion de méſintelligence entre mes » bons ſerviteurs dans les affaires, tant poli- » tiques qu'eccléſiaſtiques ». Il leur permit,

s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier, de rejetter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent assuré que le P. Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser, ils me prierent de permettre que ce pere vînt m'en assurer lui-même, en me baisant la main. J'y consentis encore, & ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce pere me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du collége de Poitiers, mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi; cependant que S. M. l'avoit compris ainsi, & me l'avoit fait entendre de même; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal-entendu dans cette affaire; qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir, & qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire, qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que le P. Richeome de Bordeaux me fit présenter sur la fin de l'année, par le P. Cotton lui-même, un livre de sa composition, avec une épître dédicatoire très-flatteuse. Il y marquoit que

quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion, (il s'y agiſſoit du pélerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fiſſe un accueil favorable, par le motif de mon attachement au roi, qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un ſecond, qui étoit purement de ſon invention, c'eſt que je me ſentois, à ce qu'on lui avoit aſſuré, une diſpoſition à embraſſer la croyance Romaine, qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit préſent tout ſemblable, qu'il m'avoit fait dès l'année précédente, en m'envoyant ſa *plainte apologétique des jéſuites, au roi* (7). Je lui dis dans ma réponſe, que me ſentant aſſez de force pour aimer juſqu'à mes ennemis, ſa ſociété pouvoit juger à plus forte raiſon, ce que je ſentois pour elle, lorſqu'elle ſe diſoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, ſouhaits pour ſouhaits, & même livre pour livre; car je lui envoyai le voyage de Jéruſalem, pour celui de Lorette.

Si quelqu'un doute de la ſincérité de

(7) C'eſt le dernier des ouvrages de ce pere, contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup, & avec aſſez de ſuccès en faveur de ſa ſociété.

cette diſpoſition des jéſuites à mon égard, qu'il attende un moment, il ſaura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonſtances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuyeront point, regardant deux perſonnes auſſi connues à la cour, que le duc d'Epernon & Grillon (8), meſtre-de-camp du régiment des gardes.

---

(8) Louis Berton de Crillon ou Grillon, gentilhomme Avignonnois, également connu par ſon caractere ſingulier, & par une intrépidité, qui lui fit donner le nom de l'*homme ſans peur*. Je trouve dans la vie du duc d'Epernon, un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully ſur ce gentilhomme. « Le duc de » Guiſe, auprès duquel il avoit été envoyé après » la réduction de Marſeille, voulant l'éprouver, » propoſa, dit l'hiſtorien, à quelques gentilhom» mes de faire ſoudainement donner l'allarme de» vant le logis de Grillon, comme ſi les enne» mis euſſent été maîtres de la ville. En même» tems, il fit mener deux chevaux à la porte du » logis, & monta à la chambre de Grillon. Il » lui dit que tout étoit perdu; que les ennemis » étoient maîtres du port & de la ville; qu'ils avoient » forcé les gardes, chaſſé & rompu tout ce qui » s'étoit oppoſé; que n'y ayant plus moyen de » leur réſiſter, il avoit penſé qu'il valoit mieux » ſe retirer, que d'augmenter leur victoire par » leur perte; qu'il venoit ſe joindre à lui, afin » qu'ils fiſſent enſemble leur retraite; qu'il avoit » fait amener deux chevaux, qui les attendoient

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes ſentimens que preſque tous les courtiſans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit haï, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au ſiége de Charboniere, pendant la guerre de Savoye. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort,

---

» à la porte ; qu'il le prioit de ſe hâter, afin qu'ils » ne fuſſent point ſurpris du tems & des ennemis. » Grillon étoit endormi, lorſque l'allarme fut » donnée, & n'étoit preſque pas éveillé, lorſque » le duc de Guiſe lui tenoit ce diſcours. Sans s'é- » mouvoir d'une ſi chaude allarme, il demande ſes » habits & ſes armes, & dit : qu'il ne falloit pas croire » légérement tout ce qu'on rapportoit des enne- » mis ; mais que quand les avis ſeroient vérita- » bles, il valoit bien mieux mourir les armes à » la main, que de ſurvivre à la perte de cette » place. Le duc de Guiſe, ne pouvant le détour- » ner de ſa réſolution, ſort avec lui de la cham- » bre ; mais comme il fut au milieu du degré, » ne pouvant plus ſe contenir, le rire lui échappa, » & alors Grillon s'apperçut de la raillerie. Il prit » un viſage beaucoup plus ſévere, que lorſqu'il » penſoit aller combattre ; & ſerrant le duc de » Guiſe par le bras, lui dit en blaſphêmant, car » il commençoit tous ſes diſcours par des ſermens » horribles : *jeune homme, ne te joue jamais à ſon-* » *der le cœur d'un homme de bien. Par la mort !* » *ſi tu m'avois trouvé foible, je te donnerois de* » *mon poignard dans le cœur* ». Et ſe retira ſans lui rien dire davantage, *pag.* 176.

où il commandoit nos gens de pied, & venoit ſouvent viſiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il ſe trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'obſervois un ravelin que je voulois faire battre, & où nous étions moi & ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencerent à devenir ſi vives & ſi fréquettes, que pour ne pas riſquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me reſtoit à faire, à un tems moins clair. « Quoi! morbleu, mon » grand-maître, me dit Grillon de l'air & du ton que chacun ſait, » craignez-vous » les arquebuſades en la compagnie de » Grillon? Arnidieu! puiſque je ſuis ici, » elles n'oſeront approcher. Allons, allons » juſqu'à ces arbres que je vois à deux cens » pas d'ici, nous reconnoîtrons de là plus » aiſément. Hé bien! allons, lui répondis-je » en riant; nous jouons à qui ſe montrera » le plus fou; mais vous êtes le plus vieux » des deux, je veux faire voir auſſi que vous » êtes le plus ſage ». J'aurois peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ſes paroles. Je le pris par la main, & le menai ſi loin encore au delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à ſiffler d'une étrange maniere à nos oreilles. « Arnidieu! dit Grillon, ces co-

» quins-là n'ont point d'égard au bâton de » grand-maître, ni à la croix du Saint-» Esprit, & pourroient bien nous estropier. » Gagnons cette rangée d'arbres & ces haies » qui nous mettront plutôt à couvert; car, » par la corbieu! je vois bien que vous êtes » un bon compagnon, & digne d'être grand-» maître. Je veux être toute ma vie votre » serviteur, & que nous fassions une ami-» tié inviolable. Ne me le promettez-vous » pas »? Je mis ma main dans la sienne, qu'il me tendoit en signe d'union; & il y fut si fidele depuis ce moment-là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à personne, pas même, disoit-on, au roi; & il ne pouvoit se taire sur l'aventure qui y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois regagné l'amitié du duc d'Epernon. Il vint me prier au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant ses appoitemens & états de colonel du régiment des gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir, dans la solde de ce régiment; que ce qu'il exigeoit de plus, n'étoit qu'une possession sans titre, ou plutôt une usurpation qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès de Henri III (c'est une découverte que je venois de faire), & que j'étois résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il

ne m'apportât un ordre du roi, qui lui accordoit ce ſupplément par forme de gratification. D'Epernon ſe piqua de ce diſcours, & en porta ſes plaintes au roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu ſon ennemi. Pour le détromper, S. M. lui rappella le conſeil tenu à Blois, où je m'étois oppoſé à l'avis de M. le comte de Soiſſons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais ſue, fit un grand effet ſur ſon eſprit. « M'aſſurez-vous, Sire, » dit-il au roi, que M. Roſny m'a rendu » ce bon office? Oui, lui répondit ce prince, » je vous en aſſure, & vous pouvez me croire, » car je ne ſuis pas menteur, ſur-tout dans » les choſes de conſéquence ».

D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en caroſſe de relais, devant en trouver à Eſſone un des ſiens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même choſe de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par S. M. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-deſſus d'Eſſone. D'Epernon dit à ſon cocher d'arrêter, & me cria qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'eſt vous avoir eu trop long-tems » une très-grande obligation, me dit-il,

» ſans vous en avoir fait les remercimens » que je vous dois ». Il m'inſtruiſit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du roi ; & dans le tranſport de ſa reconnoiſſance, il me donna toute ſorte de louanges & d'aſſurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le penſois, que la circonſtance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi, parce qu'un honnête-homme doit ſon ſuffrage à l'innocence, indépendamment de tout ; qu'il connoîtroit encore mieux par la ſuite, que toute mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit ſi parfaitement, qu'étant ſur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces ſervices qu'on ſe fait un plaiſir de rendre à ſes amis.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement ſollicité de ſe défaire de ſa charge de meſtre-de-camp, par des perſonnes qui ne l'aimoient pas, & en faveur d'autres perſonnes qu'il n'avoit pas plus de ſujet d'aimer ; & comme il n'ignoroit pas que Grillon faiſoit tout pour moi, il s'agiſſoit de l'empêcher de ſe démettre, du moins juſqu'à ſon retour de Guyenne ; ce que je lui promis. On fit entendre à S. M. pendant

ce voyage de d'Epernon en Guyenne, des choſes à ſon déſavantage, qui déterminerent le roi à donner la meſtre-de-camp à un homme qui ne fut pas auſſi dévoué au duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas ſous cette idée que la choſe fut propoſée à Grillon de la part du roi. Mais comme il n'exerçoit pas véritablement ſa charge avec une grande aſſiduité, & qu'il devoit faire inceſſamment un voyage & un aſſez long ſéjour en Provence, on lui fit entendre que par ces deux raiſons, S. M. ſouhaitoit qu'il prît récompenſe de ſa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, ſingulier & fantaſque, comme perſonne ne l'a jamais été, & déja un peu frappé d'aliénation d'eſprit, ne fit que branler la tête, ſans rien répondre, les trois premieres fois qu'on lui propoſa l'intention du roi. Il s'imagina enſuite que c'étoit peut-être moi-même, que S. M. avoit en vue pour ſuccéder à ſon emploi, & il me le demanda, en me faiſant beaucoup d'offres de ſervice, dans une viſite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc ! » répartit-il auſſi-tôt, vous n'eſtimez pas » la charge de Grillon digne de vous ? Ar-

» nidieu, mon grand-maître, vous êtes un » glorieux; ayant paſſé par mes mains, elle » eſt digne du plus hupé de tous les cour» tiſans. Je ſais bien, lui repliquai-je, qu'un » Grillon vaut mille Roſny; mais d'autres » raiſons m'empêchent d'y penſer. Oh bien! » c'eſt aſſez, dit-il ». De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire que lorſque je le lui conſeillerois, & qu'en des mains qui me ſeroient agréables; & il ne fit plus que ſe moquer de toutes les propoſitions que delà en avant on vint lui faire à ce ſujet.

Le roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui répéter les mêmes choſes, ſur l'incompatibilité de ſa charge avec le ſéjour qu'il vouloit faire dans ſon pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choſes obligeantes & polies, ſur la valeur & les bons ſervices de Grillon. « A ce » que je vois, Sire, répondit Grillon, vous » voulez que je me retire de votre ſervice, » & que je devienne tout papault; car, » comme vous ſavez, je ſuis né ſujet du » pape. Ah! non, Grillon, reprit S. M. ce » n'eſt point là mon intention »; & elle revint encore à de nouvelles raiſons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. « C'eſt » donc à bon eſcient, Sire, lui dit encore » Grillon, que vous voulez que je me dé» faſſe de ma charge; & moi, arnibieu!

» parce que vous le voulez, je ne le veux » pas, du moins que pour celui à qui j'en » ai parlé ».

Ces paroles n'étoient pas d'un eſprit bien ſenſé. Il ſe retira tout en colere. Le roi, qui connoiſſoit ſon humeur, n'en fit que rire; il prit même la réſolution de ne plus lui en parler, tant ce prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia & quelques autres capitaines du régiment des gardes, quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Epernon, & de lui dire que c'étoit pour moi & en mon nom qu'on lui demandoit ſa charge. Le roi dit, que ce ne ſeroit jamais à la priere du duc d'Epernon, qu'il diſpoſeroit de la meſtre-de-camp; que je ne lui ferois pas non plus plaiſir de la prendre; mais qu'il croyoit que je ne lui refuſerois pas de prier Grillon, de la céder au ſujet qu'il avoit en vue. S. M. ne le nomma point. Elle ajouta ſeulement, qu'il en étoit auſſi digne par ſa capacité, qu'en état par ſes richeſſes, de donner une bonne récompenſe à Grillon, & de tenir tête à d'Epernon. Henri s'adreſſant enſuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire

cette ouverture, comme d'une chose qui lui feroit fort agréable, & sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; & comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Epernon, & qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre reconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colere, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit sans doute le sujet bien léger, si je ne disois pas en même tems que ce fut dans cette année, & précisément dans ce tems-là, que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma disgrace; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux & de plus noir venoit d'être mis en usage, & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans

un moment ; il ſuffit pour le préſent, de dire que le poiſon avoit été ſi habilement & ſi ſubtilement apprêté, que quoique prévenu de long-tems contre la méchanceté de mes envieux, le roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il étoit à la fin paſſé juſques dans ſon cœur.

Je n'employerai point ici le ſtyle ordinaire de ceux qui ont paſſé par de ſemblables épreuves. Lorſqu'ils ſe recrient avec tant de véhémence contre l'injuſtice & l'ingratitude des princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de connoiſſance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les abſens ne ſoit perdu, il ſuffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance ; & cette défiance, par combien de raiſons ne ſe trouve-t-elle pas juſtifiée dans l'eſprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont auſſi tout à prévoir & à craindre ? Combien d'apparences de fidélité ſi bien colorées, que la vérité n'a, pour ainſi dire, preſque point d'autres faces ſous leſquelles elle puiſſe ſe montrer, aux rois ſurtout, auxquels on diroit qu'elle ſe plaît à ſe rendre méconnoiſſable ? Mais combien d'ailleurs de miniſtres vraiment affectionnés, devenus traîtres ? A toutes ces conſidérations, ſe joignoit de la part de Henri, une vue

trop curieuse & trop active sur tout ce qui pouvoit être, soit pour le tems présent, soit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état; & de la mienne, peu d'empressement à diminuer ses soupçons; ce qui étoit moins un effet d'indifférence, que du témoignage d'une conscience nette & irréprochable. On ne sera plus si surpris que les artifices de mes ennemis ayent fait une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela, je conviendrai de mon côté, je poserai même pour maxime, que tout souverain qui se persuaderoit qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts & son autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendus les dépositaires.

Lorsque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui causa un si vif chagrin, il rencontra fort à propos, pour se décharger de ce pesant fardeau, Villeroy, Sillery, la Varenne & le P. Cotton; ce hasard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint & de mes paroles, & de ses propres sentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. « Hé quoi! vous ne dites mot, leur

» difoit ce prince, voyant qu'ils ne lui ré-
» pondoient rien ? Mais parbieu ! j'en jure,
» pourfuivit Henri, tout ceci ne va pas bien ;
» car puifque le feu & l'eau fe font bien
» accordés enfemble, (c'eft d'Epernon &
moi qu'il défignoit par-là) » il faut qu'il y
» ait de bien plus hauts deffeins, au moins
» d'un côté, que je ne l'euffe jamais pu ima-
» giner ; mais j'y donnerai bon ordre ». Il ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce prince de faire tout ce chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un mot, mais ils fe donnerent bien de garde de le dire. Au contraire, le roi en ayant ajouté un fur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidele à mon devoir, & fur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant, pour attifer encore davantage le feu, fous la feinte attention de remettre l'efprit de S. M. ils fe mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractere actif & l'ardeur infatigable de mon efprit, d'où ils pafferent au befoin que tous les membres de l'état avoient de moi, à la dépendance où ce befoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les étrangers, & à l'habileté de tout remuer fans fortir de mon cabinet ; louanges que je ne méritois ni dans leur bon, ni dans leur mauvais fens. Il faut

bien que rien ne coûte à l'envie, puiſqu'elle ſe force juſqu'à louer. Non-ſeulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre; mais elle donneroit encore là-deſſus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorſqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colere du roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalouſie & de l'appréhenſion; ce qu'ils reconnurent en lui entendant dire, que ſi je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de cauſer plus de mal à l'état que n'avoit fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laiſſer fermenter ces noires idées, & prirent congé du prince, après lui avoir ainſi enfoncé la pointe juſques dans le fond du cœur. Dans cette ſituation, Henri ne fut plus capable de ſecret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, & toute la cour ſe trouva incontinent remplie du bruit de ma diſgrace & de ma ruine prochaine.

J'y avois auſſi mes partiſans & mes amis, qui, long-tems avant que la choſe en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui ſe tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui ſe diſoit de la part du roi. Je ne ſa-

vois ſi le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déja fait dans mille petites occaſions ſemblables, où de lui-même Henri étoit revenu de ſes ſoupçons à ſa maniere naturelle de penſer ſur mon chapitre. C'eſt un triſte emploi pour l'innocence, que d'avoir ſans ceſſe à ſe produire & à ſe préconiſer elle-même. Un homme qui croit devoir toute ſon élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui aſſocier tout autre moyen indigne d'elle ; cependant il éprouve en mille occaſions, que ſi le haſard & l'induſtrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute ſeule aſſez de force pour le ſauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin ſur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au roi. S. M. ne s'étoit encore fixée, par un ſéjour un peu long, dans aucunes de ſes maiſons. Elle avoit conſumé les mois de janvier & de février, en voyages & en ſéjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ſes enfans, & à Monceaux ; & actuellement, c'eſt-à-dire, le treize mars, qui eſt la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne tranſcrirai point ici cette lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que n'ayant même aucun fait particulier à juſtifier, elle ne renferme que des aſſurances générales d'innocence, & des raiſons tout-à-fait ſimples ;

mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à S. M. que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, & n'ayant jamais voulu m'en séparer, lorsque l'épuisement où je m'étois mis, & la raison d'un honnête établissement ailleurs, auroient pû du moins colorer cet abandon, il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui que je m'en voyois si généreusement récompensé; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître, & lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon roi chaque année, d'une maniere toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à sa personne, que mes charges & mes emplois; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reste, par les revers de la fortune; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fisse évanouir d'une seule parole, dès que S. M. voudroit bien me le communiquer; que tout se réduisoit à de pures possibilités, sur lesquelles elle étoit trop judicieuse pour condamner personne, sous quelques couleurs de supposition,

ſition, de vraiſemblance, d'imputation, de calomnie, & même de louange, qu'on les lui préſentât; que laiſſant tout cela à part, je la priois de ne ſe rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit; que j'attendois là ſans crainte mes ennemis, & me ſoumettois ſans répugnance à toute la rigueur de la loi, & à tous les effets de ſa colere, s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que ſi dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il ſe trouvoit un ſeul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne ſeroit en rien de ce qui peut intéreſſer l'honneur & la fidélité; mais tout au plus, en ce qui tombe ſur l'inſuffiſance & le défaut de lumieres; que ſur ce dernier point, ſans que S. M. prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un ſeul mot, pour me faire tout réſigner entre ſes mains, parce que je préférois l'obſcurité d'une vie privée, avec la conſervation de ſes bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, ſi le malheur d'encourir ſa haine y étoit attaché.

Il me fut aiſé de comprendre, par la réponſe que fit S. M. à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *mon couſin.* Elle n'étoit point écrite de ſa main, quoique courte. Il y re-

gnoit un air de circonſpection & de réſerve, qui ne lui étoit pas ordinaire; nul mot de conſolation; le roi ſe contentoit de m'y marquer d'une maniere ſuccincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laiſſer parler le monde, & continuer à le bien ſervir. Je feignis pourtant d'en être ſatisfait, & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me perſuada que je devois m'abſtenir de tout air trop empreſſé. J'attendis que S. M. voulût bien m'en parler, & je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le roi quitta Chantilly au bout de ſix ou ſept jours, parce que ſa préſence étoit néceſſaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maiſon, d'où il m'avoit encore mandé qu'il ſe portoit au mieux, comme je le connoîtrois à ſon viſage; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne ſe levant qu'à ſept heures, quoiqu'il ſe couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorſqu'il ſeroit venu à Paris; cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y ſéjournât huit jours entiers, & que pendant ces huit jours, je l'entretinſſe quatre matinées de ſuite ſur toutes ſortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en préſence, à la vérité, de Villeroy & de Sillery. Il nous donna ſes avis & ſes ordres, ſur tout ce qui lui fut

proposé, & il prit ensuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de mars, sur les affaires générales & particulieres.

C'est en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on suppléa ce qui manquoit encore aux dispositions de S. M. pour résoudre ma perte; & comme elle y passa avril & mai entiers, on eut tout le tems nécessaire pour cela, & les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y rester plus long-tems, sans se terminer malheureusement pour moi, ou pour mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il est plus violent, lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir, & il n'est pas aussi facile qu'on le pense, de soutenir long tems une calomnie, sur-tout auprès des princes, qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif & bouillant, comme l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais si loin, que la raison ne les ramene; & si c'est de ceux-là qu'on a à essuyer les plus violentes bourasques, il ne faut en appréhender en récompense, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquillement

que je n'aurois fait, l'iſſue d'une affaire ſi mêlée, & ſans rien déranger, ſoit dans ma façon de me comporter à Paris, ſoit dans les voyages courts que je faiſois de tems en tems à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes, quoique ſi peu allarmés ſur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers ſervi de caution. Ils paroiſſoient ſurpris des procédés de S. M. à mon égard, ils ne pouvoient s'en taire à la cour, & peut-être taxoient-ils ſecrétement ce prince d'injuſtice. Tous les bons offices de véritables amis, & de parens affectionnés, je les ai reçus en cette occaſion, de la maiſon de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours eſpéré, arriva : c'eſt que le roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne ſe vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta ſur mes ſervices paſſés, ſur ma conduite préſente, & ſur ma lettre. Il fut frappé de tout cela, & ſouhaita de retenir ce qui lui étoit échappé, ne trouvant rien de ſi juſte, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau, il m'envoya, ſous prétexte de quelques affaires,

la Varenne, d'Efcures & Béringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines : excepté fur les affaires, je ne leur dis pas un feul mot. Villeroy & Sillery vinrent enfuite de la même part, & à même intention ; je le connus, lorfque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de fi peu de conféquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils fe donnoient ; c'étoit une dépêche d'Ancel (9), qui faifoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre d'avancer & de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes fentimens, fur le traitement que je recevois de S. M. On va juger s'ils s'acquittoient de leur commiffion loyalement & en bons pacificateurs. Laiffant là les affaires, ils firent tomber la converfation fur la difficulté qu'il y a à fervir les princes à leur gré, fur les déboires auxquels on eft de tems en tems expofé, & fur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre enfuite plus clairement, qu'un miniftre n'étoit pas à couvert de tout cela, fous le roi régnant.

Je voyois bien qu'en parlant ainfi, ces

(9) Guillaume Ancel, maître-d'hôtel chez le roi, réfident à Vienne.

deux meſſieurs exécutoient à la vérité l'ordre qu'ils avoient reçu ; mais avec un mêlange de leur part, qui ſuppoſoit en eux une grande envie de trouver l'occaſion de réaliſer mon crime prétendu, en faiſant leur rapport à S. M. Parler comme eux, eut été une inſolence, & ſe taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, que je ne doutois pas qu'il n'y eût des princes, tels qu'ils venoient de le dire ; mais que le roi étoit un prince trop bon & trop juſte, pour traiter de la ſorte des ſerviteurs qui auroient toujours vécu ſans reproche, comme par exemple, je croyois l'avoir fait ; que j'en étois ſi bien perſuadé, que quand même je l'aurois entendu de ſa propre bouche, je croirois encore que ſa langue auroit trompé ſon cœur. Il y avoit dans ces paroles de quoi bien déconcerter ces mal intentionnés commiſſionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain ; & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à S. M. non ce que j'avois dit, mais que je n'avois rien dit du tout, & que je m'étois ſi bien obſervé, que quelque choſe qu'ils euſſent pu faire, contre ma coutume, je n'avois pas daigné proférer une ſeule parole. Qu'on juge par-là, de ce que ces deux meſſieurs auroient dit & fait, ſi

je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reſte de cette journée, je ne vis que de pareils meſſagers; mais j'étois bien réſolu de n'en parler pas au roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vît aucun changement dans ma maniere d'agir, je me diſpoſai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

J'allois me préſenter à S. M. pour recevoir ſes ordres, ſelon ma coutume. Je le trouvai au milieu des courtiſans qui étoient venus à ſon lever, ſe faiſant botter dans ſon cabinet, pour aller à la chaſſe. Si tôt qu'il me vit entrer, il ſe leva à demi de deſſus ſa chaiſe, ayant un pied chauſſé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appellant *monſieur*, tous ſignes équivoques d'un eſprit fâché ou embarraſſé; ſes termes ordinaires étoient *mon ami Roſni*, ou *grand-maître*; mais la diſtraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ſes petits rouleaux d'ivoire, fit que je ne me mépris point, lorſque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans ſon action. Je lui fis de mon côté une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir ſi fort attendri, qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même, ſe jetter à mon cou. Il demeura quelques

inſtans dans la même réverie, puis dit à Béringhen, qu'il ne faiſoit pas aſſez beau pour aller à la chaſſe, & qu'il le débottât. Béringhen ſurpris de ce changement ſi prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faiſoit fort beau : « non-fait, répliqua » Henri avec un mouvement d'impatience, » il ne-fait pas beau tems, & je ne veux pas » monter à cheval, débottez-moi ». Après que cela eut été fait, ce prince ſe mit à diſcourir en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de choſes qu'il croyoit devoir me donner occaſion de parler. Voyant que je n'en faiſois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit : « M. le Grand, allons » nous promener, je veux parler à vous ; » afin que vous partiez dès aujourd'hui, pour » vous en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu auſſi entr'eux, je ne ſais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracaſſeries de femmes.

Etant ſur la porte du petit degré, qui deſcend au jardin de la reine, le roi appella l'Oſerai, & lui dit, comme je l'ai ſu de l'Oſerai même, qu'il prît garde ſi je le ſuivois, & que ſi je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je reſtai en ma même place, pendant tout le tems que S. M. entretint M. le Grand, ſur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ;

mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux ſur moi. Après que Bellegarde eût pris congé du roi, je m'avançai, & lui demandai ſi S. M. n'avoit rien à m'ordonner. « Et où allez-vous, me dit ce » prince ? à Paris, Sire, lui répondis-je, » pour les affaires dont V. M. me parla, » il y a deux jours. Et bien, allez, me dit-» il, c'eſt bien fait; je vous recommande tou-» jours mes affaires, & que vous m'aimiez » bien ». Je fis la révérence, il m'embraſſa, comme à l'ordinaire, & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cens pas, que je m'entendis appeller; & m'étant retourné, je vis la Varenne qui couroit après, en me criant, « Monſieur, le » roi vous demande ». Ce prince me voyant revenir, tourna ſur le chemin du Chenil, & m'appellant, avant que je fuſſe proche de lui : « Venez çà, me dit-il, n'avez-vous » rien du tout à me dire ? Non, Sire, pour » le préſent, lui répondis-je Oh ! ſi ai-je bien » moi à vous, reprit-il précipitamment ». Il me prit la main en diſant ces paroles, & me mena dans les allées des mûriers blancs, où il fit mettre a l'entrée des canaux qui environnoient ces mûriers, deux Suiſſes qui n'entendoient point le françois.

Ce prince commença par m'embraſſer étroitement deux fois, ce qui fut facilement

apperçu des courtisans, attentifs à tous nos gestes, parce que nous étions fort en vue; & en reprenant avec moi, le nom d'ami, & sa premiere familiarité, il me dit, d'une maniere dont je fus pénétré, que la froideur & la réserve, dont nous usions ensemble depuis un mois, devoient être trop sensibles à deux personnes accoutumées depuis vingt-trois ans, à ne se rien cacher, pour les laisser durer plus long-tems; qu'il étoit tems d'ôter à ceux qui en étoient la cause, un sujet de triomphe, qui flattoit trop leur haine pour moi, & l'envie qu'ils portoient à la prospérité de son état, & à la sienne. Le cœur de ce bon prince s'ouvrant à mesure qu'il me parloit, il poursuivit, qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre, le moindre souvenir; qu'il croyoit nécessaire pour cela de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté, soit sur les rapports qui lui avoient été faits contre moi, soit sur l'effet qu'ils avoient produit dans son esprit, soit enfin sur les paroles & les actions, par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me montrer, de lui découvrir de même tous les différens sentimens dont j'avois été susceptible, tant sur les traitemens que j'avois reçus de

lui, que sur le fond de la chose même, sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'appercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. « Je veux, me disoit-» il, que nous sortions d'ici vous & moi, » le cœur net de tous soupçons, & satis-» faits l'un de l'autre; mais encore un coup, » comme je veux vous ouvrir mon cœur, » je vous prie de ne me rien déguiser de » ce qui est dans le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques-uns, aussi anciens serviteurs de S. M. que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici en sept classes. Je mets dans la premiere, les princes & officiers de la couronne; dans la seconde, les maîtresses du roi, avec leurs enfans & ceux qui servoient leurs intérêts & leurs passions, à raison de parenté & de liaison; tels étoient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c. la marquise de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisieme étoit composée des partisans de l'Espagne, & des restes de l'ancienne ligue, pour raison de politi-

que & de principes de gouvernement contraires à ceux du roi & aux miens. Il y entroit plusieurs membres du conseil ; Villeroy, Sillery, Fresnes, Forget & autres, agissans de concert avec les jésuites. Je comprends dans la quatriéme, tous les petits-maîtres, favoris de cour & gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, aussi par ressentimens des graces, que j'empêchois S. M. de leur faire, & par opposition de vie & de conduite d'eux à moi : le nombre en est trop grand, & ils sont trop méprisables pour salir le papier de leurs noms. La cinquiéme renferme tous les séditieux & les mal intentionnés ; gens à qui l'état florissant de ce royaume, la sage économie de Henri, & ses préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faisoient conspirer ma perte Les financiers & tous autres gens de plume & d'affaires, remplissent la sixiéme : on ne sauroit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une septiéme classe, d'une autre espece de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déja nommés, donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent ; gens autrefois en place, pour la plus grande partie, & à qui il ne restoit de la situation brillante où

ils s'étoient vus, que la malheureuse science de succer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire S. M. pour leurs intérêts & par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guères, depuis que le roi avoit remis dans mes mains seules, la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à peu près les mêmes dispositions; c'est celle d'inventer la calomnie, d'assaisonner la médisance, & de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient ou ne vouloient pas paroître dans les libelles satyriques dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composoient, répandoient ou accréditoient ces méprisables écrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive & enjouée ne déplaisoit pas. Quoiqu'en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques-uns de ceux qu'il avoit méprisés & chassés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussiere; tels qu'un Juvigny, Parasis, le Maine,

Beaufort, Berſot, Longuet, Chalange, Verſenai, Santeni, &c. ſi Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de ſe déshonorer par ce vil métier, qui lui ſervoit à retarder ſa ruine, après que ſa folie & ſes profuſions ne lui eurent plus laiſſé de reſſources; il en étoit à vendre ſes bagues, il les offrit à S. M. qui, pour ne pas les laiſſer ſortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10).

Après les noms des auteurs, le roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'eſprit éveillé par l'envie de nuire, peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où S. M. portoit ſes pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets, & au-

(10) M. de Sancy a eu le malheur de ſe voir traiter dans tous les écrits des calviniſtes de ce tems-là, de la maniere du monde la plus cruelle, ſans l'avoir guères mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joſeph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il eſt juſte de ne pas lire toutes ces accuſations, ni toutes ces injures, ſans avoir à la main l'apologie de ſa conduite, compoſée par lui-même. Elle ſe trouve dans les Mémoires d'état de Villeroy, *tom.* 3, *pag.* 127. Il y prouve entr'autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenſes qu'il fit pour le ſervice du roi, qui l'obligerent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

tres écrits de cette eſpece, ſans compter les mémoires politiques qu'on lui préſentoit, ſous l'apparence de zele pour l'état, & d'amour pour ſa perſonne. Elle en trouvoit ſous ſa table, ſous le tapis de ſa chambre, ſous le chevet de ſon lit, on lui en faiſoit rendre par des gens inconnus, on lui en mettoit dans la main, en forme de requête, on en farciſſoit ſes manches & ſes poches. J'y étois repréſenté ſous toutes les couleurs qu'on pouvoit imaginer, & les épithetes les plus odieuſes ne m'étoient pas épargnées; excepté lorſque, par le raffinement de cette louange perfide dont j'ai parlé, on exagéroit à S. M. mon travail, ma capacité, mon eſprit, & mes manieres devenues careſſantes pour tout le monde, de bruſques & ſauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de ſincérité, qu'il s'étoit ſi bien laiſſé ſurprendre à tout ce manége, qu'il étoit venu au point de perdre entiérement la bonne opinion qu'il avoit eue de moi, & que ces miſerables avoient ſi bien allumé dans lui le deſir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le tems même qu'il paroiſſoit las de ce grand nombre de libelles & d'avis, juſqu'à les jetter ſans y faire attention, il ne pouvoit pourtant réſiſter à l'envie de les ramaſſer enſuite, & de ſe les faire lire.

Il falloit que ce prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorsqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare & injuste à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assurément pas honneur; soit qu'on en fît en lui prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord, & tant qu'on s'en tint-là, le roi qui n'y voyoit que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en sut pas plus mauvais gré: seulement pour fermer la bouche aux critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montroit, & moi-même, lorsque l'occasion s'en présentoit, je reprenois sévérement ces censeurs trop libres, de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisoit s'échapper à des discours dont S. M. pouvoit être offensée. Mais bientôt on laissa des imputations si légeres, pour attaquer le fond de l'esprit & du cœur.

Pour se justifier en quelque maniere, de

ſa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeaſſe moi-même ſur les libelles où elles étoient renfermées. C'eût été quelque choſe de trop ennuyeux, que de les lire tous, ce prince s'arrêta ſur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet on y avoit ramaſſé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans pluſieurs autres libelles ſemblables, ce qui le rendoit auſſi complet qu'un ouvrage de cette eſpece peut l'être; il en étoit même un peu embarraſſé; mais du reſte, écrit avec aſſez de force de ſtyle & de méthode, pour faire juger à S. M. qu'il partoit d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il paſſoit la portée. Le roi, en le tirant de ſa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, ſerviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont il eût bien voulu ſavoir le nom. Je le pris des mains de S. M. & je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en ſa préſence. Le

(11) Ce livre avoit pour titre : *Diſcours d'état, pour faire voir au roi, en quoi S. M. eſt mal ſervie.* « Il couroit ſecrettement à Paris, dit l'Etoile, » écrit à la main, un peu bien libre & hardi pour » le tems, qui ne ſouffre toutes vérités, où il ne » ſe lit toutefois rien, qui ſoit contre le roi & ſon » ſervice, mais bien contre M. de Roſny ».

lecteur assistera aussi en quelque maniere à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son regne, & la situation avantageuse de ses affaires, faisoient un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce prince, & plus encore à amener comme naturellement l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là encore on préparoit adroitement la réflèxion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins pernicieux au souverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De-là l'auteur passoit, non à examiner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer mes manieres; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux : aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déja mis, par cet exté-

rieur étudié, de perſonnes dans mon parti, depuis les princes juſques parmi le peuple, étoit innombrable. On eſſayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort conſidérable, puiſque le ſimple extérieur de politeſſe, qu'on obſerve en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établiſſoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti & M. le duc de Montpenſier étoient à la tête de cette liſte; enſuite la maiſon entiere de Lorraine, puis les autres ſeigneurs François; le duc d'Epernon, dont la réconciliation, ſuivie d'une amitié ſi vive, étoit traduite ſous le nom d'union, formée par une ambition démeſurée; MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano, de S. Geran, de Praſlin, de Grammont, d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg & autres que je m'étois attachés étroitement, par la diſtinction que je faiſois de leur perſonne, par les ſervices continuels que je leur rendois, & par la diſtribution que je faiſois entr'eux, d'une partie de ces tréſors de S. M. dont j'étois ſi avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne ſuffiſoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abuſoit d'un mot que le roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais

par compliment, que le roi de France étoit heureux de m'avoir, pour prononcer ſans balancer, que j'avois violé la foi que je devois à mon prince. Non-ſeulement S. M. B. mais encore les Etats-Généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg & des Deux-Ponts, le landgrave de Heſſe, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anſpack, de Dourlack & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglément ma défenſe. Le plus petit ſervice que j'avois rendu étoit taxé ſans rémiſſion, d'intrigue criminelle; ainſi, tout le corps proteſtant, François & étranger, m'étoit entiérement dévoué, auſſi-bien que le ſénat Helvétique, gagné par la régularité des payemens & par mes largeſſes.

Après s'être, pour ainſi dire, eſſayé ſur des choſes qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraiſemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en haſardoit enſuite effrontément de purement fauſſes & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de ſimples intelligences dans les pays étrangers. En faiſant paſſer l'argent de S. M. dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suiſſe, j'y faiſois pour moi-même de cet argent des fonds immenſes, afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire dans l'occaſion, en faveur de la religion réformée, des levées

considérables de Suisses, reîtres, lansquenets, auxquels, à l'exemple de l'amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'auteur, qui savoit sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de la vérité & de la bonne foi, particularisoit cet événement, comme s'il l'avoit déja eu sous les yeux. En faisant pour les magasins de S. M. les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets & autres munitions de guerre, j'avois aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom, & pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se seroient bien applaudies, si avec ce stratageme, elles avoient fait discontinuer au roi ses préparatifs. On concluoit cette piece admirable, par un avis qu'on donnoit à S. M. de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, & l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier, comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans montrer d'émotion, sans

même changer de couleur : « hé bien ! que
» vous en ſemble, me dit-il ? Mais vous-
» même, Sire, lui répondis-je, quelle opi-
» nion en avez-vous, vous qui les avez lus
» & relus, & ſi long-tems gardés ? Car pour
» moi, je ne ſuis pas ſi ſurpris de toutes ces
» pieces, qui ne ſont en effet que des niai-
» ſeries de gens ſots & méchans, comme
» je ſuis, de voir qu'un auſſi grand roi, auſſi
» rempli de jugement, de courage & de
» bonté, & qui m'a ſi bien connu, ait pu
» avoir la patience de les lire & de les gar-
» der ſi long-tems, de me les faire lire tout
» au long, & en ſa préſence, & d'entendre
» tenir tous les mêmes diſcours qu'ils ren-
» ferment, ſans du moins témoigner par ſa
» colere, la violence qu'il ſe faiſoit en les
» entendant, & faire rechercher les auteurs,
» pour les châtier ſévérement ».

Après avoir ainſi parlé au roi, je fis ré-
flexion que je travaillerois plus efficacement
à lui rendre la tranquillité, & tous ſes pre-
miers ſentimens pour moi, en répondant di-
rectement & en détail à chacun des chefs d'ac-
cuſation de mes ennemis, & que je lui en
avois donné ma parole. Je m'attachai pour
cela à chacun des articles du libelle de Juvi-
gny même, que j'avois encore dans les mains.
Tous ces calomniateurs, qui n'oſent atta-
quer à découvert, afin de ne pouvoir être

pris à partie ſur les preuves, ne ſont dignes que de mépris; c'eſt la remarque que je commençai par faire à S. M. J'oppoſai aux diſcours préſomptueux & peu avantageux pour elle, qu'on me faiſoit tenir au ſujet du gouvernement, les paroles que j'avois ſi ſouvent à la bouche, par leſquelles je propoſois ce prince pour modele des grands princes & des bons rois. Les exemples des miniſtres révoltés & des favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme, qui ne s'eſt étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un ſang aſſez illuſtre avoit déja mis d'heureuſes diſpoſitions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un ſeul, de perſonnes, ſoit ami, ſoit parent, que j'euſſe gratifié ſans une raiſon légitime, & de plus, ſans un ordre particulier de S. M. J'appellai de ces imputations ſi gratuites de deſſein de révoltes & de guerres civiles, à la connoiſſance qu'avoit Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à ſa perſonne, du ſoin de mon honneur & de ma réputation, & des obſtacles qu'en toute occaſion j'avois apportés aux méchans deſſeins des proteſtans, juſqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me ſeroit-il revenu de ces entrepriſes chimériques, que je ne trouvaſſe pas actuellement dans le plus

grand & le plus honorable de tous les établiſſemens auxquels un ſujet peut aſpirer? Quel eût pu être mon but? De me mettre la couronne ſur la tête? On ne m'accuſoit pas d'être juſqu'à ce point dépourvu de jugement. De la tranſporter hors la famille royale? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en diſpoſer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la perſonne même de celui à qui j'avois conſacré tout mon travail & mon ſervice, & ſacrifié depuis trente ans mon ſang & ma vie? Pourquoi, ſi cela étoit, ne m'occupai-je encore que du ſoin de ſa gloire, dans ces deſſeins ſi nobles, dont j'étois, ſinon l'auteur, du moins ſeul participant & ſeul promoteur? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres puiſſances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, ſi j'avois eu des deſſeins préjudiciables à ſa couronne ou à ſa perſonne? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états, & cauſé les révolutions? N'eſt-ce pas en nourriſſant dans l'eſprit de leur maître, le penchant à la molleſſe, aux plaiſirs, à la prodigalité, en lui faiſant violer toutes les loix, négliger tout ordre, & jetter dans la confuſion toutes les parties de l'état? Au lieu que j'entretenois ſans ceſſe S. M. de l'état de ſes affaires; je lui montrois l'uſage
&

& la destination de tout; je lui faisois pousser l'ordre & l'économie, jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile; je lui amassois des trésors; je remplissois ses magasins & ses arsenaux; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour sapper sourdement, comme font les sujets rébelles, tous les fondemens de la puissance du souverain? La conduite des ministres est toujours équivoque par quelqu'endroit; je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que S. M. sentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la suppliant avec les instances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur; je le lui confirmai par ces sermens redoutables qu'elle savoit bien que je n'avois jamais faits en vain, & en l'appellant de ces noms qui avoient été de tout tems l'expression de ce que je sentois de zele & d'attachement pour ce prince. Je voulois embrasser ses genoux; mais il ne le souffrit pas, afin que ceux qui auroient vu de loin cette posture, ne pussent pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son es-

prit, à ma juſtification ; qu'il ſe repentoit véritablement d'avoir été ſi crédule, & qu'il ne ſe ſouviendroit de tout ce qui s'étoit paſſé, que pour mieux ſentir l'obligation où il étoit de m'en aimer davantage. C'eſt ainſi que ſe paſſa un entretien ſi néceſſaire à la conſolation de tous deux.

Ceux qui connoiſſent ce que c'eſt que la cour, jugeront ſans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtiſans pendant une converſation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos geſtes étoient obſervés; car quoiqu'ils ne puſſent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le ſujet. La maniere dont Henri m'avoit reçu le matin, & enſuite fait rappeller, la précaution qu'il avoit priſe en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de feu, qui ſe faiſoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos ſituations, ſuffiſoient de reſte pour les en inſtruire. Chacun attendoit, ſuivant ſes craintes & ſes eſpérances, quel alloit être le réſultat d'un éclairciſſement ſi important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ſes papiers, bien réſolu de les jetter tous au feu, il ſortit de l'allée des mûriers, en me tenant par la

main, & demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après midi, & qu'il avoit été fort long-tems. « Je vois ce » que c'est, dit ce prince, d'un ton qui fit » pâlir bien des visages, il y en a aux- » quels il a plus ennuyé qu'à moi. Afin de » les consoler, je veux bien vous dire à » tous, que j'aime Rosny plus que jamais, » & qu'entre lui & moi, c'est à la mort & » à la vie : & vous, mon ami, poursuivit- » il, allez-vous-en dîner, & m'aimez & ser- » vez, comme vous avez toujours fait; car » j'en suis content ». Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (12) de tous ceux que S. M. venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secrétaires, & on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le roi &

---

(12) Le sieur de Juvigny ou Divigny, gentilhomme François, auteur du Mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. « Il fut poursuivi, » disent les Mémoires de l'Etoile, en sa vie & » en ses biens, comme crimineux de leze-majesté, » & pendu en effigie à Paris, faute de l'original ».

moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je ſuis, que cette ſorte de vengeance n'eſt pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laiſſer aucune inquiétude au roi ſur l'incident, au ſujet duquel je ſuis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'eſprit de Grillon, de maniere qu'il conſentit enfin à recevoir pour ſa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en conſidération de Leſdiguieres, S. M. avoit donné ſon agrément (13); ce qui m'attira des remercimens du beau-pere & du gendre. Créquy vint me les faire en perſonne, & il les accompagna de mille aſſurances de reconnoiſſance & d'attachement. Leſdiguieres m'écrivit de Grenoble, & renchérit encore ſur les termes dont Créquy s'étoit

(13) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injuſtice prétendue que lui faiſoit ce prince en cette occaſion, voulut pourtant que M. de Créquy, allât trouver ſon colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le ſerment entre ſes mains, prendre ſon attache pour ſes proviſions, & recevoir ſes ordres pour ſon inſtallation. Le duc d'Epernon le fit languir quelques jours à ſa ſuite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de ſa chambre : *Hiſt. du duc d'Epernon*, *pag.* 212.

ſervi. La parenté qui étoit entre nous, ſe joignant à ce nouveau motif, il n'y a perſonne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant perſonne ne m'a auſſi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnoiſſance n'eſt pas une vertu de courtiſan.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impoſſible d'y r'ouvrir la même bleſſure; c'eſt tout ce qui ſoutint mes ennemis dans le déſeſpoir que leur cauſa l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge, & (je n'oſe preſque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remiſſent le roi dans l'état d'où je venois de le tirer (14). Mais la choſe

(14) « Le roi, dit le Grain, *liv.* 7, avançoit » le duc de Sully, en ſorte qu'il retenoit toujours » une grande autorité ſur lui; & qui ſait ſi ce n'étoit » point un trait de prudence, de l'expoſer ainſi » par le roi, à la haine de pluſieurs deſquels il » le pouvoit bien défendre, afin de lui en faire » appréhender les effets, s'il forlignoit à ſon de- » voir ». Cet endroit de nos Mémoires paroît préſenter d'abord, de quoi favoriſer cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juſte le ſentiment de ceux qui ne voyent de la part de Henri IV, aucun artifice dans les ſoupçons auxquels il ſe livroit contre le duc de Sully. Mais qu'ils ſoient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup

n'éclata pas à beaucoup près, comme avoit fait la premiere, parce que l'éclairciſſement ſuivit d'aſſez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition ; c'eſt ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de tems en tems le plaiſir de pouvoir ſe flatter que je ſuccomberois ſous leurs efforts, ils ne tardoient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage ; & ſi de mon côté j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette derniere ne fut pas moins complette que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, & c'étoit encore à Fontainebleau que ſe fit cette explication, le roi m'envoya chercher de grand matin, & en me prenant par la

---

de perſonnes judicieuſes, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce prince. Dans la premiere ſuppoſition, on n'y voit qu'une fineſſe indigne d'un grand prince ; & dans la ſeconde, une injuſtice à laquelle on ne ſauroit donner pour excuſe, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le prince & le miniſtre, que le premier paſſeroit tout à celui-ci, du côté du caractere d'eſprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des princes même les plus parfaits, l'accompliſſement des devoirs les plus eſſentiels, ne diſpenſe point de la ſoupleſſe, ni de la complaiſance.

main, lorſque j'entrai dans ſa chambre, pour me tirer vers la croiſée qui donne ſur le jardin de la reine, parce qu'il avoit à me parler ſecrettement, il me dit fort haut, en préſence de toute la cour qui y étoit aſſemblée : « Mon ami, vous ne ſauriez » croire comme j'ai dormi d'un bon ſomme » toute cette nuit, pour m'être ainſi éclairci » & déchargé le cœur avec vous ». Il me demanda ſi je ne ſentois pas intérieurement la même ſatisfaction. Je le lui aſſurai, & qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur ſi traverſée, ce qui me faiſoit voir que le cœur de Henri étoit toujours pour moi, c'eſt que dans quelque diſpoſition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avoit coutume de répandre ſur moi & ſur les miens. J'en eus des preuves, parmi les orages même dont j'ai parlé, au ſujet de ma fille ainée (15).

---

(15) Marguerite de Béthune. C'eſt elle qui, pour ſe venger de ſa fille unique, qui avoit épouſé, contre ſa volonté, Henri de Chabot, produiſit en 1645, un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle & du duc de Rohan, mort ſept ans auparavant. « Pluſieurs perſonnes dignes de foi, dit Amelot, qui ont vu Tancrede (c'eſt le nom de ce prétendu héritier de la maiſon de Rohan) » à Paris,

J'étois en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que S. M. m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce prince sur la terrasse des capucins, au commencement de cette année, il me remit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par madame sa sœur, à la duchesse de Rohan, & accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé ; & que d'ailleurs M. & madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité,

» lors du procès, m'ont assuré que ce jeune homme
» avoit le toupet des Rohan ; c'est-à-dire, un petit
» bouquet de cheveux sur le devant de la tête,
» & des traits remarquables du visage de son pere
» putatif ». A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit voulu acheter du grand-seigneur le royaume de Chypre, & le donner à cet enfant. On disoit encore que son pere & sa mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouser à leur fille M. le comte de Soissons, & ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la Houssaye, *art. Béthune*, &c. & *art. Chypre.*

n'étoit pas à beaucoup près aussi riche, mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche, que s'il étoit mort sans enfans, comme cela étoit déja arrivé à la princesse sa sœur, le duc de Rohan auroit été son héritier pour le royaume de Navarre, & les autres biens des maisons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déja disposés; que je retirasse les promesses & les articles dont nous étions convenus; de maniere qu'il parût dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment, avec la duchesse sa mere; que je le reçusse comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce sujet; qu'il feroit faire le contrat en sa présence, & qu'il le signeroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai S. M. de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut exécuté de la maniere que je viens de dire,

& le roi donna au marié pour l'habit & le feſtin de nôces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, mademoiſelle du Marais, fille de mon épouſe, de ſon premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de S. M. qu'à celle qu'elle faiſoit ordinairement à toutes les filles de la reine, ſous le nom de robe de nôces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta juſqu'à cinq mille, pour ma belle-fille; & afin que cette ſomme ne tirât point à conſéquence pour les autres, ce prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit aſſez ordinairement, qu'après que S. M. avoit appuré les états de ſes fortifications & bâtimens, elle me diſoit, en préſence des officiers employés pour ces parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année ſuivante : « Or bien, voilà mes » fortifications & bâtimens réſolus : & » vous, que faites-vous à vos maiſons » ? A quoi lorſque je répondois, comme je ne manquois guère de le faire, que je n'y faiſois rien, faute d'argent, il me diſoit : « Or ſus, voyons vos plans, & ce que vous

» y voudriez faire, si vous aviez de l'argent ». Il les considéroit, & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aie souvent reçu des refus de ce prince; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frere, ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux; & pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevaux-Legers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déja. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de services dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, & m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeller cela un refus; voici de quoi il s'agissoit.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi des Ageaux (*a*). Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de S. M. immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de son service, d'ôter ce privilege au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les tems difficiles, fût en quelque maniere indépendant du gouverneur, & même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du roi, & au bien de l'état; ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laissoit au gouverneur, que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que des Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre, je n'osai en faire ouvertement la proposition au roi, la chose

(*a*) François d'Alloué des Ageaux, ou des Ageols.

avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (16); il n'en auroit pas fallu davantage pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que sonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de des Ageaux, pour pressentir S. M. sur ce qu'elle pensoit de cette place, & c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de S. M. elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui seroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pousou,

---

(16) On voit dans l'histoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 15, que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de Saint-Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la reine, pour lui-même, disant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un calviniste maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, des Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun, ma niece, qu'on parloit aussi de marier en ce tems-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-considérable, la marquise de Roubais, ma tante, l'ayant fait son unique héritiere, tous les d'Estrées jetterent les yeux sur elle, pour la faire épouser à de Cœuvres (17). Ils comptoient sur la protection du roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à S. M. & lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfans de la feue duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose, par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre en Parisis, & il m'en écrivit de maniere à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réussît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent, n'étant

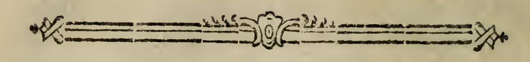
(17) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc & pair, & maréchal de France.

pas de ces choſes qu'on puiſſe, ni qu'on doive écrire à ſon maître, je ne lui en fis point; & lorſqu'à ſon tour, il m'en demanda la raiſon, je lui dis ſimplement que les parens de mademoiſelle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faiſois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquiſe de Roubais, du prince & de la princeſſe de Ligne, de la princeſſe d'Epinoy, de la comteſſe de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit: & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maiſon d'Eſtrées, ils la tenoient au-deſſous d'eux (18). » Je vois bien, dit » ce prince avec quelque colere, qu'il n'y » faut plus penſer, ayant affaire à tous ces » glorieux ſots de Flamands, que vous » m'avez nommés ». Effectivement la choſe n'alla pas plus loin, S. M. ne s'en étant plus voulu mêler.

---

(18) La maiſon d'Eſtrées eſt pourtant inconteſtablement de la plus ancienne nobleſſe de Picardie. Conſultez nos généalogiſtes.

Fin du vingtiéme Livre.



LIVRE XXI.

SUITE des Mémoires de l'année 1605. Détails de finance & de gouvernement. Réflexions de l'auteur sur la taille, la gabelle, &c. Dettes de la France, acquittées ; état florissant du royaume. Application de Henri IV aux affaires de l'état ; ses lettres à Rosny. Mort de Clément VII. Léon XI doit son exaltation à la protection de Henri ; sa mort. Paul V, pape. Eloge de l'ambassade du comte de Béthune. Bref de Paul V à Rosny ; estime qu'on a pour ce ministre à Rome. Suite des affaires d'Espagne, de Flandre & d'Angleterre ; mécontentement des rois de France & d'Angleterre contre l'Espagne. Affaires des calvinistes ; avis donnés à Henri sur leurs mauvais desseins ; sentiment de Rosny sur l'état présent de ce corps. Indispositions de Henri. Assemblée des protestans à Châtelleraut ; objet de Henri & des huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du roi ; instructions publiques & particulieres qu'il reçoit ; il s'abou-

che en paſſant avec la reine Marguerite. Nouveaux avis ſur la conduite des chefs de la religion. Manege du duc de Bouillon & de ſes partiſans contre Roſny ; conduite ſage de celui-ci ; diſcours d'ouverture, plein de fermeté ; il refuſe la préſidence de cette aſſemblée, &c.

TOUS ces dégoûts que j'eus à eſſuyer, me coûterent une partie du tems, que j'avois coutume d'employer tout entier à l'adminiſtration des finances; mais ils ne diminuerent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à conſtater les aliénations & uſurpations du domaine de S. M. & à liquider exactement toutes les rentes ſur les tailles, gabelles, décimes, aides & autres parties; ainſi que toutes les autres dettes créées tant ſur le roi, que ſur les villes, pays & communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déja au royaume depuis leur création juſqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui eſt bien plus ſingulier,

(1) « Il ne falloit pas moins que le courage » conſtant du duc de Sully, pour rétablir les finan- » ces, en retirant cent millions de domaines alié- » nés, en payant les dettes légitimes, en retran-

c'eſt que tous ces deniers, dont l'état ſe trouvoit ſurchargé, ſans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été uſurpés pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la choſe clairement, par le moyen de deux pieces que je venois de recouvrer. L'une eſt un état des perſonnes, qui avoient été intéreſſées dans le parti du ſel, pendant le bail de Champigny, & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour, & du conſeil même, & depuis cinquante mille livres, juſqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions ſept cens trente-huit mille livres. L'autre piece datée du 27 octobre 1585, eſt une aſſociation du ſurintendant d'O avec les partiſans du ſel, pour un cinquiéme. Il y cautionne juſqu'à la concurrence de ce cinquiéme, Antoine

---

» chant les autres, &c. Il ſeconda toujours ſon » roi, dans les magnanimes deſſeins de ſoulager » ſon peuple » : *Eſſai politique ſur le commerce, chap.* 19. M. Claude de l'Iſle en parle de la même maniere, & avec toutes ſortes d'éloges, dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire univerſelle, *tom.* 5, *pag.* 501.

Faſchon, notaire, qui lui prêtoit ſon nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer.

Un manége ſemblable faiſoit qu'il n'étoit non plus preſque rien revenu à S. M. des deniers des aides & des parties caſuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres membres du conſeil, ſe les étoit fait ſubſtituer, pour payement de prétendues dettes du roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premieres ſuppoſitions & connivences, je furetai ſi ſoigneuſement, que j'en avois déja découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au tréſor royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de ſoulager le peuple, que je dépouillois ainſi de tems en tems les uſurpateurs de biens qui ne leur étoient pas dûs, à proportion de ces découvertes, je faiſois au nom de S. M. des remiſes conſidérables ſur la taille, ſource principale d'abus & de vexations de toute eſpece, dans ſa répartition & ſa perception. Il eſt bien à ſouhaiter, mais peu à eſpérer, qu'on change un jour en entier, le fonds de cette partie des revenus royaux (2).

---

(2) Ces abus ſont ſi palpables, & ces vexations ſi criantes, que nos rois & leurs miniſtres ont ſouvent eſſayé d'y remédier, en changeant en en-

Je mets la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de ſi biſarrement

---

tier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obſtacles dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroiſſoit devoir être plus heureuſe, & qui malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me ſoit permis d'en expoſer ici les raiſons.

Il regne dans ce royaume, & je crois dans tous les états monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne ſauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les eſprits des ſujets continuellement en garde contre tout ce qui émane du ſouverain, il produit par la ſeule défiance une partie des mauvais effets, que produiroit une déſobéiſſance formelle. Ce préjugé eſt qu'on ne ſonge jamais au peuple en bien, & qu'au contraire on ne touche à ſon état, que pour le rendre encore plus miſérable.

Il ne ſe peut pas qu'un changement auſſi grand, que celui qu'on propoſe dans la taille, ne ſoit ſujet à de grandes difficultés par la nature de la choſe même. Or, je crois qu'il ne ſuffit pas que ces difficultés ſe trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut auſſi qu'elles le ſoient pour ceux, que de néceſſité l'on emploie à l'exécution. Car il n'en eſt pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui ſe trouve conſtruit par la ſeule coopération toute méchanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne ſauroit croître & s'achever que par la même intelligence, repandue dans l'auteur & les exécuteurs. A cela deux choſes s'oppoſent, qu'il ſeroit beſoin de combattre

tyrannique, que de faire acheter à un particulier plus de sel qu'il n'en veut & n'en

---

par l'instruction & le châtiment; je veux dire, le défaut de lumieres & la paresse dans les employés subalternes; celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs supérieurs, & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule pour convaincre que l'établissement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confié aux élus & subdélégués des intendans; je n'oserois dire aux intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en sous-ordre, pris par eux au hasard, dans la police & dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le tems nécessaire à donner à celle-ci; mais que, comme on fait venir de la capitale, des artisans pour conduire des travaux qui excedent la portée des artisans communs, le conseil doit choisir & députer dans les généralités, des commissaires intégres, intelligens, suffisamment autorisés & parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le tems, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échapera une partie des observations à faire sur différens détails de la campagne; si on les paye mal ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de société, de simple voisinage, les différens intérêts, personnels & des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le desir d'être honoré & caressé de ses

peut consommer, & de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je

---

concitoyens, la dépendance d'un supérieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injustes, & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au milieu de sa famille & de ses compatriotes : on trouve mille raisons de ne pas se servir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du conseil dans cette opération, & ensuite prêté un œil attentif à la maniere dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voyent avec douleur que sur cinquante de ces commissaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés, une connoissance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai, le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixiéme, qui n'est lui-même qu'une espece de dixme, a toutes sortes d'avantages sur la taille & les autres subsides, tout cela, dis-je, fait conclure aux esprits judicieux, qu'il faudra de toute nécessité revenir à cet égard, à l'établissement de la dixme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les peuples, & qu'on n'y a pas fait lorsqu'il a été proposé par cet habile & vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fausse &

m'en expliquois un jour en cette maniere, en m'entretenant avec le roi. Il me demanda un mémoire détaillé ſur toute cette matiere, de ce que coûtoit le ſel d'achat aux ſalines, des frais qu'on y faiſoit, delà juſqu'à ſa vente, de ſa diſtribution dans les greniers, & autres queſtions qu'on peut faire à ce ſujet. S. M. ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce mémoire. Je me hâtai de le dreſſer le mieux que je pus, & à peu près, parce que, ſuivant les raiſons que j'y expoſois, on ne peut marquer au juſte la vraie valeur des choſes; mais il ne produiſit aucun effet, & tout demeura à cet égard, comme auparavant: tant il eſt difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance & le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal

---

cruelle, qu'on riſque à faire ſoulever le peuple, en le mettant à ſon aiſe. L'intérêt du peuple bien entendu, eſt encore que le roi connoiſſe parfaitement la valeur de tous les biens & la force de ſon royaume; que ſans égard pour des exemptions & des priviléges injuſtes, tous les ſujets de S. M. ſoient traités également; que le commerce & l'induſtrie ſoient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire ſur cette matiere, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre : *Dixme royale, &c.*

dans les premiers établissemens, lors même que d'autres impositions plus selon la droite raison, comme le dixieme & les entrées, semblent en indiquer si clairement les moyens, & en applanir les voies (3).

(3) On sait combien la gabelle rapporte au roi, de net, tous frais déduits, & il n'est pas difficile de savoir conséquemment à quoi ces frais montent pour chaque minot de sel. Pourquoi le roi ne prend-il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de sel, de premier achat, & sur les salines mêmes ? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aides ? Il y a long-tems qu'on fait cette question, & elle est tout-à-fait simple. Le cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vues du ministre son prédécesseur, *Test. Polit. 1 part. chap. 9, sect. 7*, Perefixe, l'auteur de l'Essai politique sur le commerce, *chap. 25*, une infinité d'autres habiles politiques après eux, décident tout d'une voix contre un impôt dont la régie n'est pas seulement onéreuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent à la vérité de grandes difficultés à la changer, mais ce changement une fois fait, paroît en récompense une des principales sources *du soulagement & de l'opulence de l'état*, tout-à-la-fois. Le cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoute que ce qu'il avoit connu de surintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du sel, levé sur les salines mêmes, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *Dixme royale*, de M. de Vauban.

Les

Les dettes créées ſur les provinces, maiſons de ville & communautés, ne faiſant pas moins de tort au roi, que les ſiennes propres, je le ſollicitois continuellement de permettre qu'on fît ſur elles la même réviſion & la même opération qu'on avoit faites ſur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, & S. M. laiſſa à ma diſpoſition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commiſſaires, que je choiſis parmi les perſonnes que je connoiſſois les plus laborieuſes & les plus fideles dans les cours ſouveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des tréſoriers de France & des autres officiers; mais comme ce travail ne put aller ſi vîte, je remets à en rendre compte, lorſque je parlerai des effets qu'il produiſit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'économie aient des reſſources infinies, lorſque je penſe que malgré les dépenſes ordinaires de l'état, & celles que S. M. faiſoit extraordinairement dans ſon royaume, malgré trois ou quatre millions qui en ſortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuiſement & de ruine où le roi avoit trouvé la France, ſes finances & ſon tréſor,

à ſon avénement à la couronne, malgré des obſtacles & des difficultés, comme inſurmontables, le gouvernement avoit déja pris un air d'opulence, qui ne permettoit preſque plus qu'on ſe ſouvînt de ſa premiere indigence. Auroit-on pu ſe figurer dix ans auparavant, qu'en 1605 le roi ſe trouveroit auſſi riche qu'il l'étoit, ſi l'on avoit fait ſérieuſement attention que les ſommes qu'on lui demandoit, lorſqu'il fut reconnu paiſible poſſeſſeur de la couronne, celles dont il voyoit ſon épargne obérée, avec tous les intérêts & arrérages de ces ſommes, ne montoient à gueres moins de trois cens trente millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquitté ſur cette ſomme énorme, comme toutes les dettes pures & ſimples, le ſeroit, & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reſte; de maniere que le tréſor royal n'en ſeroit plus épuiſé, ni même incommodé? C'eſt pourtant ce qui étoit arrivé, & je n'ai peut-être rien expoſé aux yeux du lecteur d'auſſi intéreſſant dans ces Mémoires, qu'un état en gros des ſommes particulieres, d'où réſultoit cette ſomme principale.

Il étoit dû à la reine Eliſabeth, lors de ſon décès, tant d'argent pur, prêté à Henri dans ſes beſoins, avancé aux troupes Alle-

mondes, & fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres ſommes auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les ſecours donnés par les Anglois au roi, hommes, vaiſſeaux, proviſions, pour le ſiége de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin pendant tout le tems qu'avoit duré la ligue, la ſomme de ſept millions trois cens ſoixante-dix mille huit cens livres; aux cantons Suiſſes, tant pour leurs ſervices, que pour leur penſion, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cens vingt-trois mille quatre cens ſoixante-dix-ſept livres ſix ſols; aux Etats-Généraux, argent prêté, ſolde de gens de guerre, entretien de vaiſſeaux, poudres, vivres, munitions, &c: auſſi fournis pendant la ligue, neuf millions deux cens ſoixante-quinze mille quatre cens livres; à différens ſeigneurs, colonels & officiers François, pour ſervice, ſolde, penſions, gages, &c. pendant les guerres civiles, ſix millions cinq cens quarante-ſept mille livres; aux partiſans de toute eſpece de fermes, aux princes, villes, communautés, & autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens & penſions des officiers de la maiſon du roi, de juſtice, de police & de finance, par états dreſſés, vingt-huit millions quatre cens cin-

quante mille trois cens ſoixante livres; à différens particuliers, ſuivant leurs billets, reſcriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patents, &c. preſque tous du regne de Henri III, douze millions deux cens trente-ſix mille livres. Engagemens de domaine, conſtitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par S. M. cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la ligue dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf cens quatre-vingt-une livre (4).

Il eſt vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva pluſieurs, qui étant exigées injuſtement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, ſur leſquelles on compoſa avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de ſe libérer, par quelques expédiens, comme celles ſur les tailles & le domaine; mais on comprend facilement combien il en reſta encore à acquitter de juſtes. Je remarque ici d'avance, pour faire

---

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens Mémoires, tant ſur les traités de la ligue, d'environ un million, que ſur le total, mais cela eſt peu conſidérable.

voir combien le bon exemple eſt impuiſſant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencerent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui ſous une apparence de douceur & de fauſſe compaſſion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que ſous le nouveau regne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le tems de la mort de ce prince, & contentons-nous de marquer, comme un monument éternel de ſa gloire, l'état où la ſageſſe de ſon gouvernement avoit déja mis la France dans cette année. Les payemens hors & dans le royaume, ſe faiſoient à point nommé, nulle ſouffrance de ce côté-là, ni dans les dépenſes courantes; ſans que pour cela S. M. ceſsât d'en faire de très-conſidérables, pour rétablir, meubler & décorer ſes maiſons royales, réparer les places fortifiées, en faire conſtruire de nouvelles, élever des bâtimens publics (5); réédifier les égliſes, hôpitaux

(5) Henri le Grand a fait peindre & dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, & embellir en pluſieurs autres manieres, cette maiſon royale. Il acheva le Pont-neuf; il fit conſ-

& couvens; entretenir les pavés, levées, ponts & chaussées; fabriquer grand nombre de galeres sur la méditérranée; remplir les magasins & arsenaux; racheter ou dégager les

---

truire la place & la rue Dauphine, redresser grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, &c. Outre ce qui en est marqué en différens endroits de ces Mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le Mercure François, *ann.* 1610, *pag.* 404; Decade de le Grain, *liv.* 8; Morizot, *chap.* 46: ainsi que dans les écrivains qui nous ont donné des descriptions, ou l'histoire des antiquités de Paris, &c. Personne n'ignore que ce grand prince, par les soins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, presque dans tous les endroits du royaume, construire quantité de chaussées & de ponts dans des lieux impraticables, sur-tout du Berry, qui pouvoient disputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui, faute d'entretien depuis cent trente ans, sont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes & autres arbres, dont il en reste encore en différens endroits, où on les nomme *des Rosnys.* Nous avons plusieurs ordonnances de ce prince à ce sujet, & d'autres, par lesquelles il est défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, & cette application à rendre son royaume florissant, contribuerent peut-être autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV, le nom de Grand, qui lui fut donné dès son vivant, & à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

bagues & joyaux de la couronne, & y en joindre de nouveaux, & après tout cela, il restoit encore au bout de l'année, une somme considérable à déposer dans le trésor de la Bastille (6).

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non-seulement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces Mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai, que l'abondance commençoit à se faire sentir par tout le royaume, & que

(6) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge singulier dans le Mercure François, *ann.* 1606, *pag.* 101 : « comme » il s'est acquitté au bien & à l'utilité de la cou- » ronne de France, en ces états & charges-là, » plus qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, tous » les François l'ont reconnu & du vivant & après » la mort de S. M. & bien qu'il n'ait été exempt » de la calomnie par ses envieux, si est-ce qu'il » faut avouer qu'il a été & le Joseph de notre » roi & celui de la France ».

délivré de tous ſes tyrans dans la finance, la nobleſſe & la milice, le payſan enſemençoit & recueilloit en aſſurance (7); l'artiſan s'enrichiſſoit de ſa profeſſion; le plus petit marchand ſe réjouiſſoit du profit de ſon trafic, & le noble lui-même faiſoit valoir ſes revenus.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de ſévérité, qu'avoit donnés S. M. n'en étoit que plus affermie, & mieux goûtée, & la licence qu'on avoit retranchée aux gens de guerre, étoit un avantage procuré au peuple & à la diſcipline militaire, ſans aucun préjudice à la perſonne du ſoldat & de l'officier, exactement payés de leur ſolde, & de plus récompenſés à proportion de leurs ſervices & careſſés à raiſon de leurs talens, ou de leur valeur. Les jetons que j'avois donnés à S. M. ſelon la coutume, le premier jour de l'an, repréſentoient un lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux poles, avec ces

(7) La tendreſſe de ce bon prince pour ſes peuples, paroît par ce dicton de lui, qui s'eſt conſervé par une eſpece de tradition, qu'il feroit en ſorte que le plus pauvre payſan pût manger de la viande toutes les ſemaines, & de plus, mettre tous les dimanches une poule dans ſon pot.

mots, *Hi fines.* C'eſt par de pareilles actions, qu'un roi peut aſpirer à la gloire d'avoir rempli cette deviſe.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au ſujet des lettres de Henri. J'en trouve une ſi grande quantité pour cette année, & ſur toutes ſortes de ſujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque pluſieurs libéralités : trente mille livres à la reine pour ſes étrennes, neuf mille livres à la comteſſe de Moret (8), quinze cens livres aux femmes de chambre de la reine, & autant pour être diſtribué

---

(8) Jacqueline du Beuil. Le roi l'avoit faite à la fin de l'année derniere, comteſſe de Moret, faiſant, dit l'Etoile, revivre en elle l'amour qui étoit comme éteint en la marquiſe. Il lui avoit fait auſſi épouſer un gentilhomme, nommé Chanvalon. Il y a dans le Journal de l'Etoile, quelques anecdotes ſur ce ſujet; mais trop licentieuſes pour que nous puiſſions les rapporter. *Année* 1604. Mademoiſelle du Beuil ou de Beuil, nous eſt repréſentée dans les écrits de ce tems-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de mademoiſelle d'Entragues; mais en récompenſe, une phyſionomie fine & ſpirituelle, une humeur extrêmement gaie, & une converſation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la reine ne prit point le même ombrage, ni la même averſion pour cette maîtreſſe, que pour la marquiſe de Verneuil.

par madame de Montglat, aux nourrices de ſes enfans, en différentes occaſions, quatre mille aux enfans du commandeur de Chaſtes, douze cens livres à Praſlin, autant à Merens, trois mille livres au comte de S. Aignan, pour l'indemniſer des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny ſon beau-pere, deux mille quatre cens livres à différens penſionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, ſon commiſſionnaire en cette Province, quatre mille livres de penſion à Lognac (9) capitaine réformé, pour récompenſe de ſes ſervices, quarante mille livres que S. M. crut devoir, comme reſtitution à Villars, en diſant que cette ſomme avoit fait perdre plus de ſix mille livres d'intérêts à cette famille, depuis qu'elle lui étoit due, cinq cens livres au duc de Ventadour, qui les avoit avancées en menus frais, afin qu'on vît, diſoit ce prince, qu'on ne perdoit rien en

---

(9) Ce n'eſt point celui dont Henri III s'étoit ſervi pour poignarder le duc de Guiſe, aux états de Blois. Ayant demandé à ce prince pour récompenſe de cette action, un gouvernement qui lui fut refuſé, il ſe retira mécontent en Guyenne, où très-peu de tems après, il fut tué d'un coup de piſtolet, allant à la chaſſe, par un gentilhomme de ſes voiſins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet. tom. 1, liv. 1, pag. 133.*

le servant. Le sieur de Canisy reçut un pareil remboursement; dix-sept mille cent trente-huit livres à son apothicaire, nommé la Livre. S. M. étoit débiteur de cet homme-là depuis 1592, & avoit en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en prison; elle l'en dédommagea; neuf mille cinq cens quarante & une livre à Jean Sellier, marchand de la ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour S. M. de la construction de je ne sais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres données à M. le comte de Soissons, de l'édit des greffes, & d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel, en faveur du duc de Mayenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou payemens justes. Zamet obtint de S. M. les deux offices des receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice la forêt de l'Aigle entre lui & le connétable; mais pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cens mille livres qu'on lui faisoit, pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui

lui parut d'une grande importance ; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui étoit ce fort, qui déterminerent S. M. à en traiter avec lui, soit par voie d'échange, ou de récompense.

Une grande partie des lettres de ce prince rouloient encore sur ses bâtimens, sur tout ceux des nouvelles manufactures de soie, qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie, qu'on lui envoyoit d'Espagne, son orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la construction pour cet effet (10). Je fis jetter par son ordre les fondemens de nouveaux édifices pour ses tapisseries, dans la place du marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit, en remarquant

(10) Je trouve encore dans quelques écrits de ce tems-là, qu'un fabricant Provençal, nommé Sertan, entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers ; qu'il s'établit des manufactures de cryftal & de glaces de Venise, de perles bien imitées, & plusieurs autres, que le célebre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

pourtant que lorſqu'il eſt queſtion de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts qui ſont nommés à ce ſujet. S. M. fit venir des pays étrangers les Comans & les la Planche, pour leur confier le ſoin & l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-tems ſans ſe plaindre, ſoit qu'ils trouvaſſent que le profit ne répondoit pas à leurs eſpérances, ou qu'ayant fait des avances conſidérables, il leur fût difficile de les retirer. Le roi ſe déchargea de leur importunité ſur moi, & me commanda de faire en ſorte qu'ils ne ſe ruinaſſent, ni ne s'enrichiſſent trop.

L'attention de ce prince à ménager toutes les puiſſances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ſes grands deſſeins, paroît auſſi dans ſes lettres, comme dans toute ſa conduite, ſoit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politeſſe, ou du ſimple cérémonial, ſoit dans la maniere de traiter leurs ambaſſadeurs & envoyés, de les gagner par des dépenſes & des libéralités faites à propos ; & ce qui eſt un ſervice plus conſidérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, & en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. S. M. m'envoya une lettre toute ouverte

de compliment, qu'elle crut devoir à la duchesse des Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cens écus au moins; auquel cette princesse se montra fort sensible dans la lettre de remercîment qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, & qui fut tenu encore long-tems secret, ce prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, & lui dépêcha aussi-tôt un courier extraordinaire, quoique sur cet article, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espece de reproche à son ambassadeur à Rome, de lui envoyer trop souvent des couriers, & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'ambassadeur de la république de Venise prit congé de S. M. au mois de novembre, il reçut par mes mains un présent considérable; j'en fis même un à son secrétaire. L'envoyé du duc de Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait. Je lui fis voir l'arsenal & tous les magasins du roi; & afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis présent suivant l'intention de S. M. d'une paire de ses plus belles armes, pour le prince son maître.

La mort de Clément VIII (11), arriva la nuit du 3 au 4 mars, & elle fut aussi-

(11) L'Etoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du pape & des catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en différens endroits de ces Mémoires, à la louange de Clément VIII. « Pape pacifique, dit-il, & bon François. Ceux de la religion même ne le haissoient pas, s'étant toujours comporté en leur endroit fort gracieusement, & plus que pas un de ses prédécesseurs, jusqu'à leur octroyer des passeports, pour aller & venir librement à Rome; ce qu'on ne trouve point avoir jamais été fait par aucun pape. Quand il mourut, & longtems auparavant, ce n'étoit plus de lui qu'une masse de chair, étant perclus de corps & d'esprit, ayant les mains mêmes toutes pourries & crevées; si que quand on lui venoit baiser les pieds, qui étoient bien puans, autant que tout le reste de son corps, il lui falloit soulever les mains pour donner la bénédiction » : *Journal du regne de Henri IV.*

Pierre Mathieu en parle avec toutes sortes d'éloges, *tom. 2, liv. 3, pag. 328; & liv. 3, pag. 696*, ainsi que tous nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à sa famille. On disoit de lui : *Clément VIII, bon-homme, bon prélat & bon prince*, par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint & Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon prélat; le second, que bon prince, & le troisiéme bon prélat & bon prince : *Amelot de la Houssaye, note* 3, *sur la* 311e *lettre du cardinal d'Ossat.*

tôt mandée en France, par un courier que mon frere dépêcha vers le roi alors à Chantilly, & par les lettres qu'écrivirent en même-tems les cardinaux François, auxquels S. M. avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, & qui y furent suivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres pendant tout le tems qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de son arrivée, par une lettre du 28 décembre 1604, & il m'en écrivit une seconde le 6 février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le consistoire Romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'église. J'avois sur-tout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent panégyriste à Rome. Je lui avois écrit depuis son départ de Paris une assez longue lettre, qu'il montroit à tout le monde pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses, dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens

d'en citer, que de faire voir que, grace au ciel, je n'ai jamais eu ce zele amer & emporté qu'inſpire la différence de religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les cardinaux entretenoient ſans ceſſe du Perron, comme le ſouhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit pluſieurs fois, qu'il ne diſoit jamais la meſſe ſans ſe ſouvenir de moi au *memento*. Le pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorſqu'il fut conduit à ſon audience par Béthune. Il l'entretint long-tems ſur mon chapitre, & particuliérement ſur les moyens d'opérer ce qu'il appelloit ſuivant le langage de Rome, ma converſion. Il eſt aſſez extraordinaire que la juſtice qu'un miniſtre ne peut obtenir que ſes compatriotes rendent à ſon déſintéreſſement & à la droiture de ſes intentions, lui ſoit rendue par des étrangers, qui ont une auſſi grande raiſon de le haïr. En me faiſant ce détail ſur les cardinaux, du Perron me parloit comme eux, du deſir qu'il avoit perſonnellement que j'achevaſſe de m'unir avec des perſonnes qui me vouloient tant de bien : « N'ayant pas : ce » ſont ſes termes, plus d'amis à Geneve, » que j'en avois à Rome.

Il ne m'étoit gueres moins ſenſible de lui voir rendre ce témoignage à mon frere,

qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, « qu'aucun cavalier François, » depuis cent ans, disoit-il, n'avoit ac- » quis autant de réputation dans toute l'Ita- » lie (12) ». Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortége de noblesse Françoise & Romaine.

Le roi avoit enjoint sur toutes choses à ses cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape (13). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque par les lettres qu'apporta un second courier de Rome, arrivé à Paris le 28 mars, on sut que suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguoient la tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement &

---

(12) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Mathieu parlant des services que le comte de Béthune rendit au roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 681. Siri en parle par-tout de même.

(13) Voyez le détail des deux conclaves suivans dans Mathieu, *ibid.* 698, & autres historiens.

ſi promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce courier, c'eſt-à-dire, le vendredi premier jour d'avril, à huit heures du ſoir, le S. Siége fut rempli par le cardinal de Médicis, appellé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom de Léon XI. Le choix d'un homme parent de la reine, & de même nom qu'elle, fait aſſez voir que S. M. T. C. fut bien ſervie par la nation Italienne (14). Auſſi en témoigna-t-elle publiquement ſa joie, lorſque la nouvelle en fut apportée à Paris, & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce prince m'écrivit de ne point épargner ſon artillerie, & de donner les ordres néceſſaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris fût ſuivi dans mon gouvernement, & dans tout le reſte du royaume. MM. l'évêque & le gouverneur de Paris, le préſident de Bellievre & les gens du roi du parlement, les évêques & autres perſonnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, & ſuivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des feux de joie, &c. On peut dire

(14) « Le pape Léon XI avoit coûté au roi, » dit malignement du Pleſſis Mornai, trois cens » mille écus à faire » : *vie de M. du Pleſſis Mornai, liv.* 2, *pag.* 305.

que jamais exaltation de pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un inſtant la durée du pontificat de Léon XI, qui ne vécut que peu de jours après, & étoit peut-être déja mort, lorſqu'on les lui rendoit en France (15).

Celui qui lui fut donné pour ſucceſſeur, conſola en quelque maniere S. M. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghèſe, parce que deux choſes concoururent à ſon élection; la faveur que lui accorda hautement la nation Françoiſe par ſes cardinaux, & ſon mérite perſonnel, qui lui valut cette diſtinction, qu'on s'attendit de voir récompenſée par un heureux & digne pontificat. Deux ſujets de ſuite, placés pour ainſi dire, de la main de S. M. T. C. ſur le S. Siége, ne laiſſerent plus de doute par toute l'Europe, ſur le crédit qu'elle s'étoit acquiſe dans l'eſprit des Italiens. Ce prince en jugea de même avec un vif ſentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'auſſi-tôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife, qui arriva à Fontainebleau

(15) Il fut pris de maladie le 17 avril, au retour de la proceſſion à Saint-Jean-de-Latran, qui ſe fait pour la priſe de poſſeſſion du nouveau pape, & mourut le 27.

le 25 mai à dix heures du ſoir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Léon XI, excepté ſeulement qu'il ne ſe fit point de feux de joie. S. M. en donna elle-même la raiſon à ceux qui auroient pu prendre mal cette ſingularité; c'eſt que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reſte, rien ne fut omis, & le roi aſſiſta en perſonne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occaſion trois lettres de même date de S. M. de pur cérémonial ſur mes différentes charges; & en qualité de perſonne publique, elle m'adreſſa, auſſi-bien qu'au chancelier & à Sillery, un diſcours en forme de relation, de tout ce qui venoit de ſe paſſer au conclave.

Paul V, ne démentit point les eſpérances qu'on avoit conçues de ſon pontificat. Le conſeil Romain parut ſe conduire à tous égards, par les mêmes vues que ſous Clément VIII. On ne preſcrivit à Barberin qui fut envoyé nonce en France, rien au-delà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo; & il lui fut ordonné par le cardinal Aldobrandin; & par S. S. elle-même, de ne s'adreſſer qu'àmoi dans tout ce qu'il auroit à faire ou à ſolliciter. Je ne ſais ce que peut avoir dit à mon avantage le cardinal Bu-

ſalo. Ce ne peut être que lui qui ſoit l'auteur de ce conſeil, de m'employer toujours ſeul, préférablement à tant de perſonnes qui portoient juſqu'à la ſervilité le dévouement au S. Siége. Mon frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette éminence, ni trop bien répondre à ſon amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune eſt du 12 novembre; car il étoit encore à Rome en ce tems-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'inſtallation du pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, & il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il ſe fit aſſez regretter de S. S. pour être obligé de la ſupplier de ne pas écrire au roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laiſſât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réſervé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant ſa négociation. Dès qu'une fois il ſe fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il ſe convertit en une ſageſſe pleine d'aſſurance, qui lui fit retirer tout le ſuccès qu'il pouvoit eſpérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de ſa dépendance par leſquelles il paſſa, le reçuſſent & le trai-

taſſent avec les diſtinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique ſur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui ſe crut obligé de m'écrire cette lettre ſur le départ de mon frere, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au roi, & lui repréſente qu'il ne ſauroit mieux faire que de donner une place à Béthune dans le conſeil des affaires étrangeres, en ce qui regarde l'Italie, parce que perſonne n'en a une plus particuliere connoiſſance (16).

Du Perron me remercioit dans cette lettre d'avoir pris ſon parti auprès de S. M. contre ceux qui avoient cherché à le fruſtrer de la charge de grand aumônier, qui venoit de lui être promiſe, ainſi que de quelques autres légers ſervices que j'avois rendus à ſon frere. Il y avoit un dernier article qui regardoit Lafin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de ſa légéreté naturelle, étoit ſorti de France & avoit

---

(16) Le cardinal d'Oſſat lui-même, quoique peu content, ſelon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à ſon égard, parle très-avantageuſement de cet ambaſſadeur, dans ſa lettre au roi, du 10 décembre 1601, dans celle à M. de Villeroy, du 2 décembre 1602, & autres.

embrassé la religion protestante. Le roi qui l'observoit comme on fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & constituer prisonnier dans la tour de Nonne. Lafin s'étoit adressé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois son ami, pour se faire accorder la grace que du moins on le fît passer en France, & que là on lui fît son procès s'il se trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté. C'est cette grace que du Perron me demandoit auprès du roi pour Lafin.

La lettre la plus digne de remarque qui me vint de delà les monts, est celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai seulement le précis de ce bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroissoit que c'étoit au sujet de mon frere que le S. Pere me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les cardinaux & pour lui-même, lorsqu'il ne jouissoit encore que de cette dignité. S. S. passe delà au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma conversion, l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire à son amitié pour moi, sa piété & son zele lui fournissant mille motifs pour me persuader de

changer

changer de religion. Elle m'assure que si sa place ne l'eût pas retenue, elle se sentoit disposée à passer en France sans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propose l'exemple des anciens comtes de Flandre, mes ancêtres, & nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particuliere. Elle y joint celui des premiers saints de France, & de ses rois les plus illustres, ce qui amene naturellement l'éloge du roi regnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié à l'occasion de tout ce que j'avois rendu de services à ce pape, dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices, dont les légats & nonces apostoliques de son prédécesseur & les siens m'avoient obligation. Ce bref tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prieres & des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exalter les vertus & les grandes qualités de S. S. de l'assurer de mon obéissance, de mon attachement à la servir, & de la passion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remercimens des sentimens qu'elle me témoignoit, & les souhaits d'une parfaite prospérité remplissoient ma lettre entiere,

où ſans croire intéreſſer ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractere des princes ſouverains, & en particulier à celui qu'une égliſe toute entiere donne au pape. Je ne faiſois donc aucune difficulté de me ſervir du terme de lui baiſer les pieds, qui ſans doute n'auroit pas plû à mes confreres. Auſſi Paul V en recevant ma réponſe, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaiſirs qu'il eût eu depuis ſon pontificat. Il la lut trois fois de ſuite en s'écriant que je lui faiſois trop d'honneur. Il en loua infiniment le ſtyle, le tour & toutes les expreſſions, & dit encore que mes louanges lui déroboient une partie de celles qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un ſecond bref. Il fallut que du Perron lui-même s'oppoſât à un excès de tendreſſe, qui pouvoit avoir ſes riſques. Ce cardinal fut témoin de tous les mouvemens du S. P. parce que comme ma lettre étoit écrite en françois, il fut appellé pour en être l'interprête. Du Perron demeura encore quelque tems à Rome, dont le ſéjour lui occaſionnoit une grande dépenſe. Il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles & d'habillemens pour lui & pour ſa maiſon. Dans l'épui-

ſement où ces dépenſes l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des fermiers de ſon abbaye de Lire, qui lui refuſoient ſes fermages, ſous prétexte d'un arrêt du conſeil, touchant des droits qu'il avoit ſur certains bois.

Tout le reſte de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des diſpoſitions favorables du S. Siége pour la France, excepté le duc de Savoye, qui n'étoit point encore dégagé de la politique Eſpagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Eſpagne, la France continua avec elle, comme par le paſſé, ſur le pied d'une paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour & les Etats des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun ſuccès, les hoſtilités recommencerent dès que la ſaiſon permit de ſe mettre en campagne. Le roi d'Eſpagne fit demander aux Suiſſes un paſſage ſur leurs terres, pour les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Greſins, qui les auroit trop retardées. Il offrit pour l'obtenir, de ne les faire paſſer que par vingtaine, & au nombre de deux mille hommes, aux-

quels il en joignit encore mille autres. Le roi en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola qui devoit les commander prenant la même route, il ne feroit pas impossible que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs François, & choisissant bien son tems, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général: « Ce qui, disoit Henri, auroit valu » une bataille gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, & de la faire passer par son moyen jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presqu'aussi-tôt par un courier Espagnol qui passa par Paris, s'en allant en Flandre à la fin de mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeoit si fort la chose, que S. M. se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré, tant qu'il seroit sur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du roi, ce prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'appercevois point cette conséquence; & je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même-tems que son de-

voir demandoit qu'il rendît ſes reſpects à S. M. & qu'aſſurément il ne lui parleroit que de choſes générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il ſe trouva que j'avois penſé juſte.

Spinola partagea ſon armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy (*a*), à qui il fit paſſer le Rhin, entre Cologne & Bonne, où il fit enſuite des retranchemens pour interdire ce paſſage à d'autres troupes. Quel que fût le deſſein des Eſpagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduiſit celle qu'il s'étoit réſervée, du côté de la Friſe, où l'armée des alliés la côtoya long-tems. Le bruit qui ſe répandit au mois de juillet, de la mort de ce général, ne ſe trouva pas mieux fondé que celui qui courut au mois de ſeptembre, qu'il avoit été battu. On prévit qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne; & effectivement il s'en approcha, & l'inveſtit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola ſe vit comme aſſiégé lui-même dans ſes quartiers, & ſes tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner

(*a*) Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

son entreprise; auquel cas le prince s'attendoit de son côté à assiéger & emporter le fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant sa conquête le 23 septembre, & il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part & d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de son côté aux forts Covoerden & Breton, qui couvroient & assuroient la Frise. Du Terrail pendant ce tems-là, à la tête d'un secours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué & surpris Berg-op-zoom; mais il en fut repoussé avec quelque perte.

Du Terrail étoit un officier François de la cabale séditieuse, qui avoit jugé à propos de se retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux archiducs. S. M. n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à son devoir, comme elle lui sut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis & Chef-boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entiere. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il

tâchoit d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres gentilshommes, qui avoient offert leurs services aux archiducs; en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons sujets.

Ce n'est-là que le moindre des sujets de plainte que le roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux séditieux François, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin & le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes & côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pesé, S. M. jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même donnés aux Espagnols; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire observer exactement les dernieres conventions, par rapport au commerce qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena à la Rochelle un vaisseau Espagnol, qui s'avoua Flamand, & du prince d'Orange.

Les Rochellois crurent devoir en informer le roi, qui leur répondit, en louant leur conduite; leur cita l'article du traité, qui étoit formel, & y fit donner à l'Eſpagne la même ſatisfaction, que ſi elle l'avoit fait demander par ſon ambaſſadeur.

Le conſeil de Madrid de ſon côté, ne ſavoit trop ſur quel ton il devoit le prendre avec nous; combattu d'un côté par ſa fierté naturelle, de l'autre par le ſentiment de ſon inſuffiſance, & par les beſoins qu'il ſentoit avoir de nous. Cet eſprit conduiſoit les Eſpagnols dans toutes leurs manœuvres, & leur faiſoit tour-à-tour eſſayer de nous ſéparer d'intérêt d'avec les Etats, ſe plaindre amérement de ce que ſous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de véritables ennemis, & affecter une étroite correſpondance avec l'Angleterre : mais aucune de toutes ces ruſes ne leur réuſſit. Le roi ſecrétement raſſuré par la connoiſſance de ſes forces, ſe moqua de leurs menaces; & pour moi en particulier, je connoiſſois trop bien l'eſprit & l'humeur du roi d'Angleterre, pour croire qu'il fît jamais pour eux, plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs ſi mal avec S. M. B. qu'ils ne purent même ſauver long-

tems ces apparences; car comme ils ne faisoient pas un long séjour dans un pays, sans y laisser bientôt des marques de cet esprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisoient dans ses états; ce qui le mit dans une furieuse colere contre eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeller ce prince aux premiers engagemens qu'il avoit contractés avec moi, & auxquels il avoit donné atteinte dès l'année suivante, par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont qui étoit sur les fins de son ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matiere, & qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri & pour moi; & lui faisant entendre de quoi il y étoit question, il le chargea encore verbalement d'insister particuliérement avec le roi de France, lorsqu'il lui rendroit compte de sa négociation, sur celui de ces articles qui regardoit la succession de l'Empire; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhortoit à se joindre à lui dès ce moment, pour faire en sorte qu'avant la mort de l'empereur regnant, les électeurs pussent

être remis en possession de la liberté de l'élection & de leurs autres droits, & qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frere ou parent même éloigné de S. M. I. le chemin à l'Empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin, pour faire statuer que l'empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont en exécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par S. M. B. dit au roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que S. M. ouvrit parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut essayer si cette nouvelle politique trouveroit des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses ministres, sur cette idée du roi Jacques par rapport à l'Empire, non pas entiérement, mais par forme de consultation; encore moins leur donna-t-elle à soupçonner la plus petite partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne savoit que répondre sur cette idée, tant elle leur paroissoit fausse & déraisonnable. Le prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour pour s'en entretenir avec moi; mais

comme cette converſation roula en partie ſur pluſieurs particularités, qui parurent de ſi grande conſéquence à S. M. qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à perſonne, mon ſerment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17).

---

(17) Je ne ſais ſi ce ſecret ne rouleroit point, du moins en partie, ſur l'incertitude où il paroît que fut quelque tems ce prince, s'il ne travailleroit point à ſe faire déclarer empereur lui-même, Il ſe crut même obligé de donner cette idée à examiner à ſes trois miniſtres, qu'il aſſembla un jour pour les entendre parler ſur ce ſujet, comme nous l'apprenons du *vol.* 8474, *des mſſ. de la bibl. du roi*, où cette délibération eſt rapportée en ſon entier. Il eſt ſingulier que ces trois perſonnes ne ſe trouvoient preſque ſur rien du même avis. L'un lui conſeilla de ſe faire élire empereur; le ſecond l'en détourna, & le troiſiéme, plus favorable à la maiſon d'Autriche, voulut lui perſuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias. « Le roi, ajoute » l'auteur, qui avoit attentivement prêté l'oreille » à ce dernier, ſe leva; ayant ouvert une fenêtre » pour prendre l'air, tenant la vue & les mains » vers le ciel, dit tout haut: Dieu formera & fera » naître en mon cœur, s'il lui plaît, la réſolu- » tion que je dois prendre ſur tous vos diſcours; » & les hommes les exécuteront. Adieu, meſſieurs, » il faut que je m'aille promener. Et ainſi finit cette » conférence ». Quoique cette idée ne fût pas abſolument contraire à ſes grands deſſeins, on peut cependant douter avec aſſez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il ſe pourroit bien faire qu'il

Henri en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. S. M. B. me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois de l'appuyer, d'une maniere qui toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matiere, que je ne pus pas douter que de tems en tems elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avoit tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié & de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel & son intelligence dans les affaires y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de S. M. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, & m'ordonna

---

ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

de la cultiver ſoigneuſement ; ordre que je reçus avec plaiſir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de preſque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire ſur les différens cantons Germaniques, mais le peu qu'il eſt important d'en ſavoir par rapport aux affaires de France, ſe trouve joint de ſoi-même avec ce que je vais dire de la cabale ſéditieuſe de France. Cet article amenera un aſſez long détail, parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, & à celui que S. M. fit en Limoſin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'eſt pas ſans doute à faire une réflexion bien naturelle, ſur la biſarrerie d'une aſſociation qui cauſoit tant d'allarmes à l'état. Une ſociété compoſée indifféremment de catholiques Romains & de huguenots ; ces catholiques Eſpagnols, & ces huguenots François ; un parti agité par des intérêts ſi oppoſés, qu'on doit ſe le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier ; un corps dont le duc de Bouillon eſt le chef, & dont l'Eſpagne eſt l'ame ; ce coup-d'œil ſeul a quelque choſe de ſi ſingulier & de ſi monſtrueux, qu'il ſuffira pour raſſurer bien des perſonnes ſur les ſuites d'une confédération ſi mal aſſortie. J'en ai toujours

eu cette penſée ; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle déſobéiſſance au ſouverain, ne peut qu'être très-préjudiciable à l'état, en le ſuppoſant même fruſtré de l'attente de ſon objet principal, on ne niera pas qu'il eſt d'une ſaine politique d'empêcher par toutes ſortes de moyens, qu'il ne ſe forme, ou de le détruire lorſqu'il eſt déja formé. Les révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs réſolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produiſiſſent jamais rien de bien à craindre ; cependant comme on ne doit point laiſſer tenter impunément de pareilles entrepriſes, S. M. ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils ſe renouvellerent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de mars, qu'on venoit de l'inſtruire de particularités ſi importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il ſe croyoit obligé de les faire paſſer juſqu'à moi ; & afin que je puſſe mieux en juger, c'étoit la perſonne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme, & dès les premieres queſtions que je lui fis, je vis que ſa dépoſition enveloppoit un ſi grand

nombre de perſonnes, & de la premiere diſtinction de la cour, que ſans aller plus avant, je crus que cet éclairciſſement méritoit bien d'être fait en préſence de S. M. même. Je lui écrivis à S. Germain, où elle étoit alors, en lui déſignant par des chiffres connus d'elle ſeule le nom de ces perſonnes. Le roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui aſſura que toutes ces perſonnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence & du Languedoc. Il ſpécifia nommément Toulon, Marſeille, Narbonne, Bayonne, Blaye & quelques autres; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit ſur S. Flour, lorſqu'il avoit été arrêté; que toutes ces pratiques ſe faiſoient de la participation de l'Eſpagne, & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il diſoit vrai, les conjurés avoient déja reçu pluſieurs milliers de piſtoles du roi catholique; ils en attendoient encore beaucoup davantage, & ils faiſoient même fond ſur des ſecours d'hommes, que les Eſpagnols ne vouloient pourtant leur accorder, diſoit-il, que lorſqu'ils ſe ſeroient déclarés ouvertement ennemis de l'état, par l'envahiſſement des places qui viennent d'être nommées, & de pluſieurs autres fortereſſes maritimes.

La ſincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuſe par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat ; c'eſt qu'il avoit ſervi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu propoſer comme de ſimples poſſibilités ? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez ſon maître, & ſans doute le plaiſir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on ſavoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à S. M. ? Il n'en faut pas tant pour faire groſſir les objets bien au-delà de la vérité.

On peut donner comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit paſſé dans les ſynodes & les autres aſſemblées particulieres de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les provinces voiſines. L'eſprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces conventicules. Entr'autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit paſſé à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à S. M. la permiſ-

(18) Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme Quercinois.

ſion de convoquer une aſſemblée générale de la religion, ſans lui en expliquer le ſujet ni les motifs. Le roi auquel la requête avoit été en effet préſentée, ne leur avoit pas refuſé leur demande; mais ſuivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur preſcrire le lieu, la matiere & la forme de cette aſſemblée, & y envoyer une perſonne qui le repréſentât. C'eſt Châtelleraut qui leur fut nommé, & moi qui devois y paroître chargé des intérêts de S. M. (*a*). Les proteſtans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient je crois, mieux aimé un refus de S. M. qu'une pareille acceptation. Ils ſe dirent que ſi je joignois le titre d'homme du roi à la qualité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'aſſemblée, rien ne feroit capable de les ſouſtraire à l'autorité que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens j'étois moins ménagé de mes confreres, que le papiſte le plus déteſté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de préſenter une nouvelle requête, ſignée de deux ou trois cens perſonnes au moins, dans laquelle ils énonceroient à S. M. que ſur de meilleures raiſons que celles qui leur avoient fait demander une aſſemblée, ils la

---

(*a*) *Vie de du Pleſſis Mornai*, liv. 2.

prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eût mandé à Henri cette diſpoſition des réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, & il voulut bien prendre mon conſeil ſur ce qu'il avoit à faire en cette occaſion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau le 30 mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainſi qu'à S. M. & j'avois pris de plus toute la peine poſſible pour connoître la vraie ſituation des choſes, à quoi me ſervoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien poſitif, ſinon que les trois ou quatre boute-feux du parti que j'ai ſouvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens; mais ſi infructueuſement qu'il ne me paroiſſoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'oſe dire que mes lettres & mes diſcours aux perſonnes du parti les moins préoccupées, avec tous les autres ſoins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la choſe à ce point. Voilà ſur quoi roulerent le conſeil & la réponſe que le roi m'avoit demandés.

Il eſt certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette ſeconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, & par-là S. M. pouvoit bien s'imaginer de quelle nature

étoit tout le reſte; mais il continua à lui venir dans le commencement d'avril un ſi grand nombre de nouveaux avis ſi preſſans, & en apparence ſi poſitifs, qu'elle ſe laiſſa entraîner au torrent. Les proteſtans, diſoit-on, & c'étoit par la bouche du premier préſident de Toulouſe, & de mille autres perſonnes en Guyenne, que cela ſe diſoit, avoient tenu dans cette province & dans celle de Languedoc, les diſcours les plus emportés contre S. M.; ils avoient, ajoutoit-on, réſolu de faire une députation pour ſe faire accorder la rupture de l'aſſemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du jeudi-ſaint 7 avril, par laquelle ce prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de pâques, lui aider à prendre une réſolution ſur ces nouvelles lettres, & en même tems être préſent à la réception des députés huguenots, enfin leur expliquer les volontés du roi du ton dont il convenoit que S. M. parlât à des ſujets qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il eſt vrai que quand ce prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, ſa ſanté avoit ſouffert de pluſieurs petits reſſentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remede dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'eſt la diette qu'il obſerva dure-

ment pendant les premiers jours de mai. De tout ſon conſeil, il n'avoit près de ſa perſonne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de S. M. qui finiſſoit par me dire qu'elle me laiſſeroit retourner à Paris, auſſi-tôt que cette affaire ſeroit terminée. Dans la réponſe que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par ſon ordre pour mon départ, je lui faiſois ſentir deux choſes qui étoient, ce me ſemble, ſans réplique ; c'eſt que ſi S. M. ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de myſtere ou de bruit, n'étoit que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que ſon repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au ſilence.

C'eſt ſur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec S. M. cette affaire ſi ſérieuſe, qu'on a vue dans le livre précédent ; & l'on imagine aiſément que pendant tout le tems qu'elle dura, ce prince ne ſongea pas à me choiſir pour ſon confident, ni pour ſon agent auprès des proteſtans. Le retour de ſes bonnes graces s'étant fait de la maniere que je l'ai auſſi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri

de tous ſes ſoupçons, que ſi on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord deſtiné. Je priai ce prince de vouloir bien faire exercer ſon autorité à Châtelleraut par quelqu'autre perſonne, parce que je craignois de fournir ſans y penſer, nouvelle matiere à la calomnie; Henri raiſonna d'une maniere toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit paſſé, il me devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au public dans un poſte où le ſacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout ſon jour. Ce prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contr'eux, qu'ainſi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embraſſé deux fois, & comblé de ſes careſſes ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y diſpoſer les affaires à ſouffrir mon abſence, pour dreſſer des mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma commiſſion, & pour compoſer moi-même les inſtructions que je devois recevoir par écrit de la main de S. M. & de l'avis de ſon conſeil.

Pour S. M. elle revint pendant ce tems-là paſſer une partie du mois de juin à Saint-Germain. Ce prince eut dans les premiers

jours de ce mois, une fluxion ſur un pied (19) qu'il crut diſſiper par l'exercice de la chaſſe, avec la précaution de faire couper ſa botte à l'endroit malade; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs exceſſives l'obligerent de retourner ſur ſes pas. Il ne put tant qu'elles durerent s'appliquer à aucune affaire : quand il ſe fût agi, m'écrivoit-il, de la perte de la moitié de ſon royaume. Lorſqu'il les ſentit diſſipées, il revint à Paris d'où il ſe diſpoſa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choſes néceſſaires pour mon départ.

Je mis ſur le papier toutes les queſtions dont je ſouhaitois être inſtruit, par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du roi, & dont les réponſes devoient

---

(19) « J'étois allé à l'Arſenal (dit Henri IV, » parlant d'une de ces attaques de goute) avec » ma femme, M. de Sully me dit : Sire, vous » avez de l'argent, & vous ne le voyez point; » comme de fait je me contente de ſavoir que » j'en ai, ſans m'amuſer au plaiſir de le voir. » Nous allâmes à la Baſtille, & il nous montra » comme cela étoit ordonné. Je vous aſſure qu'au » même inſtant la goute me prit, & me fit ſouvenir du proverbe : ceux qui ont la goute, ont » des écus » : *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 613.*

composer le fond de l'instruction, sur laquelle je venois de convenir avec S. M.; & j'envoyai cet écrit à Villeroi & à Fresne, qui deux jours après me le renvoyerent avec la réponse aux questions, en me disant que je visse si elle satisfaisoit à tout, & que je la rédigeasse en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux, l'une plus générale, & l'autre en forme de mémoire particulier, joint à la premiere. Ces deux pieces régloient la maniere dont je devois parler & agir avec les protestans, comme on va le voir.

Le sujet de l'assemblée de Châtelleraut ne paroissoit pas d'une premiere vue, aussi important qu'il l'étoit, tant pour le roi, que pour le corps des réformés, puisqu'elle sembloit n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps, qui sortoient de l'exercice de leurs charges, auprès de S. M. pour les en décharger, & pour leur en substituer d'autres, ce qui n'avoit pas besoin d'une assemblée aussi solemnelle que celle qui se préparoit. Mais en examinant la chose de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la religion, étoit de se servir de cette assemblée, pour étendre leurs droits, & pour se faire accorder de nouvelles graces & de nouveaux privileges; à quoi S. M. ne

pouvoit mieux répondre, qu'en profitant aussi de cette occasion, pour les rappeller d'une maniere plus solemnelle aux anciens réglemens, dont la sagesse & l'utilité étoient reconnues par les fruits qu'on en avoit vu naître, & pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; en sorte qu'après cela le corps des religionnaires en France, persuadé de la droiture des intentions du roi & de sa fermeté à soutenir ses droits, prit une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer sincérement dans son devoir. Voilà le point principal de ma commission.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue sur l'édit de pacification, fait à Nantes comme sur une piece fondamentale qui devoit leur servir également de regle pour juger de leur conduite envers le roi, & de celle de S. M. à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des sentimens même que leur religion devoit leur inspirer, se tiroit de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite ni à gauche, comme

comme Henri s'y étoit ſi bien renfermé de ſon côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire ſur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouiſſance paiſible de leurs biens & de leurs charges, la douceur du gouvernement, l'état des affaires tranquilles, mais ſolides & s'affermiſſant tous les jours, la ſûreté des promeſſes faites par ce prince, connue par une longue ſuite d'effets, & en dernier lieu par la réponſe ſatisfaiſante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient-là autant de cautions d'un côté, auxquelles les proteſtans devoient répondre du leur, par la ſoumiſſion & la reconnoiſſance qu'un prince bienfaiſant eſt en droit d'exiger de ſes ſujets. Le motif de leur intérêt leur conſeilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger ſainement de l'état des choſes, les riſques de l'infraction ne pouvoient guères regarder qu'eux.

La conſéquence qu'on tiroit dans l'inſtruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire ſentir à l'aſſemblée, c'eſt qu'elle devoit ſe montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir ſe choiſir un chef, ſoit dedans, ſoit hors le royaume, autre que la perſonne du roi lui-même, qui méritoit d'eux cette

qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes que les proteſtans s'aviſeroient peut-être de faire, on me laiſſoit le choix des raiſons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit ſeulement ordonné de leur ſignifier encore nommément, qu'ils ne s'attendiſſent plus pour l'avenir à de pareilles aſſemblées générales, & que celle-ci que S. M. avoit bien voulu leur accorder, pour s'inſtruire tous enſemble de leurs devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tendroit lieu de celle qu'ils avoient réſolu derniérement dans leur ſynode de Gap, de ſupplier S. M. de leur accorder.

Les raiſons de cette ceſſation d'aſſemblées extraordinaires étoient palpables : car le ſujet qui les fait convoquer, regarde, ou la diſcipline eccléſiaſtique, ou un point de juſtice & de police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du roi. Dans le premier cas, les proteſtans ont leurs ſynodes provinciaux, auxquels S. M. ne prétend point toucher, en aboliſſant les aſſemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au ſujet de ces ſynodes, & il n'y avoit rien de ſi juſte, c'eſt qu'on s'y renfermât dans ce qui eſt du reſſort de la religion & de la diſcipline ; au lieu que ſous ce prétexte, on y traitoit fort ſouvent de matieres

purement civiles. Si le but de ces aſſemblées a rapport à la juſtice & à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la regle générale, qui renvoie toute affaire contentieuſe dans ces deux genres, aux tribunaux des juges & des magiſtrats ordinaires. Enfin les choſes purement de faveur doivent ſe traiter par la voie de la requête & de la ſupplique. Rien n'eſt encore ſi inutile que les mouvemens & les grandes dépenſes, dans leſquelles jette une aſſemblée extraordinaire, ſouvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une derniere raiſon contre ces aſſemblées, & je ne devois point la diſſimuler, mais ſeulement l'adoucir, en diſant que ſouvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti proteſtant; parce qu'on ignore plus volontiers les ſages deſſeins, que les brigues des mal-intentionnés, qui demeurent confondus dans ces aſſemblées tumultueuſes, avec les perſonnes équitables & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il ſurvenoit à Châtelleraut quelque conteſtation ſur ces articles, ou autres ſemblables, le parti qu'on pouvoit prendre ſuivant l'occurrence pour les finir, étoit laiſſé à ma diſpoſition juſqu'à pouvoir me ſervir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour

captiver leurs ſuffrages. Le ſeul cas d'opiniâtreté & de déſobéiſſance formelle m'obligeoit à avertir S. M. & à ſuſpendre toute réſolution juſqu'à la réception de ſes ordres, de même qu'à défendre que l'aſſemblée ſe ſéparât, que de ſon congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion ; il faut ſavoir que les proteſtans étoient dans l'uſage de tenir près de la perſonne de S. M. deux hommes pris dans leur corps ; l'un, pour l'ordre eccléſiaſtique, l'autre, pour la robe ; c'eſt-à-dire, pour l'ordre ſéculier : afin de réſider à la cour, de traiter auprès des miniſtres de S. M. ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin de recevoir immédiatement ſes ordres & ſes diſpoſitions. Ces députés entroient en charge, & ils en ſortoient par un nouveau choix qui ſe renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant juſqu'à la ſource, que ce prétendu droit de réſidence & de nomination de députés, dont les réformés faiſoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en eſt rien dit dans les édits, ni même dans les piéces qui renferment ces articles ſecrets, qu'on ſépare quelquefois des traités. C'eſt un uſage de ſimple tolérance, établi à l'occaſion de la réſiſtance que quelques cours ſouveraines

firent à l'enregiſtrement de l'édit de Nantes, & qui ne devoit durer que juſqu'à cet enregiſtrement. S. M. n'avoit pour cela aucune envie de priver les proteſtans de ce privilége. Elle vouloit ſeulement, & c'étoit un des chefs de ma commiſſion, qu'ils s'en tinſſent pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit preſcrits par leurs propres députés, lorſqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'aſſemblée, & s'il ſe pouvoit, au ſecond, par lequel ce prince entendoit que les réformés lui préſentaſſent les noms des ſix perſonnes choiſies dans leur corps, ſur leſquelles il ſe détermineroit à nommer les deux qui lui ſeroient le plus agréables.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que S. M. ſe propoſoit de faire recevoir dans l'aſſemblée, affecteroient de ſe renfermer dans cette ſeule queſtion : c'eſt ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être miſe ſur le tapis (on ſaura bientôt quelle elle étoit), j'avois ordre de repréſenter que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire en ſorte que le prince d'Orange laiſſât cette ville aux proteſtans François : qu'il ne pouvoit refuſer de la remettre à ce prince ; que tout ce qu'il pouvoit en cette occaſion, c'étoit d'obtenir

de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette place, & qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit du moins pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter le serment d'obéissance à S. M. je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà quelle étoit l'instruction générale : elle étoit datée du 3 juillet 1605, & signée Henri & Forget.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avoit de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées, & qui tendoient à rendre de nul effet les desseins qu'on soupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laissoit pas de m'être nécessaire : c'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matieres en deux.

Le mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offensant pour le pape de vive voix, ni par écrit, & qu'on ne remuât ce dogme si frivole de l'antechrist, digne du synode de Gap, où il avoit pris naissance; que personne n'eût séance

dans l'aſſemblée, en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Leſdiguieres même; qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même ſynode, des lettres de princes étrangers, & en particulier du duc de Bouillon. Il paroiſſoit important à S. M. qu'un ſujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de ſon ſouverain. Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette claſſe, ſe comporteroient dans l'aſſemblée, régleroit auſſi le traitement dont j'uſerois à leur égard.

Si la qualité de préſident de l'aſſemblée, que S. M. ſouhaitoit fort qu'on me déférât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptaſſe, ne me ſuffiſoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois ſuivant les occaſions & la ſituation des eſprits, donner à connoître que le roi n'ignoroit aucun des deſſeins des proteſtans ſéditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des villes de ſûreté, remiſes entre les mains des proteſtans, ſeroit diſcuté, que le terme de prolongation, accordé par S. M.

pour la garde de ces places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, ſoit à l'aſſemblée en général, ſoit aux députés en particulier, que pourvu que S. M. trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle ſe porteroit volontiers à une ſeconde prolongation, & cela, ſans reſtriction des places appartenantes aux ſimples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette aſſurance, que comme d'une choſe qui n'étoit pas encore obtenue, mais que je me promettois d'obtenir de S. M. : quoique j'euſſe déja dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois ſeulement obligé à S. M. de le tenir ſecret, juſqu'à ce que ſon commandement m'en fît faire uſage.

Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon, & qui dès-lors n'avoient plus de part aux fonds que le roi deſtinoit à leur entretien, elles devoient en être déclarées exclues pour toujours, auſſi-bien que déchues de l'eſpérance de toucher la ſomme promiſe par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garniſons. Cette ſomme montoit alors à cinq cens ſoixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres, ſur laquelle on avoit déja retranché auparavant, quatre-vingt-dix mille livres : elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds qui leur avoient été aſſignés. J'avois

déja reçu quelques requêtes ſur ces différentes ſuppreſſions, auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juſte dans ce procédé de S. M. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus ſentir la juſtice. Enfin, je m'obligeois dans cet écrit, à ne rien faire, ſans prendre avis de S. M. avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de lettres, la plupart fort longues, & quelques-unes en chiffres. Ce mémoire eſt daté du 4 juillet, ſigné par S. M. & contre-ſigné par Villeroi. Je partis deux jours après.

La reine Marguerite, que ſon ſéjour au château d'Uſſon mettoit à portée d'entendre parler ſouvent des ſéditieux, n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou, qu'elle ſe crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à ſa connoiſſance. Elle avoit encore à m'entretenir ſur ſes affaires perſonnelles, mais pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-ci, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette princeſſe vint d'Uſſon à Toury, d'où elle écrivit à S. M. le motif de ſa démarche, & le deſir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir ſur mon paſſage. Je n'étois plus à Paris lorſque cette lettre y arriva pour S. M. avec une ſeconde de la même part, pour

moi. J'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Rofny & Lavinville. Henri ayant vu, & par fa lettre, & par la mienne, ce que la princeffe fouhaitoit de lui, fit partir le 9 juillet la Varenne pour me rejoindre, & me rendre une lettre, dans laquelle il me faifoit favoir que je lui ferois plaifir de voir en paffant la reine Marguerite, quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner jufqu'à Orléans. Il me renvoyoit avec fa lettre, celle de Marguerite, auffi datée de Toury du 7 juillet, par laquelle je vis que cette princeffe s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris & Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, fon écuyer, qui me pria d'aller jufqu'à Orléans, fi je ne la rencontrois pas auparavant fur cette route, mais elle m'épargna la peine d'aller jufques-là. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver auffi. Je jugeai à propos d'amener jufqu'en cet endroit mon époufe, qui étoit venue avec moi à Rofny & à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occafion de faluer cette princeffe.

Il étoit encore fi matin lorfque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans fa chambre, où j'eus

l'honneur de l'entretenir une bonne heure avant ſon lever. Nous reprîmes notre converſation après qu'elle ſe fut fait habiller, & nous paſſâmes ainſi en conférence tout le reſte du jour. Je laiſſe tout ce que cette princeſſe me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de Murat ſur les factions civiles, me fut amplement particulariſé par elle & par Rodelle. Ils me déſignerent par leurs noms quantité de perſonnes de la premiere qualité de Provence & de Languedoc, & des parens même de M. le duc de Montpenſier & du cardinal de Joyeuſe, qui y trempoient. Une partie de ces perſonnes avoient été dans le conſeil du maréchal de Biron, & s'étoient enſuite attachées à ceux qu'ils avoient vu réſolus de pourſuivre ſes deſſeins. La vengeance de ce maréchal y entroit, diſoit-on, pour quelque choſe, & ils employoient les mêmes moyens dont ils s'étoient ſervis pour ſoulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à ſurprendre ; & l'on offrit ſur tout cela des éclairciſſemens, qui ne laiſſeroient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai S. M. dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 juillet. Je lui envoyai la liſte des noms qui m'avoient été indi-

qués, mais je persistai toujours dans mon premier sentiment, & je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me disoit, dût m'en faire changer.

Ce n'est pas que je n'apperçusse toute la bonne foi possible, dans des avis si bien circonstanciés : pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, & il ne s'en étoit rétiré, que par réflexion sur l'étourderie de toutes ses démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron, & plus de trente gentilshommes de sa connoissance, avoient pris aussi le parti de se retirer, de venir trouver S. M. de l'informer de tout, & de lui demander pardon, pourvu qu'ils fussent assurés d'obtenir leur grace ; qu'ils s'étoient adressés à lui Rodelle pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il justifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce sujet. Il m'ajouta, que toutes ces personnes avoient un violent soupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien servir de prétexte à une surprise qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs dispositions & de la passion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles services. Rien n'est si positif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne voyois qu'un petit nom-

bre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à S. M. de mettre à ſes pieds, lorſqu'elle voudroit s'abaiſſer à traiter ſérieuſement des deſſeins qui n'étoient dignes que de mépris & de riſée. Au reſte, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis ſi graves & ſi bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y ſurpaſſoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri & moi. Perſuadé qu'on doit donner toute ſon attention aux plus petits mouvemens civiles, par la raiſon que les François, diſoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumiere ſur tous ces faits. Il ſe plaignoit quelquefois dans les réponſes qu'il me faiſoit, que quelques-uns de ſes miniſtres avec moi, n'avoient pas une juſte idée du mal préſent. Il ſe confirma encore davantage dans ſa penſée, lorſqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Marguerite & par Rodelle. Il fit écrire ſur l'heure à Vivant, de lui envoyer la perſonne dont il avoit ſu ce qu'il lui mandoit, & à moi, de faire de concert avec Vivant, lorſque je ſerois arrivé à Châtelleraut, les perquiſitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés proteſtans à l'aſſemblée : cette qua-

lité pouvoit me rendre ſuſpect à lui. Le roi y avoit pourvu, en lui mandant de prendre une entiere confiance en moi, par une lettre qu'il fit paſſer par mes mains avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec ſon crédit les moyens de ſervir S. M. auprès des proteſtans. Quant à Rodelle & aux autres gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorſqu'il les eut entendus, il leur donna ſes ordres, & les renvoya ſur les lieux, pour y veiller au bien de ſon ſervice. Ce prince ne plaignoit aucune des dépenſes, que tous ces émiſſaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une lettre écrite au duc de Bouillon par un de ſes affidés, qu'on ſoupçonnoit être S. Germain-de-Clan, & on l'avoit portée au roi; c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore ſon activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge ſi les conſéquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien juſtes, elle faiſoit partie du paquet que Henri me faiſoit tenir de cet endroit. S. Germain, ou le correſpondant de Bouillon, quel qu'il pût être, ſe propoſoit ſur-tout de lui perſuader dans cette lettre, qu'il devoit en-

voyer quelqu'un de sa part à l'assemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ses amis pussent y produire. Le rôle que jouoit le duc dans son parti, la nécessité de faire connoître son innocence, l'utilité d'exposer ce qu'il souffroit pour la cause commune, l'intérêt de tout le corps, son propre crédit à conserver chez les étrangers, la solemnité de cette assemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient-là autant de motifs, étalés avec soin dans le commencement de la lettre, pour ébranler Bouillon.

La suite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au sujet de cette assemblée ; le tout, pour prouver au duc que l'église réformée n'avoit rien à espérer que de ses seuls efforts. L'auteur supposoit que Henri avoit perdu de vue toutes ses anciennes promesses, & qu'il sacrifioit hautement les protestans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaisons du conseil du roi avec celui de Rome, les sommes immenses, employées, disoit-il, à faire un pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des jésuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit ensuite quel pouvoit être dans les circonstances présentes, le résultat de l'assemblée, & il n'en auguroit

rien que de fâcheux, tant à cause de la timidité du parti, que par les artifices que le roi sauroit y employer.

Je commençois ici à entrer sur la scene, & l'on devine sans peine quelle figure on m'y faisoit faire. J'avois, selon l'auteur, des propositions à faire, qui ne devoient point trouver d'obstacles qu'elles ne renversassent, entr'autres, celles de la prolongation des places de sûreté; & malgré cela S. Germain espérant contre ses propres espérances, ou plutôt cherchant à rassurer Bouillon, comptoit que toutes mes finesses échoueroient sur l'article du choix des députés. Raisonnant à sa mode, sur le combat qu'il supposoit se passer dans mon esprit entre ma conscience qui ne pouvoit se prêter à la politique du conseil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le pape & les papistes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeasse d'un emploi, où je ne pouvois réussir au gré du roi, sans trahir ma religion, ni la servir, sans m'exposer à une disgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obstacles & difficultés insurmontables pour moi, dans une pareille commission. Comme il ne savoit pas que S. M. en laissant au corps protestant les places générales de sûreté, consentiroit encore que les particuliers de ce corps gar-

daſſent auſſi celles dont ils étoient en poſſeſſion, & qu'il croyoit cette circonſtance capable d'aliéner pour jamais les eſprits; il ſe faiſoit un triomphe de mon embarras & de ma confuſion. Il attribuoit au roi d'avoir dit, que celui qu'il enverroit en ſon nom à l'aſſemblée, n'auroit rien à y faire, que d'expoſer ſimplement ſes volontés, & ſur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement, où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux délibérations, je ſaurois bien me diſpenſer de ce voyage. Au pis aller, S. Germain ſe rendoit caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne ſuffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuſe à ſa lettre, ou un accueil honorable à ſon député.

Le malheur eſt que la foibleſſe des partiſans de ce duc étoit un point ſi généralement connu, que malgré toute cette montre de hardieſſe & d'oſtentation, ſon ami ſe trouvoit obligé de paſſer l'éponge ſur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, & de la nonchalance du parti, en ce qui le regardoit; & après avoir ſauvé la confuſion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement,

dont le duc avoit été le premier à conſeiller qu'on ſe ſervît, en parlant de lui : c'eſt de ne faire en ſon nom perſonnellement, aucune demande tant ſoit peu ſuſceptible de difficulté, mais de ſe retrancher à faire faire par le corps entier, des repréſentations ſur le retranchement de ſes places, ſur le déni de juſtice, ſur le banniſſement & la perſécution, à quoi il ſe voyoit expoſé par ſon amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le riſque d'une lettre, écrite à l'aſſemblée dans cette forme ; & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la ſacrifieroit au roi ; il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conſeillant ſeulement qu'elle ne ſoit pas rendue publique d'abord ; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commiſération. Il regardoit comme un coup de parti pour le duc, ſi la lettre, au lieu d'être préſentée à l'aſſemblée par une perſonne ſeule, y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute & baſſe Guyenne, où étoient ſituées ſes places, ſoit que d'eux-mêmes ils paruſſent s'en être chargés, ou, ce qui ſeroit encore mieux, qu'ils en euſſent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

Voilà quelle étoit la lettre dont on fai-

ſoit un ſi grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de S. M. Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une lettre de ſa part, ſur cet unique ſujet. Sillery étoit celui que Henri avoit retenu près de ſa perſonne, où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le prince de Conti avec M. le comte de Soiſſons, très-brouillés enſemble; qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, ſelon ce que Leſdiguieres & quelques autres en écrivoient à S. M. prenoit un aſſez mauvais tour. Il me parut, lorſque j'eus lu la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit à la cour une fauſſe allarme. Je n'y vis rien, qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le parti ſéditieux étoit peu conſidérable, chancelant, dénué de tout, & bien éloigné de rien entreprendre d'important; & que Bouillon plus expérimenté que les autres, ne ſe prêtoit point à des idées vagues, qu'on lui préſentoit les unes ſur les autres, & ſans aucune liaiſon ni rapport à un but fixe, parce qu'il n'y avoit que de la confuſion à en attendre. En un mot, au travers d'une fauſſe aſſurance, inſpirée par beaucoup de préſomption, & malgré cette affectation de fine politique, il me ſembloit que je découvrois clairement la déſunion des membres, & le déſeſpoir du chef. Je ne changeai point encore de

langage, dans la réponſe que je fis à Monceaux, quoique peut-être par-là je donnaſſe ſujet de me ſoupçonner de peu de ſincérité; mais je me raſſurois, ſur ce que cela ne pouvoit durer tout au plus, que juſqu'au dénouement que l'aſſemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reſte, je puis aſſurer que je n'ai jamais rien ſenti de cette peine d'eſprit, où l'auteur de la lettre, & beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fuſſe, ayant à opter entre le ſervice de mon prince & celui de ma religion, parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les religions, veut qu'on ne ſoit cenſé favoriſer véritablement celle qu'on ſuit, que lorſqu'on la ſoutient opiniâtrément juſques dans ſes torts les plus viſibles. Sur ce pied-là, j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans l'eſprit de l'auteur de la lettre, & de ceux qui penſent dans le même goût, les noms de faux-frere, de déſerteur, & même, ſi l'on veut, de traître : auſſi n'étoit-ce pas de pareils ſuffrages que je me propoſois d'obtenir, mais celui des perſonnes, qui de quelque parti & de quelque religion qu'elles fuſſent, voudroient ſe ſervir de la balance de l'équité & du déſintéreſſement. Si la re-

ligion ſouffre que la politique vienne à ſon ſecours, cela ne doit s'entendre que d'une politique ſimple, droite & pure comme elle. Toute autre paroît la ſervir, mais ne la ſert pas véritablement, & tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'aſſemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation & le déguiſement, pour ôter à l'eſprit de cabale & au zele imprudent, toute eſpérance de pouvoir jamais me gagner, ou me ſéduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de ſoutenir en cette occaſion le caractere, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entiere, dans toutes les autres, c'eſt-à-dire, celui d'un homme auſſi ſincérement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fauſſes conſéquences, & ennemi des démarches irrégulieres de quantité de réformés. Le diſcours que je fis à l'ouverture de l'aſſemblée, fut tout entier ſelon cette maxime, ſans m'embarraſſer s'il plaiſoit ou déplaiſoit au plus grand nombre; il dura une demi-heure.

Je commençai par leur faire enviſager, que parmi tant de perſonnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du roi, S. M. n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, ſur un homme connu par ſa fermeté

inébranlable dans sa croyance, si elle avoit eu plus d'envie de soutenir, ou d'augmenter ses droits, que de gagner leurs cœurs, & de persuader leurs esprits ; que cette raison étoit suffisante pour leur faire prendre une entiere confiance en tout ce que je pourrois dire & faire, parce qu'assurément je n'avois pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même-tems, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon prince, lorsqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion & au bien général ; parce que j'avois à justifier le choix de S. M. à elle-même, & à soutenir à la face de tout le royaume, la réputation de ministre prudent & integre, dont je me flattois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi ; en leur faisant observer que par cet endroit, l'honneur & la bonne politique ne devoient passer que pour la même chose. Ce point étoit le plus difficile à leur persuader, & lorsqu'ils entendoient avancer que leurs villes de sûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit ſi certain. Pour faire voir aux proteſtans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la diſcuſſion de ce point principal, je veux dire la garde de leurs villes, dans leſquelles ils faiſoient conſiſter la plus grande partie de leur force, & ſur leſquelles on m'avoit dit qu'ils étoient pouſſés à faire à S. M. des inſtances également fortes & hardies. Je leur montrai, que cette quantité de bicoques qu'ils tenoient ſous ce titre, loin de leur être avantageuſe, ne pouvoit que hâter leur ruine, ſi jamais ils ſe voyoient entrepris par un roi de France; ſur-tout, par le roi regnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attachés à ſa perſonne; parce que n'y ayant ſi chétive place, ni ſi petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la réſiſtance, il arriveroit de-là que ce qu'ils avoient de villes paſſables, au nombre de dix ou douze au plus, ſouffrant de cette diſperſion ſi inutile de leurs ſoldats & de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de tems, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Leſdiguieres (20), leur

(20) Les écrivains calviniſtes ont traité le connétable de Leſdiguieres, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le

Achille; pourvu même qu'il attendît cette extrêmité, pour ſe ſéparer d'eux. En effet, on pouvoit bien, ſans juger témérairement de cet officier, avancer que la ſeule religion capable de le fixer, ſeroit celle qui pourroit lui ſervir à ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſes richeſſes, & de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute ſa province, pour ne rien dire des autres preuves, par leſquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des réformés. Je dévoilai ainſi Leſdiguieres, parce qu'il entroit dans ma commiſſion, de montrer que les plus ſecrettes

---

Vaſſor eſt le plus cruel de ſes ennemis ; & le duc de Sully, un des plus modérés. Il n'eſt pas le ſeul qui ait cru que le deſir d'être connétable, ſeconda un peu les motifs de ſa converſion. « Après » la mort du connétable de Luynes, dit Amelot » de la Houſſaye, Louis XIII envoya le ſieur » Claude de Bullion au maréchal de Leſdiguieres, » pour lui déclarer que s'il ne ſe faiſoit actuel- » lement catholique, il ne ſeroit point conneta- » ble, quoique cette charge lui eût été promiſe. » Bullion, qui avoit été long-tems bon hugue- » not, abordant le maréchal, lui demanda tout » haut : Monſieur, croyez-vous la tranſubſtan- » tiation; oui, répondit le maréchal, qui devina » de quoi il s'agiſſoit; puiſque vous me l'aſſurez, » dit Bullion, je vous annonce que vous allez être » connétable » : *art. Bonne*, &c.

crettes dispositions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Plessis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zele plein de feu pour son parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son château de Saumur, & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes, & de tout le reste à proportion. Je demandai où du Plessis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur disois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que par le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir que le conseil du roi raisonnoit assez juste sur leur situation, & que si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le prince, leur bienfaiteur.

Je passai ensuite à marquer aux députés les intentions de S. M. d'une maniere qui ne souffrît ni interprétation, ni équivoque; qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, & même dans leurs maisons,

ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés & seigneurs François, que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguieres, de la Force, de Châtillon & du Plessis, parce que le roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matiere dans l'étendue de son royaume, sans sa participation; que sous quelque raison & prétexte que ce fût, ils n'eussent plus à tenir aucune assemblée, pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment; mais que s'ils avoient quelque demande a faire à S. M. ils se servissent de la voie des députés près de sa personne, qu'on leur accordoit à cette intention, & qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai, que s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée des résolutions contraires à ces volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient, j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commission, & en même-tems de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une maniere plus étendue. Je laissai à résoudre en son tems, la question des députés, & celle des villes de sûreté.

Ce discours & particuliérement la dé-

claration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité des députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérerent entr'eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le tems dans ces sortes de questions préliminaires, & les alongeoient à dessein; mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée; quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déférât cet honneur; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les protestans n'avoient pas donné en cette occasion une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard; mais il est vrai que je fus le premier, & même le seul qui y apportai obstacle (21), & cela pour des rai-

(21) L'auteur de la vie de du Plessis Mornai soutient au contraire, que le duc de Sully cher-

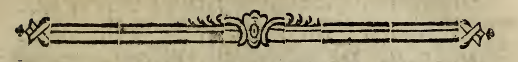
ſons, que je mandai à S. M. que je lui dirois, & dont elle ſeroit ſatisfaite.

---

cha par toutes ſortes de moyens à s'y faire élire pour préſident ; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix : *liv.* 2, *pag.* 309.

Fin du vingt-uniéme Livre.



LIVRE XXII.

SUITE *des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au roi, & à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis différens donnés à Henri IV sur les séditieux ; conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage & à la satisfaction du roi, la question des députés généraux ; celle des villes de sûreté, &c. Il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange ; il met fin à l'assemblée ; y explique les volontés du roi, & revient en rendre compte à S. M. Voyage de Henri IV en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne & les autres places du duc de Bouillon, se rendent au roi ; retour de S. M. Rosny tient les grands jours, punition de Meyrargue & des Luquisses. Mort de Théodore de Beze ; marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons, au sujet de la grande-*

maîtriſe de l'artillerie ; autre avec le duc d'Epernon, au ſujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Roſny à Paris, où il rend compte au roi. Arrivée de la reine Marguerite à Paris ; accueil qu'elle reçoit de LL. MM. Mémoires de Roſny ſur les duels, où il expoſe l'origine & les différens uſages du duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs & périls de ce prince.

L'ASSEMBLÉE générale des proteſtans à Châtelleraut étoit déja ouverte, lorſque le roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Ruſſy. Bouillon y donnoit avis à S. M. qu'il ſe traitoit actuellement d'une ligue contre la maiſon d'Autriche entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit déſigné dans la lettre ; & que ces princes cherchant à ſe fortifier de la puiſſance & des ſecours de S. M. avoient jetté les yeux ſur lui, pour le rendre médiateur entr'elle & eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au roi & au royaume, & de la ſienne, il offroit avec une effuſion de ſentimens les plus nobles, de ſervir dans ce deſſein de ſa perſonne & de toutes ſes for-

ces, paroiſſant charmé d'avoir trouvé l'occaſion dont Monluet l'avoit ſouvent entretenu, lorſque lui écrivant de la part du roi, il lui mandoit que c'étoit par des ſervices réels & ſolides, & non par de ſimples paroles, qu'il pouvoit déſormais perſuader ce prince de la pureté de ſes intentions.

Henri ne ſe ſentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence ſi favorable à ſes deſſeins, il craignit d'y mettre un obſtacle inſurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs, le piége que lui tendoit Bouillon étoit trop groſſier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeaſſent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur, lui, que perſonne n'ignoroit faire celui d'accuſé au conſeil de France. Auſſi Henri ſe contenta-t-il de répondre à Ruſſy, que l'avis n'étoit pas complet, & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne ſe ſeroit aſſurément rien promis de ce jeu, s'il avoit ſu qu'il étoit tombé en même-tems entre les mains de S. M. une autre lettre, qu'il écrivoit aux proteſtans aſſemblés à Châtelleraut. Il faut auſſi en faire part. C'eſt une eſpece de réponſe à celle qu'on vient de

voir qu'il avoit reçue, & c'eſt au même ; c'eſt-à-dire à Saint-Germain-de-Clan, qu'on ſut qu'il vouloit la faire remettre; quoique dans le corps de la lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce perſonne, l'on comprendra encore mieux, que cette autre lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager S. M. à traiter plus favorablement Bouillon à l'aſſemblée, ou de lui faſciner les yeux ſur ſa conduite.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas dans cette lettre ſa qualité de chef de parti; puiſqu'il l'écrivoit comme pour ſervir de regle aux opérations de l'aſſemblée. La nomination des députés eſt l'article qu'il traite premiérement & principalement. Il expoſe ſon ſentiment ſur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Pleſſis, Bellujon, & S. Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit ſon ſuffrage pour être continué dans l'emploi (car il en ſortoit,) juſqu'à exhorter qu'on réunît tous ſes efforts pour faire réuſſir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue; mais il veut qu'on lui préfere S. Germain: l'emploi que le premier exerçoit à Geneve utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, ſans qu'il puiſſe s'en

tenir offenſé. Pour du Pleſſis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrement attaché à ſon ſens, capable d'ailleurs de ſe faire écouter & reſpecter de Leſdiguieres, ce qui paroiſſoit un point ſi important au duc, qu'il fait preſque un crime du contraite à Bellujon. Celui-ci avoit de l'eſprit & de la circonſpection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après S. Germain, pour aſpirer à la députation: ſur-tout, ſon union avec S. Germain pouvoit produire des merveilles; mais ſon attachement à Leſdiguieres lui reſtoit comme une tache, dans l'eſprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation que Leſdiguieres s'étoit acquiſe dans le parti. Un autre défaut, que le duc trouvoit également & ſans exception dans tous les prétendans, c'eſt l'eſprit d'intérêt qu'il comptoit pour rien, à cauſe de cette généralité.

Bouillon vient enſuite à parler de lui-même, la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à S. Germain, que le bruit court en Allemagne que le roi le recherche d'accommodement, & doit lui envoyer inceſſamment à cet effet Parabere, ou Montluet. Pour ôter tout ſoupçon, qu'il en impoſât à cet égard, Bouillon lui envoie une lettre, qu'il dit que Montluet lui

a écrite, pour le convier à chercher quelques perſonnes qui puiſſent les rapprocher Henri & lui. De tout cela Bouillon tire mille conſéquences, ſur la conſidération qu'on a pour lui en Allemagne, ſur l'utilité dont il eſt au parti proteſtant, ſur les craintes qu'il inſpire au roi & à ſon conſeil. Il veut bien raſſurer ſes confreres, ſur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propoſitions que lui fait S. M. par la perſuaſion où il eſt qu'elles ne ſont qu'un piége, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'eſt acquiſe parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de ſa part à l'aſſemblée comme une choſe ſujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, & ſur laquelle il faut conſulter Leſdiguieres, du Pleſſis & S. Germain.

Il s'étend après cela avec emphaſe, ſur les aſſemblées ſolemnelles qui ſe font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus diſtingué, il en doit, ſelon lui, réſulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Leſdiguieres, que celui-ci avoit peut-être dit un peu librement ſa penſée ſur ces aſſemblées ſi vantées. Pour en donner une juſte idée, le duc de Bouillon aſſure que la ſeule appréhenſion de ce qui peut y être arrêté, eſt plus que capable

de troubler le repos de Henri, & de lui faire mettre tout en uſage pour le gagner. Il dit même qu'il a eſſuyé quelques reproches de ceux qui compoſoient ces aſſemblées, de ce qu'il ne ſait pas aſſez ſe faire valoir à la cour de France, & reçu des offres de prendre cette peine pour lui, mais qu'il s'eſt oppoſé à l'effet de leur zele, (on va voir ici un trait de modeſtie ſingulier) en leur faiſant connoître que la ſeule jalouſie que Henri a conçue de lui, étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre, leur interceſſion ne ſerviroit qu'à l'augmenter, & leur nuiroit à eux-mêmes, ſans lui ſervir. Le véritable moyen de mettre là-deſſus Henri à la raiſon, qu'il inſinue être l'avis de toute cette aſſemblée d'amis & le ſien, eſt de le réduire par la crainte à la néceſſité de leur tout accorder.

La ſeule attention que pourroit mériter cette lettre, aſſurément ſinguliere, ſuppoſé qu'elle en mérite quelqu'une, eſt pour s'en ſervir à prévenir quelques demandes, qui ſeroient peut-être faites dans l'aſſemblée : car du reſte, à qui Bouillon croit-il en impoſer, par ce ton ſuffiſant & fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti ſéditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors ; qu'ils n'en

étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun & général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penser, comme en pensoit Lesdiguieres, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses lettres au roi, quoiqu'il se fût entretenu avec le landgrave de Hesse sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le roi de France se fût servi de Montluet, pour les voyages que S. M. avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le landgrave avoit à demander sur le chapitre du duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit en Allemagne, que le roi très-chrétien cherchoit à s'emparer par surprise de Sedan, & à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui en satisfaisant par-là sa haine pour le roi, insinuoit au même tems, que Henri regardoit sa place comme si forte, qu'il n'espéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise: cela s'appelle posséder l'art de réunir ensemble la présomption, la méchanceté &

la fausseté. Tous les talens du duc de Bouillon paroissoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, & à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétendue résolution si contraire aux intérêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, étoit sorti de la même boutique. On en fut quelques instans dans l'inquiétude en France, d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les ligues des Grisons, n'étoit point encore finie; mais lorsqu'on vit que Caumartin qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord S. M. n'en disoit rien, on devina sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là.

J'aurois bien souhaité que S. M. eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mercenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge, & franchement je regretois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort suspect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la garnison d'une ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une assem-

blée qui s'étoit tenue à Puylaurens, dans le haut Languedoc; il fournissoit un mémoire de ce qui s'y étoit passé, & il assuroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au roi, parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme en Périgord. Il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre, ce qui détermina Henri à envoyer Thémines sur les lieux, pour s'assurer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient la plupart du tems, ou faux, ou excessivement chargés. Mon sentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution, au contraire, je fus le premier à conseiller au roi d'avoir dans le Périgord & le Quercy, quelques personnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à S. M. qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la sorte, & je fus obligé de l'assurer que je n'avois reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuse.

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquisitions, comme le plus court & le plus sûr, c'étoit de donner de tems en tems & à propos, l'exemple d'un châtiment sévere, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquisses, gentilshommes Provençaux. Le dessein avoit

été pris à l'Arſenal, avant que je partiſſe, de tâcher de s'en ſaiſir. Le roi ſe ſervit pour cela de Ranchin, médecin de M. le connétable, qui amuſa ſi bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette ſequelle, avec les deux chefs, & fit jetter en priſon à Aigueſmortes, des conjurés ſi mal adroits, que dans la premiere ſurpriſe, ils ſe déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Eſpagne. Henri bien réſolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency & Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au connétable qu'il vînt dès le lendemain commencer à inſtruire leur procès. Le gouverneur d'Aigueſmortes & le ſieur de Saint-Genis aiderent utilement de leurs perſonnes en cette occaſion. C'eſt ce complot qui redonna à S. M. l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence; & un ſecond motif de ce voyage, fut le bruit d'un armement de galeres, que les Eſpagnols faiſoient à Naples, dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de ſujet de prendre ombrage cette fois, que toutes les autres, l'Eſpagne faiſant à peu près la même choſe tous les ans pour ſon commerce du levant.

On manda encore au roi, que quelques-

unes des principales têtes de l'aſſemblée ne cherchoient qu'à allonger le tems inutilement, afin que l'ennui me fît quitter la partie, ou que les affaires ſouffriſſent du moins d'un autre côté pendant mon abſence; que pour cela on avoit réſolu de ſe ſervir de différens prétextes, tel qu'eſt celui d'envoyer directement au roi des députés, pour propoſer leurs demandes, ou pour le remercier, comme ſi l'on eût regardé l'aſſemblée comme inutile. Henri chargea Parabere, qui partoit de la cour pour ſon gouvernement, d'en conférer avec moi, en ſe remettant ſur ma diligence, du ſoin d'expédier promptement, mais pourtant complettement, les affaires de l'aſſemblée, à quoi je m'étois déja promis de faire ſervir un moyen d'autant meilleur, qu'il flattoit la vanité de tous ces députés. S. M. enjoignit encore à Parabere de m'aider de toutes ſes forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais du reſte, elle n'oſa lui confier les ſecrets les plus importans, & même en me le députant, pour agir de concert ſur certain mémoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie, afin que j'euſſe le tems de l'examiner, & de prendre mes arrangemens, avant la venue de Parabere. Ce n'eſt pas que Henri le crût capable de lui manquer, mais Parabere avoit un défaut, qui n'en eſt guères un que pour

la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de perſonne, & un ſecond qui ſe joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes ſortes de perſonnes, mal comme bien intentionnées. Il ne ſe remuoit de rien de tout ce qu'on lui diſoit touchant les factieux, & jamais le roi ne parla devant lui du duc de Bouillon, qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde, & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ſes ennemis. C'eſt ce qui fit que S. M. montra bien à la vérité à Parabere, tout ſon mécontentement contre le duc; mais qu'elle ne l'appuya que ſur les anciens griefs, ſans lui rien toucher des preuves les plus récentes : ce fut à moi à régler auſſi ſur cette connoiſſance ma conduite avec Parabere.

Mais laiſſons-là tout ce qu'on mandoit au roi, voyons ce qui ſe paſſoit réellement dans l'aſſemblée. Le commencement en fut auſſi tumultueux, que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquerent à tourner les eſprits à la mutinerie & à l'aigreur, parce qu'ils crurent qu'il ſeroit bien plus difficile de les réchauffer après coup, s'ils laiſſoient prendre à l'aſſemblée un cours paiſible. Ils mirent en uſage leurs manéges ordinaires; ils ſeconderent de tout leur pouvoir la fauſſe rumeur qu'ils avoient répandue, que le roi

alloit abolir leurs privileges, caſſer leurs ſynodes, & ſe ſervir de la préſente aſſemblée, pour déclarer retranché de ſon état des finances, tout ce qu'il avoit coutume de donner aux miniſtres de la religion. Henri diſoit quelquefois, en ſe plaignant de l'averſion des proteſtans pour lui & pour ceux dont il ſe ſervoit dans ſes affaires, qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât penſions, charges & gouvernemens; cette parole fut rapportée à l'aſſemblée, comme une réſolution arrêtée, & une déclaration poſitive.

Comme je n'ignorois pas de quelle ſource venoient toutes ces allégations empoiſonnées, après en avoir repréſenté toute la fauſſeté, je m'oppoſai fermement à ce qu'il fût rien propoſé dans l'aſſemblée, ſous le nom, ou de la part de Bouillon, de Leſdiguieres & de du Pleſſis, & je ne ſouffris que perſonne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit par leur qualité de députés des provinces. Je fis donner ſous main à du Pleſſis l'option de ſe tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être ſimple ſpectateur, & ſans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin, & il prit le premier parti; ſoit que déſeſpérant du ſuccès, il voulût éviter le blâme d'une réſolution priſe en ſa préſence, quoique contraire à

tous ſes deſſeins ; ſoit qu'il ſe promît la reſſource, ou même la vengeance, de cauſer un ſoulevement dans l'aſſemblée en ſa faveur. En effet il anima ſi bien les députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire ſans lui, mais je fis pourtant en ſorte qu'on ſe paſſa auſſi bien de du Pleſſis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de reſſentiment de du Pleſſis ; mais que Leſdiguieres voulut s'abaiſſer à jouer par ſes émiſſaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme juſtement noté auprès de S. M. lui qui venoit ſi récemment d'en obtenir une grace diſtinguée pour Créquy ſon gendre, c'eſt ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occaſions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-tems avant l'aſſemblée, pour m'aſſurer la meilleure partie des ſuffrages.

A meſure que je vis mon parti ſe fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les queſtions frivoles & captieuſes ; je voulus qu'on avançât chemin, & par-deſſus toutes choſes, qu'on regardât comme ſacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'eſt ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, & la vérité m'oblige de dire que ſes craintes n'étoient pas mal fondées. Ce ſera une honte éternelle pour le duc de

Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, S. Germain & quelques autres; mais surtout, je le répete, pour Lesdiguieres, d'avoir souscrit à un mémoire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jettoit les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre & absolument indépendante du souverain. Je sais bien que ces termes ne se trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un soin qui paroît étudié; mais les termes ne font rien, là où se trouve la réalité; & je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble, que séparés d'avec les autres, & de conseils provinciaux qui prennent la loi d'un conseil suprême général, ce que signifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impose à tous gouverneurs & gens en place, de prêter certains sermens, enfin l'exclusion qu'on y donne à tout catholique Romain, & à tout officier particuliérement attaché au roi, des charges, dignités & des affaires du nouveau parti. Du Plessis, qui apparemment avoit ses raisons de craindre que je ne fisse savoir à S. M. la part qu'il avoit eue à ce mémoire, jugea à propos, lorsque le ré-

ſultat de l'aſſemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les riſques du ſilence, & envoya au roi, avec ſes excuſes de n'être point venu à l'aſſemblée, un déſaveu formel de tout le contenu au mémoire.

C'étoit-là une de ces piéces dont il faut empêcher l'effet ſans faire de bruit. Ainſi voulant m'inſtruire ſi une grande partie du corps proteſtant en avoit eu connoiſſance, & s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, & ſous les noms d'aſſociations, de réſerves & de défiances que je faiſois pourtant ſentir n'être pas exemptes de crime. La réponſe qui me fut faite, eſt, que ſi Henri eût été immortel, les proteſtans contens de ſa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de ſûreté, rejetté tout appui au-dehors, & regardé comme inutiles, tous réglemens particuliers pour la conſervation de leur ſociété; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ſes ſucceſſeurs des ſentimens biens différens, les forçoit à conſerver les meſures qu'on avoit bien voulu qu'ils priſſent pour leur ſûreté. Cet aveu me fit plus de plaiſir, que toute autre réponſe plus adoucie. Si l'aſſemblée avoit trempé dans le projet en queſ-

tion, elle ne s'en feroit pas tenue ainfi à l'écorce de mon difcours, & elle auroit commencé par repouffer fortement ce reproche par toutes fortes de proteftations, & par un déni formel.

Je me tins donc affuré que la contagion des mauvais difcours & du méchant exemple n'avoit point encore paffé le nombre des fix ou fept perfonnes que j'ai nommées; mais il ne me fut pas fi facile d'en convaincre Henri, ou de le raffurer contre l'appréhenfion que le mal ne fe communiquât bientôt. Il fe laiffoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à fuivre l'impreffion de ceux qu'elle regarde comme fes chefs & fes défenfeurs, & des fuites fâcheufes qu'on en pouvoit voir arriver, fi la France avoit le malheur que fa mort laiffât le dauphin en bas âge. Il me difoit quelquefois que mon intérêt particulier fe trouvoit lié en cette occafion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, & devant être lieutenant de la compagnie de fon fecond fils, fi Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant & méprifé, un du Pleffis avec fa plume, les Conftant & d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité auffi folidement établie,

que celle que Henri étoit dès à présent en état de laisser à son fils? L'incertitude de la succession royale m'avoit toujours paru en quelque maniere le seul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occasion que cette matiere se traitoit entre les députés de l'assemblée & moi, & sans nuire à la premiere & principale, je veux dire, à la nomination des députés particuliers, que j'avois d'abord mis sur le tapis. Les protestans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien S. M. & devoit se faire par eux seuls. Je détruisis ce préjugé, en montrant que S. M. par sa qualité de roi, doit avoir la principale part dans une affaire qui a une influence si nécessaire sur le bon ordre, & une liaison si marquée avec la police; que du bon ou du mauvais caractere des députés choisis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence entre les deux religions; ce que j'appuyai, par un exemple pris dans la chose même, celui de la conduite pleine de manége & de mauvaise foi de quelqu'un de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vuider ce combat d'opinions, je proposai que l'assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette charge, sur lesquelles le roi choisi-

roit les deux qui lui conviendroient ; & malgré la répugnance que j'apperçus encore à cet expédient, je ne désespérai pas de le faire passer, ayant à disposer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui se conformeroient aux intentions de S. M. Henri faillit à y mettre lui-même obstacle sans y penser. Il avoit jugé par l'opposition générale de l'assemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point, & il m'écrivit de me contenter que les deux députés fussent proposés & choisis de concert entre lui & les protestans, ce qui rendit l'assemblée plus attachée à son sentiment. Car, soit que S. M. s'expliquât publiquement sur le contenu de ses lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardassent mal le secret, toutes les intentions du prince étoient aussi-tôt & aussi parfaitement connues dans l'assemblée, que dans le conseil même. Villeroi m'en avertit, & je le savois mieux que lui ; c'est ce qui fit que j'exigeai de lui & de Sillery qu'ils m'écrivissent toujours de leur main, ce que j'observois aussi de mon côté ; & j'en étois quelquefois si fatigué, que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à S. M. qu'on avoit soin ensuite de jetter au feu. Cependant mon dessein prévalut à la fin dans l'assemblée, pour le choix réservé à S. M. de deux personnes sur

ſur ſix, & je trouvai encore le moyen que ſur ces ſix, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de déſobéiſſance ou de mutinerie. Henri regarda ce ſuccès, comme un des plus importans ſervices que je pouvois lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troiſiéme député, qui fût toujours un miniſtre proteſtant. Le miniſtre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir, & il devoit pour cela ſe rendre à l'aſſemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on aſſure, beaucoup d'autres projets, ſur-tout en faveur du duc de Bouillon, & c'eſt lui qui dans l'aſſemblée de Mauveſin, avoit gagné qu'on écriroit au duc (*a*), pour lui témoigner que le parti proteſtant de France voyoit toujours du même œil ſa perſonne & ſes intérêts. Il n'oſa ſe montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, & la propoſition fut rejettée ſans retour, auſſi bien que celle qui fut haſardée par trois ou quatre perſonnes, que le parti entretiendroit, non plus auprès du roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choiſis par eux ſeuls, pour communiquer

(*a*) En Armagnac.

directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eut été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces députés en sous-ordre; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

Quant à la qualité des députés, S. M. n'en refusoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité & de paix, & elle évitoit avec soin tout ce qui pouvoit tant soit peu avoir l'air de violence; ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les gouverneurs de places pouvoient être nommés à la députation, le roi se rendit aux raisons de l'assemblée pour la négative, & encore, au sujet de la Noue & de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre sur la liste, alléguant l'absence du premier, & l'emploi du second. Tout le monde revint pourtant ensuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'exclusion à S. Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray; mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lesdiguieres, il pensa à faire tomber le choix sur le député de la province du Dauphiné. On parla encore de Desbordes & de Marabat. S. M. avoit long-tems voulu du

bien à Marabat, quoique je le fiſſe enviſager à ce prince, comme l'une des créatures de Bouillon ; mais elle revint de ce ſentiment, lorſque l'imprudente hardieſſe qu'eut Marabat d'envoyer ſes deux enfans au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai ; ce ſujet ſeul lui valut l'excluſion. Il ne fut nommé perſonne auſſi digne de fixer tous les ſuffrages, qu'un avocat de Caſtres, nommé la Deveſe. Sa ſeule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ſes confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de ſon roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre auſſi ſecrettement qu'il étoit néceſſaire, pour ne pas le détruire dans l'eſprit des proteſtans ; & lorſque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me ſerviſſe de ſes lumieres. Tout le reſte du mois de juillet ſe paſſa de cette ſorte à propoſer, éplucher, rejetter ou agréer différens ſujets.

La queſtion des députés ſe continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois ſuivant. L'aſſemblée revint à inſiſter pour S. Germain, & pour pluſieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'aſſez in-

téreſſant pour s'y amuſer plus long-tems ; je le conclurai tout d'un coup, en diſant que la Noue ayant fait promettre à S. M. par Roquelaure & par moi, qu'il romproit avec le duc de Bouillon, & qu'il rappelleroit ſes enfans de Sédan, le roi le choiſit pour député, ſur les trois ſujets propoſés pour la nobleſſe, & que des autres pour la robe, il s'arrêta ſur du Cros, qui avoit fait ſolliciter pour lui Leſdiguieres. Cette concluſion, qui fut fort agréable à Henri, & fort louée de ſes miniſtres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médiſans, qui divulguerent que le roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu ſi fort en colere, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ſes deſſeins ne réuſſiſſoient pas entre mes mains. Une ſimple petite lettre fut le moyen dont on ſe ſervit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroy, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit perſonne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

A l'égard du ſuccès dont on me rapportoit la gloire ; ſans me parer ici d'une fauſſe modeſtie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien perſuader le gros du parti proteſtant, qu'il pouvoit ſe repoſer en toute

aſſurance de ſa conſervation & de ſes intérêts, ſur le ſentiment de Henri, & que ce petit nombre d'actions de ſévérité, ou plutôt de juſtice, dont ils ſe plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puiſſe ſoupçonner qu'en parlant de la ſorte, j'aie fait entrevoir aux réformés la moindre lueur des deſſeins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'eſt trahir ſon prince, que de le ſervir aux dépens de ſon ſecret. Je me tenois même exactement clos ſur cet article avec les miniſtres de S. M. & je ne ſache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henri lui-même, excepté une ſeule, en lui rappellant l'ambaſſade d'Angleterre, néceſſaire au ſujet que je traitois, encore le priois-je inſtamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il ſavoit déja être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juſte ſujet de mécontentement qu'ait eu S. M. dans la queſtion des députés, eſt que ſon intention de les nommer elle-même, de la maniere qu'on vient de voir, ayant été ſignifiée dans l'aſſemblée, ſept provinces proteſtantes s'aſſemblerent, & envoyerent en conſulter du Pleſſis. Henri s'en prit, avec aſſez de raiſon,

à Conſtant & à d'Aubigné. La derniere inſtance qui fut faite à ce ſujet par les réformés, c'eſt que le tems du ſervice des deux députés auprès de S. M. fût déterminé à leur gré, & qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque ſujet de renouveller chaque année cette cérémonie, & de demander pour cela une aſſemblée, & le roi avoit auſſi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus. Ils reçurent à la fin le brevet dans la forme où il étoit; mais ce ne fut pas ſans être revenus pluſieurs fois à la charge.

La queſtion des places de ſûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier août 1598, fait en conſéquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins néceſſaire de mettre cette affaire ſur le tapis dès cette année, ſi on ne vouloit pas laiſſer au parti proteſtant un prétexte de s'aſſembler dès la ſuivante; mais il eſt certain qu'elle n'auroit été propoſée à Châtelleraut, que pour la laiſſer entiérement à la volonté de S. M. ſans qu'il fût queſtion d'engagement de trois & de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, ſi ce n'eſt qu'on fut informé dans l'aſſem-

blée, par la même voie dont je viens de parler, non-feulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement faifi d'un brevet de S. M. pour trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut caufe que le roi fe vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, eft un objet fort peu confidérable; auffi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaifie de demander, & à fe contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du refte, il n'y avoit rien de fi vrai que ce que je leur avois dit dans mon difcours d'ouverture, fur ces places. Henri me permit de laiffer voir aux députés, que c'étoit à ma follicitation qu'il leur accordoit la grace entiere.

Ces deux chefs étant décidés, l'affemblée pouvoit être regardée comme finie; mais comme il y avoit quelque chofe à changer aux brevets dont j'étois porteur, & que par une derniere faveur, S. M. voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient cenfés courir que du jour de l'enregiftrement de l'édit de Nantes dans les parlemens, il fallut donner le tems de

faire ces deux brevets, & de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce tems-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la maniere dont j'ai déja prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons (*a*), qui la tenoit pour les protestans. Le roi jetta les yeux sur Lesdiguieres, si à contre-tems, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-tems s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin & le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que S. M. lui adouciroit l'amertume de cette démarche ; & je me flatte en effet que si j'avois été sur les lieux, la chose seroit allée

(*a*) Hector de la Forêt de Blaccons.

autrement; mais Henri ne m'en écrivit que pour me mander qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon, chargés de ſes ordres à Leſdiguieres, & pour me demander le mandement néceſſaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui étoit arrivé, & je mandai incontinent au roi tout ce que je connoiſſois des ſentimens de Blaccons. Je lui conſeillai, & même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un ſimple exempt de ſes gardes, ſans mettre ainſi Leſdiguieres vis-à-vis de ſon ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Leſdiguieres, uſant du pouvoir que le roi lui donnoit, n'écouta que ſa haine contre Blaccons, & envoya ſignifier impérieuſement à ce gouverneur & aux habitans, l'ordre qu'il avoit de S. M. qu'on lui remît la place. Il y ajouta du ſien, que s'ils n'obéiſſoient pas, il en rendroit compte au roi. Pendant ce tems-là, il écrivit à ce prince, le 24 juillet, qu'il ne ſe mette point en peine, parce qu'il ſaura bien réduire le gouverneur d'Orange, ſans que rien branle dans la province. Ne diroit-on pas que Leſdiguieres craint de ne pas trouver aſſez de réſiſtance ? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette inſulte, dépêcha incontinent deux couriers l'un ſur l'autre au roi, pour l'aſſurer qu'il

étoit prêt de remettre sa place à telle personne que S. M. jugeroit à propos, quand même cette personne seroit catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au roi sur Lesdiguieres, par les conseils de ceux que Blaccons savoit devoir l'appuyer auprès de S. M. & de suspendre la marche de Lesdiguieres, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouverent dans son action, & y firent trouver à Henri une grande disposition à la désobéissance & à la peur, ce qui assurément étoit bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violens qu'on lui souffloit, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ses gardes, protestant, avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, S. M. vouloit qu'il mît sa place comme en séquestre entre les mains de l'exempt, & qu'il vînt trouver le roi, dont il obtiendroit toute sorte de satisfaction & de traitemens honorables, & en même-tems Henri fit dire par Bullion à Lesdiguieres, que si Blaccons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tran-

quille à Grenoble, & qu'il ne prît le parti de la force, que ſuppoſé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit à cet effet des commiſſions pour mettre ſur pied dix compagnies de deux cens hommes chacune, pour ſe ſervir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, auſſi miſes à deux cens hommes, de ſoixante où elles étoient auparavant, & pour faire marcher du canon à proportion; c'eſt que les courtiſans avoient perſuadé à S. M. que Blâccons ne ſe rendroit point à ſa propoſition. Leſdiguieres, qui avoit déja mandé à ce prince, que le canon de ſa province de Dauphiné étoit ſans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plutôt, parce que cela feroit trop long, qu'on lui en fournît de l'arſenal de Lyon, qu'on pouvoit aiſément faire deſcendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ſes places; ce fut ce qui obligea encore S. M. de m'écrire, afin que je donnaſſe au lieutenant-général d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Leſdiguieres. Je convins qu'à la rigueur le roi prenoit aſſez de meſures pour mettre auprès des proteſtans la juſtice & même la modération de ſon côté, mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépenſe inutile. Auſſi,

en reſpectant comme je le devois, les ordres que S. M. me donnoit, je crus pourtant devoir m'oppoſer à ce que vouloit Leſdiguieres, ſur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne ſais comment Henri put tant tarder à s'appercevoir que Leſdiguieres n'avoit cherché qu'à ſe faire autoriſer, pour pourſuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Sitôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de juſtice, il y ajouta pluſieurs démarches de ſon chef, qui firent que la choſe avoit bien changé de face, avant l'arrivée des couriers de S. M. au lieu de leurs dépêches. Il étoit déja à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya ſommer fiérement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à ſon retour de Dauphiné, chercha à juſtifier Leſdiguieres de cette démarche précipitée (c'eſt le moindre nom qu'on puiſſe lui donner), en diſant qu'il ne l'avoit faite, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garniſon, & d'écarter quelques gens de guerre, levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'eſt pas ſurprenant que Leſdiguieres paſ-

ſant ainſi ſon pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi qui pourſuivoit ſa querelle particuliere. Il lui fit une réponſe qui l'obligea à ſe retiter à Montelimart avec un peu de confuſion. C'eſt dans le reſſentiment que cette retraite cauſa à Leſdiguieres, qu'écrivant à S. M. pour l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé, il ne garda plus de ménagement, & qu'il accuſa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit auſſi porter ſes plaintes par ſon courier. Il chargea Leſdiguieres d'avoir cherché dès long-tems à ſe rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence avec un miniſtre nommé Maurice. Les partiſans de Leſdiguieres à la cour, rétorquerent ce reproche contre Blaccons, en diſant qu'on juſtifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à ſon beau-frere, qu'en même-tems qu'il faiſoit au roi des aſſurances de ſon obéiſſance, & qu'il mandoit ſi poliment à Leſdiguieres qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des diſpoſitions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accuſation.

Quoi qu'il en ſoit, pendant que cette brouillerie retardoit la concluſion de l'affaire d'Orange, celle de l'aſſemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaiſir les deux brevets que S. M. avoit chargé

Fresne de m'envoyer. Ils sont datés du 4 août 1605. Le roi y paroît les accorder aux protestans, comme une grace qui doit les confirmer dans le respect & la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'assemblée, je déclarai que l'intention de S. M. étoit qu'elle se séparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche les dernieres volontés du roi, afin de ne pas tenir plus long-tems les esprits en suspens dans les provinces, où je savois que les différens bruits du résultat de l'assemblée causoient une altération pareille à celle de deux partis qui sont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorsqu'ils seroient retournés dans leurs provinces, d'y représenter avec sincérité la maniere dont le roi & ses ministres avoient agi & traité avec eux, & de se tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence & de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espece de récapitulation justificative de tous les ordres & des demandes du roi. J'empêchai qu'il ne se composât dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expressément de la part du roi, de convoquer de leur chef aucune assemblée générale, je leur dis que S. M. ne les leur refuseroit pas toutes les fois que le sujet le

requéreroit; mais je leur fis ſentir en même-tems qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le paſſé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par-là préjudicier en aucune maniere à la tenue des colloques & ſynodes ordinaires, reſtreints purement aux matieres eccléſiaſtiques. Je finis, en réitérant la défenſe d'entretenir aucun commerce avec toutes les perſonnes que S. M. tenoit pour ſuſpectes. Je fus ſatisfait des ſentimens que je remarquai dans tous les cœurs; & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'eſt que l'aſſemblée fit une délibération pour envoyer remercier le roi de ſa bienveillance, & l'aſſurer de ſon reſpect inviolable. On voulut ſavoir auparavant ſi S. M. approuveroit cette démarche, & la réponſe ayant été telle qu'on ſe la promettoit, les députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'aſſemblée, le roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, & m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il ſentoit combien ma préſence étoit néceſſaire pour les affaires de ſon conſeil. Ce prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du ſervice qu'il diſoit que je venois de lui rendre.

Quelque preſſé qu'il ſe montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permiſſion de paſſer par mes terres de Berri, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laiſſer accumuler plus d'affaires, que je n'en aurois pu vuider. Telle fut l'iſſue d'une aſſemblée, ſur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes ſentimens, je trouvai que le déſeſpoir qu'elle cauſa à un très-petit nombre de mes confreres, ne troubloit point & ne devoit point troubler la ſatisfaction que j'en reſſentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre choſe, ſinon que j'avois mieux ſervi ma religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zele aveugle & impétueux. Du Pleſſis put ſentir ces raiſons, dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ſes torts. Il ſe juſtifia auprès de moi, par une réponſe fort étudiée, qu'il crut devoir auſſi envoyer au roi, jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il n'avoit laiſſé aucun des chefs d'accuſation, ſans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma geſtion au roi. Ce prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques légers accès de goute,

étoit revenu ſur la fin de juillet à Paris, d'où il alla paſſer les huit premiers jours d'août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion ſur la joue & ſur les dents, qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux, qui, avec la diete, étoient ſon grand remede. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embraſſa deux fois avec mille careſſes : il permit que mes ſecrétaires & toute ma ſuite que j'avois avec moi, lui fiſſent la révérence, & m'ayant encore une fois tenu étroitement ſerré entre ſes bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes enſemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'inſtruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéreſſantes dans les pays étrangers, & enſuite de ce qui s'étoit paſſé pendant mon abſence, ſoit dans le conſeil par rapport aux finances, ſoit à la cour où les brouilleries domeſtiques qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait deſirer plus de vingt fois, diſoit-il, que je fuſſe auprès de lui. Il me queſtionna à mon tour ſur différentes particularités de mon voyage, & particuliérement ſur les diſpoſitions où j'avois pu connoître qu'étoient, & les égliſes proteſ-

tantes, & quelques-uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soumission volontaire, qui l'assuroit dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Lesdiguieres, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places & la capacité, qui troubloit le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin par une infidélité déclarée, étoit pourtant si foible en toutes manieres, que si S. M. marchoit droit à lui, avec une armée seulement de six mille hommes sans s'arrêter à aucune place, elle le pousseroit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Lesdiguieres, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au roi qu'il étoit tems, & de la derniere conséquence pour l'extinction de la rébellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon, en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôteroit de ses villes, que d'autres lieutenans protestans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le canon.

Ces considérations déterminerent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-tems ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déja été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, & qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne & du Limosin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, & de donner des exemples de justice si terribles, contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'état, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epernon des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, & destina pour l'accompagner, un escadron de huit ou neuf cens chevaux de compagnies réglées, tant gendarmes, que chevaux légers. Pour le second, il se proposa de tenir les grands-jours, & d'en faire rendre & exécuter les arrêts par une chambre de justice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil étoit en effet absolument nécessaire dans des provinces, où il semble que l'air contagieux des dissensions civiles se fût concentré, lorsqu'il étoit dissipé pres-

que par-tout. L'affaire d'Orange demandoit aussi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un tems plus favorable; les affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loisir qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'octobre, il ne souffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le pressois un peu trop instamment; mais enfin il se résolut à tout. Nous réglâmes ensemble que S. M. prendroit par la Loire, avec ses troupes de pied & de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines & deux piéces bâtardes, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui est le chemin le plus droit. Je laissai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, & je m'en retournai à Paris, mettre ordre aux affaires du conseil, le plus expéditivement qu'il étoit possible, & pour nommer les membres de la chambre des grands-jours, qu'il étoit nécessaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour & au conseil, qu'il en feroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ si prochain, & dans une saison encore plus avancée, fournit mille

nouvelles raiſons aux ſenſuels & aux pareſſeux. Lorſqu'on vit que Henri étoit inflexible, on ſe diſpoſa à le ſuivre, en maudiſſant bien des fois celui qu'on accuſoit de lui en avoir donné le conſeil. Mais ce fut une vraie conſternation parmi les partiſans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aiſément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle Biron (1) & Giverſac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent Eſpagnol, prierent le ſieur de Fouſſac (2) de venir en cour aſſurer S. M. qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeroit de leur obéiſſance. Il n'y eut que ceux de Turenne qui firent quelque démonſtration de vouloir ſe défendre. Rignac (3) & Baſſignac ſe jetterent dans cette place. On y aſſembla des munitions, & on y logea toute l'artillerie ſur les plate-formes. Cet avis fut donné par le même Fouſſac & par Baumevielle, qui dépêcha à S. M. le ſénéchal de Brive; mais tout cela ſe faiſoit avec tant de frayeur,

---

(1) Charles de Charbonnieres, ſieur de la Chapelle Biron. Marc de Guignac, ſieur de Giverſac.

(2) Raimond de Sognac, ſieur de Fouſſac.

(3) Pierre de Rignac. Gédéon de Baſſignac, ou Vaſſignac.

que le roi, qui avoit voulu que d'Epernon & Roissi (4) s'avançassent toujours avant lui de ce côté-là, avec ses troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord destiné à les accompagner.

Foussac donna encore quelques autres avis, répondans à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limosin, de Périgord & de Quercy. On sut par lui, que la raison pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir se jetter aux pieds de S. M. ne l'avoient point fait, c'est qu'ils en avoient été dissuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, & que plusieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Espagne, par la Guyenne. Le duc de Bouillon, sous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même tems de ne pas prendre l'allarme, ni perdre courage, parce qu'il s'engageoit à faire toute autre chose encore pour eux, avant le mois d'octobre. Que ses amis, c'étoient ses termes, le verroient plutôt qu'ils n'espéroient, & ses ennemis, plutôt qu'ils ne souhaitoient. Il leur imposa par des paroles

(4) Jean-Jacques de Mesme, seigneur de Roissi.

ſi magnifiques. Fouſſac aſſuroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Eſpagne, plus de dix ou douze mille écus ; mais Bouillon payant toujours de hardieſſe, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre en grand ſeigneur, que cette ſomme médiocre ne leur étoit envoyée que pour être diſtribuée à leurs amis ſubalternes, & que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été aſſez ſimples pour le croire, & n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le roi fit donner à Fouſſac deux cens écus pour ſon voyage, & le renvoya ſur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 ſeptembre (5), eſcorté du régiment des gardes, & de l'eſcadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenois la route convenue. Il n'étoit encore qu'au Hallier, qu'il vit déja des fruits de ſon voyage. Deux gentilshommes de Quercy, nommés Cauſſe & Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent pour le mériter, de dépoſer en

---

(5) Voyez ſur ce voyage de Henri IV, en Limoſin, de Thou, *liv.* 34, le Mercure François, *année* 1605, & l'original d'une lettre écrite par Henri IV à M. de Roſny : *Cabinet de M. de Sully.*

juſtice tout ce qu'ils ſavoient des démarches de Bouillon, & d'en ſoutenir la vérité à la pointe de leurs épées & aux dépens de tout leur ſang. Ces deux députés révélerent encore tout ce qui avoit été complotté par Rignac & Baſſignac, pour le duc de Bouillon, entr'autres le deſſein de s'emparer de Ville-neuve en Agenois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'eſt auſſi en cet endroit que S. M. eut le premier avis des tentatives que d'Entragues faiſoit, pour tirer le comte d'Auvergne de la Baſtille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le ſurlendemain, qui étoit le ſamedi 24 ſeptembre, & me conſeilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devoit paſſer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impoſſible de me rendre à Orléans. S. M. goûta les raiſons que je lui en apportai. Je ne laiſſai pas de lui donner par écrit, le conſeil qu'elle me demandoit, & qui n'avoit rien de différent de la conduite que je l'avois ſouvent ſollicité de tenir à l'égard de d'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, & en partit le lundi 26 ſeptembre. Il évita le chemin du Berri & de la Sologne, à cauſe

cauſe du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette ſtérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi ſur les affaires préſentes. Juſques-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu de la part du duc de Bouillon, au contraire, la réſiſtance de Rignac & de Baſſignac dans Turenne & Sincerai (*a*), ſe confirmoit ; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être ſecouru d'ailleurs. L'électeur palatin avoit fait venir, diſoit-on, ſes colonels & capitaines ſur le bruit de l'expédition du roi, & le gouverneur de Luxembourg faiſoit des préparatifs & amaſſoit des hommes. D'Epernon preſſoit ſans ceſſe le roi de s'avancer, & demandoit avec quelque ſorte de chagrin, des officiers & des vivres pour les recrues, qu'il diſoit avoir eu beaucoup de peine à faire. S. M. me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Eſcures, ou tels autres officiers & habitans des lieux : & quant à la réſiſtance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

(*a*) Ou, Saint-Seré.

En effet, ce prince étoit à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un courier du duc, chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 ſeptembre, dans laquelle il mandoit au roi après les proteſtations accoutumées de déſeſpoir d'avoir déplu à S. M. & de ſes diſpoſitions à réparer ſa faute au prix de ſon ſang, qu'il n'a jamais eu la moindre penſée de réſiſter à ſes ordres, ni à ſa perſonne, qu'il a commandé de la maniere la plus abſolue à ſes lieutenans, de la recevoir dans toutes ſes villes & ſes maiſons; ordre inutile, ajoutoit-il, parce qu'aucune des perſonnes à lui, ne regardoit ce prince que comme ſon ſouverain maître : qu'il auroit ſouhaité de tout ſon cœur d'être à portée de lui en aller lui-même préſenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le roi parut ſatisfait du procédé du duc de Bouillon, il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac & Baſſignac (*a*), ſi griévement chargés, fuſſent venus en perſonne juſtifier leurs actions. Blanchard, celui de tous que Henri ſouhaitoit le plus de voir, parce que perſonne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon, dont il étoit intendant, & n'avoit plus de connoiſſance de

(*a*) Jean de Blanchard.

tout le parti, ne paroiſſoit point non plus. Ce prince crut donc ne devoir point diſcontinuer ſa marche, du moins juſqu'à Limoges, pour voir juſqu'où les lieutenans de Bouillon pouſſeroient la déſobéiſſance; cependant Blanchard arriva à Blois, avant que S. M. en fût partie, & ce qui lui fit encore plus de plaiſir, c'eſt qu'il y vint de lui-même & dans le deſſein d'obtenir ſon pardon par ſa ſincérité.

Blanchard dévoila en effet tout le myſtere de l'intrigue. Il avoua qu'en ſecondant de toutes ſes forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaiſes intentions du duc ſon maître, il avoit toujours été réduit à la ruſe d'exagérer les faits, de groſſir les objets, & de faire des promeſſes mille fois au-deſſus de ce qu'on ſavoit bien pouvoir tenir : en ſorte que l'exécution avoit toujours été auſſi éloignée, qu'on avoit affecté de la dire prochaine & avancée. Cette dépoſition de Blanchard parut à S. M. d'une ſi grande conſéquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à ſe ſentir convaincue de la vérité de mon opinion, à laquelle elle s'étoit long-tems refuſée, que le parti de Bouillon ne faiſoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henri ne voulut point encore après cela, ni s'arrêter, ni dé-

ſarmer, afin de ne voir apporter aucune modification à ſes volontés. Il lui revenoit qu'on diſoit parmi les proteſtans, que les places du duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de ſûreté, & gardées comme telles, par des officiers de la religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus ſûr de ne licencier ſes troupes & ſes équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en ſon nom poſſeſſion de Turenne, auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Caillaudiere, qu'il pouvoit congédier la cavalerie. S. M. me fit révoquer cet ordre, & partit de Blois au commencement d'octobre, pour ſe rendre à Tours; car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la riviere & du château du Pleſſis, détermina auſſi la reine qui étoit venue à Blois avec S. M. à paſſer juſqu'à Tours. Le roi, en me faiſant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette princeſſe ſe ſeroit ſéparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit par la Haye juſqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait ſavoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A meſure que S. M. avançoit, tout s'applaniſ-

ſoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne ſans la moindre difficulté; & avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon, furent remiſes de même aux officiers que S. M. y envoya repréſenter ſa perſonne: c'étoit pour ſe conformer à l'exemple du duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, & qu'on ne l'en avoit accuſé, que par pure calomnie. Baſſignac ſe diſtingua par ſon obſtination. Il ſe déguiſa, en ſe faiſant couper la barbe, & ſe ſauva à Sedan par Genêve.

Ne reſtant plus rien à faire pour les armes, la chambre des grands-jours commença ſes fonctions. Le roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un ſéjour de huit jours, c'eſt-à-dire, à la mi-octobre, & revint à Paris en poſte. Il me laiſſa dans cette province, chargé de toute ſon autorité, tant pour le licènciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta juſqu'à la ſource de la révolte. On en rechercha les premiers moteurs, & ſi bien, que rien ne branla dans la ſuite. Il parut ſuffiſant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffés. Les plus conſidérables furent les deux Lu-

quiſſes, gentilshommes Languedociens; dont il a été parlé, & (6) Meirargues, parent des Joyeuſes, pour avoir entrepris de livrer aux Eſpagnols, celui-ci Marſeille, & ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela, la haine des proteſtans pour moi n'ait monté à ſon comble. Je ne puis que les plaindre de l'injuſtice de ce ſentiment, qui pourtant ne paſſa pas à tous. Le ſuffrage & l'amitié du ſeul Théodore de Beze me conſoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui exerçoit le

---

(6) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de S. Germain, avec le ſecrétaire de l'ambaſſadeur Eſpagnol, & décapité le 19 décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, & ſa tête portée à Marſeille, où elle fut auſſi expoſée au bout d'une pique, ſur la principale porte. Le roi fit relâcher le ſecrétaire Eſpagnol, ſans attendre la déciſion de la queſtion qu'on agita fortement, s'il eſt permis d'abandonner à la juſtice un ambaſſadeur réſident, ou tel autre agent étranger, & ceux de leur ſuite, lorſqu'ils violent le droit des gens : *mſſ. royaux*, 8477. Voyez encore cette queſtion diſcutée, & les diſcours que Henri IV tint à ce ſujet à l'ambaſſadeur d'Eſpagne : *Mém. de Nevers, tom. 2, pag. 88; Math. tom. 2, liv. 3, pag. 689, & autres hiſtoriens.*

ministere de pasteur à Genêve, tomba malade sur la fin de cette année; il étoit dans sa quatre vingt septiéme année. Au moment de la grande éclipse de soleil, qui a rendu celle-ci mémorable (7), sa maladie qui avoit été jusques-là fort peu de chose, augmenta si considérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conservé jusqu'au dernier instant toute la fermeté de son esprit, dans un corps exténué & presqu'éteint. Il se fit lever, pour faire à Dieu les prieres les plus ferventes, & aux assistans, de touchantes exhortations : cela fait,

(7) Arrivée le 2 octobre, selon M. de Thou, & le 3, selon le Mercure François, à une heure après midi. Elle dura environ deux heures, & pendant une demi-heure l'obscurité fut aussi grande qu'elle peut l'être : le Grain dit que pendant deux heures & demie, on auroit eu de la peine à lire & à écrire sans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'est pas guéri du préjugé populaire sur les éclipses. « Plusieurs étranges & diverses » maladies, dit-il, regnerent à Paris en cette saison; & avec l'éclipse, qui advint le 12 de ce » mois, s'éclipserent beaucoup de personnes, qui » depuis n'ont été vues, les dissenteries sur-tout » furent dangereuses & mortelles à ceux qui s'en » trouverent atteints, & plus ailleurs qu'à Paris; » car il en échappoit fort peu », *année* 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'éclipse.

il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, & par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens; & croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Genêve, & du service que je lui avois rendu, en le présentant à S. M. à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir de sa part son livre intitulé *Trésor de piété* : c'étoit le nouveau testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui jointes aux autres versions anciennes & nouvelles, formoient un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentimens pour moi, dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette derniere volonté de Beze, m'envoya dans le mois de novembre le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de S. M. par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons, suivi d'un second avec le duc d'Epernon. M. le comte ayant eu quelque pique contre le roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver S. M. à Châtelleraut. M. le comte donna ordre à son

fourrier, de venir avec les maréchaux des logis qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du roi, de s'informer de celui qui m'étoit réservé, & de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute opposition. Cela étoit beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, aussi bien informés que moi, des droits du gouverneur, se trouverent présens, lorsque le fourrier de M. le comte voulut exécuter son ordre, & ils l'en empêcherent, sans même que je le susse. M. le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussi-tôt porter ses plaintes au roi, & il ajouta, pour grossir une offense qu'il disoit toucher à son honneur, que j'avois fait battre ses fourriers.

Le roi lui donna peu de satisfaction, connoissant son humeur; mais M. le comte fit tant de bruit, & assura le fait si positivement, que Henri m'envoya d'Escures, pour savoir comment la chose s'étoit passée. Je ne pus lui dire autre chose, après être allé aux informations, sinon, que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes Poitevins, ils avoient élevé tous ensemble la voix, & tout au plus menacé le fourrier de M. le comte s'il vouloit passer plus avant. M. le comte de Soiss-

ſons perſiſta à vouloir que je lui euſſe fait une inſulte, & que le roi lui en fît juſtice. Il ne trouva perſonne de ſon côté, & Henri chercha par toutes ſortes de raiſons, à lui faire connoître le peu de fondement de ſa plainte. Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cede dans ſa province qu'à la ſeule perſonne de S. M. j'avois auſſi en qualité de grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le roi, lorſque S. M. marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui eſt à la diſpoſition du grand-maître, perſonne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon conſentement ; que pour derniere raiſon, les maréchaux des logis de S. M. ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'aſſure au roi, ce ſont ces mots, *en la main du roi ;* le fourrier de M. le comte avoit par reſpect dû s'en abſtenir.

Aucune de ces raiſons ne plut à M. le comte, & il fallut que Henri s'aviſât d'un expédient, propre à nous ſatisfaire tous deux. Cet expédient étoit, que venant à mon ordinaire baiſer la main de S. M. j'irois enſuite en faire autant à M. le comte, & lui offrirois par pure politique mon logement : que M. le comte me rendroit politeſſe pour

politeſſe, & le refuſeroit. Tout cela fut exécuté, mais ſeulement de ma part. M. le comte uſant d'une baſſe fineſſe, dont il tira enſuite une vanité encore plus baſſe, me laiſſa tout faire, ſans y répondre, & ſe mit en poſſeſſion de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire: mais ſa joie, & les railleries dont il l'aſſaiſonnoit, ne durerent que juſqu'au lendemain.

Comme il paſſoit dans la rue où je m'étois logé, ſuivi ſeulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre S. M. pour la chaſſe, il trouva cette rue remplie de deux cens gentilshommes, qui m'attendoient auſſi à cheval, & qui du plus loin qu'ils le virent venir, ſe mêlant enſemble comme par maniere de jeu, boucherent ſi bien le paſſage, que ſon écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avoit beau crier, *place, meſſieurs, place à M. le comte;* ſans faire ſemblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confuſément encore : quelques-uns cependant, rappellant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogeoit point un gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de S. M. M. le comte fut plus d'un quart-d'heure avant que le paſſage lui fût rendu libre, & il eut encore le déplaiſir, que pas

un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au roi, qui pour ce coup lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché ; qu'il n'iroit pas, par complaisance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cens gentilshommes, dont il ne pouvoit en désigner un seul, & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revanche d'un tour, dont ils se tenoient tous offensés.

M. le comte ne trouva que le duc d'Epernon, qui entrât dans son ressentiment, parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que S. M. ne passoit pas fort loin de leur ville, pour lui marquer leur reconnoissance & leur soumission, lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le roi m'ordonna de les amener à son audience, parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adressés. Elle leur fut donnée en présence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient supplier S. M. de ne pas passer si près de leur ville sans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'assurerent, que quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques, elle n'y seroit pas reçue avec moins de respect & de soumission, que lorsqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la religion, & que

ſi leurs portes n'étoient pas aſſez grandes ils abattroient trois cens braſſes des murailles, que ſa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en préſenterent les clefs, avec un ſentiment ſi naturel de joie & de ſincérité, que le roi en verſa des larmes, les embraſſa trois fois; & après s'être entretenu familiérement avec eux du vieux tems, les aſſura avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en ſa perſonne, un roi protecteur de leur liberté, & ardent conſervateur de tous leurs priviléges.

Au ſortir de cette cérémonie, je rencontrai le duc d'Epernon qui entroit chez le roi, & je ſatisfis ſans penſer à rien, à la queſtion qu'il me fit ſur ce qui venoit de ſe paſſer. Je fus bien ſurpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin, & de ce qu'il me demanda enſuite fiérement, ſi je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, & en quelle qualité je m'étois chargé de préſenter au roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaiſſer, que de donner une explication à ſes amis. Je lui répondis dans cet eſprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de S. M. Il reprit avec la même vivacité, que la Ro-

chelle étant comprise dans ses lettres de gouverneur, le roi, les Rochellois & moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient sa prétention singuliere, mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plutôt avec le roi, & nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication ; parce que je n'avois agi que par son ordre & sans aucune intention d'empiéter sur les droits de personne.

Je le quittai froidement après ces paroles, & il alla entretenir Henri de son mécontentement. Il en revint encore plus mal satisfait, & tout son recours fut d'aller mêler ses doléances avec celles de M. le comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent ensemble de désobligeant pour moi, firent que dans une brouillerie qui survint pendant le séjour du roi à Limoges, entre d'Epernon & d'Ornano ; je pris le parti de d'Ornano. La colere de d'Epernon s'en enflamma encore davantage, & un troisiéme mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit, pour le payement du pain de munition, fourni par les villes & gros bourgs, aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner sans en parler au roi, qui sachant aussi-bien que moi que cet argent

reſteroit dans la bourſe de d'Epernon, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaiſons & ces ſermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à S. M. de l'uſage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & ſur les mêmes ſujets, politiques & brouilleries de cour; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue paſſer la fin du mois d'octobre & la moitié de novembre. La reine s'y étoit auſſi rendue: le roi & elle ſe rencontrerent en entrant dans la cour, elle dans ſa litiere, lui ſur un cheval de poſte. Il y perdit Lariviere, ſon premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna ſa place à du Laurens (8) qui étoit

(8) André du Laurens étoit le quatriéme premier médecin, que Henri IV vit mourir depuis ſon avénement à la couronne, & comme il mourut auſſi quatre ans après, Petit, médecin de Gien, qui lui ſuccéda, fut le cinquiéme. M. de Sully ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet, l'un des médecins ordinaires du roi, mais qui étoit de la religion, répondit: *j'ai fait ſerment de ne parler au roi, ni de médecin, ni de cuiſinier.*

déja premier médecin de la reine, & en chercha un autre pour cette princeſſe. Je n'arrêtai gueres à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laiſſer, ſans me rappeller de long-tems auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevue à Cercote. Dans le deſſein où elle étoit de quitter ſon château d'Uſſon, pour venir faire ſa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conſeil ſur cette démarche, & ſavoir ſi elle ſeroit bien reçue à la cour, où il étoit néceſſaire qu'elle allât, pour juſtifier qu'elle ne faiſoit rien que du conſentement de S. M. Je l'aſſurai qu'elle y ſeroit regardée de très-bon œil par LL. MM.; je connoiſſois quels étoient leurs ſentimens pour elle. Une ſimple aſſurance ne lui ſuffit pas, elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai ſans héſiter. De ſon côté elle promit de ſuivre en tout mes conſeils, afin que je n'euſſe aucun reproche à lui faire, ni à eſſuyer à cauſe d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous ſéparâmes, je pris la route de Châtelleraut, & Marguerite celle du château de Madrid, où elle devoit aller deſcendre.

Outre le motif de la ſatisfaction de cette

princeſſe, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le roi avoit une autre raiſon de conſentir qu'elle quittât ſon ſéjour d'Uſſon (9); c'eſt le deſir de ſe mettre lui-même en poſſeſſion de ce vieux château, que ſa ſituation dans un pays fort ſuſpect, pouvoit rendre un jour une retraite de ſéditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire ſauter, comme on avoit fait celui-ci, ſuppoſé qu'il ne valût pas la peine d'être conſervé. Pour cela, le roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire deſcendre ſur le lieu un commiſſaire intelligent & fidele, & de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Uſſon, ſans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne revenu depuis peu d'auprès de cette princeſſe, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Uſſon fût démoli, du moins ſi peu de tems après

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au ſortir d'Agen, d'où elle s'échappa traveſtie en ſimple bourgeoiſe, & portée en croupe par Lignerat; elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentilhomme, nommé Martas. Le marquis de Canillac l'enleva de ce château, & l'enferma dans celui d'Uſſon, où elle ſe plut tant, qu'elle en fit ſa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en ſortir.

ſa ſortie, ce prince me manda & me fit mander par Villeroi, de ſurſeoir le départ du commiſſaire, juſqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguerite. Ce ſecond ordre feroit venu trop tard, ſi heureuſement la perſonne ſur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer ſon voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite, & l'accueil favorable qu'on ſavoit que Henri lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces diſcours peu meſurés qui ſont le partage de la ſotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur & de diſtinction, qu'il avoit réſolu de lui faire. Ce prince l'envoya viſiter de ſa part par M. de Vendôme & par Roquelaure, ſitôt qu'il ſut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même: car il étoit encore à Monceaux, & il en partit à cet effet. La reine fit auſſi la même civilité à la princeſſe, par Château-vieux. Henri alla en perſonne le 26 juillet viſiter la reine Marguerite au bois de Boulogne (10)

(10) De-là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'Ave-Maria; enſuite elle prit un hôtel au

où elle s'étoit logée, n'ayant fait que passer par Paris, il partit à sept heures du soir &

---

fauxbourg Saint-Germaint, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette princesse a été si fort décriée dans les libelles de ce tems-là, qu'on pourroit accuser M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne par-tout dans ses Mémoires, si son témoignage ne se trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs historiens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'histoire de la mere & du fils : « L'abaissement » de sa condition étoit si relevé par la bonté & » les vertus royales qui étoient en elle, qu'elle » n'en étoit point à mépris. Vraie héritiere de la » maison de Valois, elle ne fit jamais don à per- » sonne, sans excuse de donner si peu ; elle étoit » le réfuge des hommes de lettres, aimoit à les » entendre parler, sa table en étoit toujours envi- » ronnée, & elle apprit tant en leur conversation, » qu'elle parloit mieux que femme de son tems, & » écrivoit plus éloquemment que la condition ordi- » naire de son sexe ne portoit. Enfin, comme la » charité est la reine des vertus, cette grande » reine couronnoit les siennes par celle de l'au- » mône, qu'elle départoit si abondamment à tous » les nécessiteux, qu'il n'y avoit maison religieuse » dans Paris qui ne s'en sentît, ni pauvre qui eût » recours à elle sans en tirer assistance ; aussi Dieu » récompensa avec usure par sa miséricorde, celle » qu'elle exerçoit envers les siens, lui donnant la » grace de faire une fin si chrétienne », &c. : *tom.* 1, *pag.* 326. Voilà bien de quoi compenser quelques fautes de légéreté & de fragilité humaine, à quoi se réduisent les accusations faites contre cette

revint à dix. Tout se passa avec une égale satisfaction des deux parts. Le roi parla à cette princesse du château d'Usson, elle consentit à ce qu'il lui proposa, & tout ce qui se fit à ce sujet, fut toujours après avoir demandé sur chaque chose l'agrément de Marguerite. Elle vint à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla ensuite le 4 août à Saint-Germain, rendre le même devoir à M. le dauphin, elle y passa même quatre ou cinq jours avec L L. M M. : Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de

princesse. Si l'on est curieux au reste de lire tout ce qui a été écrit pour & contre sur ce sujet, on peut consulter MM. de Thou, Dupleix, Mézerai, le P. Daniel, l'éloge des Dames illustres du P. Hilarion de Coste, Bassompierre, le dictionnaire de M. Bayle, *au mot d'Usson*, & une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 mars 1615, dans son hôtel du fauxbourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa sépulture est dans l'église des Augustins réformés, nommés depuis, les Petits-Augustins, qu'elle avoit fondés. « Elle fut grandement » regrétée, disent les Mémoires de la régence de Marie de Médicis, » princesse pleine de bonté, » & de bonne intention au bien & au repos de » l'état; qui ne faisoit mal qu'à elle-même ». Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juste qu'on doit se former du caractere de cette princesse; & se rapporte assez à ce qu'en a dit le duc de Sully.

voir ſes enfans, comme ſes fréquens voyages à Saint-Germain le font aſſez connoître. Enfin, elle s'en retourna le 11 au bois de Boulogne, ſenſiblement touchée de toutes les manieres gracieuſes de LL. MM. pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ſes officiers reſtés à Uſſon, Baranton, qui fut celui que S. M. envoya en faire la viſite, ne trouva aucune oppoſition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dreſſa ſon devis, & l'apporta au roi, qui perſiſtant dans ſon premier deſſein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commiſſaire d'artillerie. Je fus chargé de ſa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce ſacrifice, & de payer exactement la valeur de tout ce qui ſe trouva de munitions à Uſſon, que Marguerite avoit deſtinées au payement de la garniſon qu'elle y entretenoit, ſi cette princeſſe n'aimoit mieux abandonner à ſes gens de guerre ces proviſions de guerre & de bouche en nature.

Je mets fin aux Mémoires de la préſente année par un article, pour lequel je me tiens déja ſûr de l'approbation & des remercimens des cœurs nés droits & ſenſi-

bles. Dans toutes les villes conſidérables du royaume, particuliérement dans celles où il y avoit des arſenaux & des académies, on tenoit auſſi pour la jeune nobleſſe, école de toutes ſortes de jeux & d'exercices, ſoit militaires, ſoit de ſimple adreſſe, & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de ſoin qu'à Paris, où les cours de l'Arſenal deſtinées à cet uſage, étoient remplies preſqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-deſſus du ſentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus ſolide, non-ſeulement de la diſcipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette nobleſſe de ſentimens & de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence ſur toutes les autres. J'y aſſiſtois même, lorſque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma préſence propre à donner de l'émulation.

Un après-midi de carnaval, tems le plus favorable à ces jeux, j'étois ſorti de mon cabinet, pour me faire voir à toute cette jeuneſſe aſſemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la ſuite de deux querelles, que ce faux point d'honneur dont on a bien voulu ſe rendre eſclave en France, alloit rendre bien tragique; elles s'étoient

élevées pour un rien, comme la plupart de celles dont on voit s'enſuivre ces cataſtrophes ſi ſanglantes; mais le roi, je ſuis fâché de le dire, tenoit ſi mal la main aux édits que quelques-uns de ſes prédéceſſeurs avoient déja donnés contre l'uſage barbare du duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de ſang pour des ſujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'aſſemblerent autour de moi, l'erreur où ils étoient ſur le fait de la véritable valeur. C'eſt, leur diſois-je, dans les lieux deſtinés à la guerre, & dans les actions qui ont pour objet le ſervice de la patrie, qu'il eſt permis au courage de ſe montrer; celui dont on s'arme contre des amis, ou des compatriotes, au mépris de toutes les loix naturelles, divines & humaines, n'eſt que brutalité, démence & vraie foibleſſe. Je m'apperçus que la morale que je prêchois, étoit bien étrangere à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du ſang & de l'âge. L'un d'eux qui voulut apparemment ſe donner auprès de ſes camarades, un air de ſuffiſance, ou de bravoure, prit la parole, & me répondit que les princes ayant de tout tems permis, & même autoriſé les duels, ils avoient

paſſé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai pour le moment préſent de faire ſentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit ſur des principes de raiſonnement faux & erronés, & d'empêcher toute voie de fait; mais lorſque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions ſur la ſingularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, & en même-tems les plus courageuſes, elles ſe trouverent lorſque je les eus miſes ſur le papier, compoſer une eſpece de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au roi.

Il eſt vrai que les duels ſont fort anciens en France, & même en Europe; mais ſeulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des barbares, qui ſert d'époque à cette odieuſe coutume, prouve en même-tems leur mépriſable ſource; & ſi les hiſtoires des tems les plus reculés, comme celles de l'empereur Othon premier, & du divorce de Lothaire, en fourniſſent des exemples, on y peut répondre par des défenſes non moins anciennes, ſoit eccléſiaſtiques, comme dans le concile de Valence en 855, ſoit ſéculieres. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les cauſes civiles, & les réduit aux criminelles, & ſeulement

dans

dans cinq cas, leze-majesté, rapt, incendie, assassinat, & vol de nuit (11). S. Louis ôta ensuite toute restriction, & lorsque Philippe-le-Bel, son petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accusations pour crime d'état, de viol & d'incendie, à quoi il les réduisit, il n'y fut porté que par le motif louable & blâmable tout ensemble, d'abolir plus insensiblement cette coutume meurtriere, qui avoit pris de nouvelles forces de son tems, en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une loi positive: ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'il défendit à quelque personne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appelloit gages de bataille, & qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir, par la différence

(11) Consultez sur ces édits de S. Louis & de Philippe-le-Bel, sur l'origine, la forme & toute cette matiere du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond; comme Paul de Montboucher, sieur de la Rivaudiere, dans son *traité des cérémonies & ordonnances appartenantes à gages de bataille & combat en camp clos, &c. en* 1608; Jean Savaron, sieur de Villars, dans son *traité contre les duels, avec l'édit de Philippe-le-Bel, en* 1610; Brantôme, dans le dixiéme tome de ses Mémoires, intitulé: *touchant les duels;* d'Audiguier, Dupleix, Ruauld, Basnage, &c. avec plusieurs autres Italiens.

des duels de ce tems-là, d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours, que dans une chose, qui étoit elle-même un abus dès sa premiere origine, il s'y en est glissé tant d'autres, qu'on ne sait plus de quel nom on doit se servir, il suffit d'une simple exposition des circonstances & des formalités qu'on voit qui s'y observoient.

En premier lieu, personne, quelque offense qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de son droit, & comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaisie & d'emportement, encore moins, par pure bravade, ce qui est à mon sens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux loix de la société. Ils avoient leurs juges, devant lesquels celui qui se croyoit lésé dans son honneur, alloit expliquer son grief, & demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce juge qui assez communément étoit le seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussitôt l'accusé, & n'admettoit cette preuve par les armes, dont le défi se faisoit en jettant par terre un gand, ou quelqu'autre gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ail-

leurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les gages étant reçus, le juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois delà ; pendant le premier desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes sortes de moyens à découvrir le coupable, & à lui faire sentir l'injustice de soutenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame, & celle de sa vie : car ils étoient persuadés de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause, & par-là, l'action du duel devenoit dans leur esprit, un événement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complaignans en prison fermée, mais là ils tomboient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persistoient, on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuider leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à assurer par serment, qu'ils disoient la vérité, après quoi on leur donnoit à

manger. Ils s'armoient enſuite en ſa préſence, la qualité des armes avoit été auſſi réglée. Quatre parrains, choiſis avec les mêmes cérémonies, les faiſoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé & gardé par des perſonnes armées, après qu'on leur avoit rappellé une derniere fois leurs dits & leurs accuſations, pour voir s'ils y perſiſtoient & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment: les parrains ſe tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle ſeule de leur faire tomber les armes des mains, ſur-tout s'ils avoient eu enſemble quelques liaiſons d'amitié; c'eſt que les parrains les faiſoient mettre à genoux en cet endroit, l'un devant l'autre; ils ſe prenoient par les mains, en ſe croiſant leurs doigts entrelacés, ſe demandoient l'un à l'autre juſtice, ſe conjuroient de ne point ſoutenir une fauſſeté, proteſtoient d'agir avec toute la bonne foi poſſible, & ſe juroient de ne chercher la victoire ni par fraude ni par magie. Les parrains viſitoient leurs armes piéces par piéces, pour voir s'il n'y manquoit rien, les ramenoient aux deux bouts du camp, & leur faiſoient faire leur priere à genoux &

leur confeſſion: enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adverſaire, ils les laiſſoient en venir aux mains, ce qu'ils faiſoient après le ſignal du hérault, qui crioit de deſſus les barrieres, par trois fois : *laiſſez aller les bons combattans.* Il eſt vrai qu'alors on ſe battoit ſans quartier, & que le vaincu, mort ou vif, encouroit toute l'infamie du crime & du châtiment ; il étoit traîné ſur la claie en chemiſe, & enſuite pendu, ou brûlé, pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant, avec un arrêt qui lui donnoit gain de cauſe, & toute autre ſorte de ſatisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie quelque choſe de bizarre & de ridicule ; mais du moins la religion, l'autorité & la prudence y ſont écoutées, quoique tout à fait mal entendues ; au lieu qu'il n'y a rien que de monſtrueux dans la démarche de deux petits maîtres, qui s'en vont furtivement ſur le pré, tremper dans le ſang l'un de l'autre des mains pouſſées par un inſtinct tout pareil à celui des bêtes carnaſſieres. Si l'on s'y préſentoit avec le même ſang froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût ſeulement la centiéme partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui ? Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion, de l'action du monde

la plus férieufe; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudiffant d'être nés pour la deftruction de leur femblable, reffufcitent le vil métier de gladiateurs, & font en effet & plus méprifables, & plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes obfervées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'effentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient auffi reçues en Efpagne & en Angleterre; feulement, celui qui fe rendoit à fon adverfaire pour une fimple bleffure, étoit réputé infame, il ne pouvoit ni couper fa barbe, ni pofféder charges, ni porter armes, ni monter à cheval; au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en fe défendant courageufement, étoit enfeveli avec beaucoup d'honneur. Une autre fingularité, qui devoit empêcher que les duels ne fuffent communs dans l'Allemagne, c'eft qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût fe battre, Witzbourg en Franconie, Ufpach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que S. M. fût de retour à Paris, pour lui faire part du mémoire dont je viens de marquer le contenu, pour l'inftruire des accidens qui y avoient donné lieu, & pour la prier d'aller au-devant d'un mal qui ne faifoit que devenir de plus en

plus contagieux par ſon indulgence. Je la priois dans la lettte que je lui écrivis ſur ce ſujet, de faire attention au conſeil que j'oſois lui donner, de renouveller les édits contre les duels; d'en aggraver conſidérablement la punition, & d'y tenir ſévérement la main; de défendre qu'on pourſuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offenſe; mais auſſi de faire en ſorte que la juſtice qu'on en obtiendroit, fût aſſez prompte & aſſez bonne, pour appaiſer le complaignant, & faire repentir l'aggreſſeur; enfin de faire afficher ce nouveau réglement, au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arſenal & des lieux les plus fréquentés (12). Il eſt sûr, ainſi que je le repréſentois à S. M. qu'une réputation décidée ſur le chapitre de la valeur perſonnelle, telle qu'étoit celle de ce prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de

(12) Qu'on liſe attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit ſur cette matiere, dans ſon teſtament politique, *ſect.* 2, *chap.* 3, *part.* 1, qui a pour titre : *des moyens d'arrêter les duels*; on conviendra que ce grand miniſtre paroît avoir puiſé toutes ſes réflexions dans cet endroit de nos Mémoires & dans tous les autres où il eſt parlé du duel.

l'autorité attachée à la volonté des rois ; mais celle du maître des rois, ſupérieure à la leur, n'avoit pas réſervé cet abus à extirper au regne de Henri-le-Grand.

On peut dire, ſans prétendre par-là juſtifier ce prince, que ſon indulgence pour les duels, lui venoit de la diſpoſition habituelle à voir ſans émotion répandre le ſang, qu'il avoit contractée dans ſes longues guerres, & qu'au reſte il n'étoit guères moins indifférent ſur le ſien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il ſe déguiſoit à lui-même chrétiennement, ſous le nom de réſignation entre les mains de Dieu. Il me fut adreſſé de Rome, en ce tems-là un avis d'une conſpiration contre l'état, & d'un attentat contre la perſonne de S. M. que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être mépriſé comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occaſion, qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de ſa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis ſemblables à celui-ci (13), pour ne pas rendre ſa vie

(13) « Laiſſez-le, dit ce prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme qui avoit conſpiré contre lui, » c'eſt un méchant homme ; Dieu » le punira ſans que je m'en mêle » : *Mathieu*, *tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 359.

pire que la mort même ; que les tireurs d'horoſcopes l'avoient aſſez menacé, les uns de mourir par l'épée, & les autres par un caroſſe, qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poiſon, qui étoit à ſon avis la maniere la plus facile de ſe défaire de lui, parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, & ſans eſſai de tous ceux qu'on lui préſentoit; que ſur le tout il s'en remettoit au maître de ſa mort & de ſa vie.

Il n'eſt pas impoſſible qu'en parlant de la ſorte, Henri ne comptât un peu, ſans s'en appercevoir, ſur le bonheur qui l'avoit accompagné, ſoit dans les dangers qui ne menaçoient que ſa ſeule perſonne (14), ſoit

---

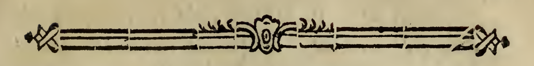
(14) Henri IV en échappa un le lundi 19 décembre. Voici comment M. de Perefixe rapporte la choſe. « Le même jour que Mairargues fut » exécuté, un malheureux fou attenta ſur la per» ſonne ſacrée du roi, ſe jettant ſur lui, une dague » à la main, comme il paſſoit à cheval ſur le » Pont-neuf, en revenant de la chaſſe. Les va» lets de pied de S. M. y ayant accouru, lui » firent lâcher priſe, & l'euſſent aſſommé ſur le » champ, ſans la défenſe du roi, qui le fit me» ner en priſon au For-l'Evêque. Il s'appelloit » Jean de Liſle, natif de Vineux, près de Senlis. » Il fut auſſi-tôt interrogé par le préſident Jean» nin, qui n'en put jamais tirer aucune réponſe » raiſonnable ; car il étoit tout-à-fait hors de ſens. » Il croyoit être roi de tout le monde, & diſoit

dans ceux qui regardoient ſon état & ſa fortune. De huit perſonnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déja défait des ſix plus conſidérables; l'un étoit mort dans les ſupplices, & deux autres de maladie, le quatriéme étoit actuellement en priſon, le cinquiéme avoit pris le parti d'un banniſſement volontaire, & le ſixiéme étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre ſorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute ſon hiſtoire; mais hélas! ce bonheur ne fut point complet; un moment trop malheureux pour la France, auſſi bien que pour ce prince, a bien juſtement effacé toute cette idée de proſpérité.

» que Henri IV ayant uſurpé la France ſur lui, » il le vouloit châtier de ſa témérité. Sur cela, le » roi jugeant qu'il étoit puni par ſa folie, com- » manda qu'on lui fît ſeulement garder la priſon, où » il mourut peu de tems après : *Hiſtoire de Henri-le-Grand*, 3 *part.*

Fin du vingt-deuxiéme Livre.





LIVRE XXIII.

MÉMOIRES *de l'année 1606. Jetons présentés au Roi par Rosny. Conversation entre le roi, la reine & lui, sur leurs brouilleries; autre entre Henri IV & Rosny, sur la politique où ils concertent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait duc & pair. Expédition de Sedan; intrigue de cour à cette occasion. Lettres du duc de Sully au duc de Bouillon; conseil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au roi; mécontentement donné à Sully au sujet du traité de Sedan, & ses plaintes contre Villeroy. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, & n'est point écouté; colere de Henri contre lui, au sujet de son entrée dans Paris. Différend de Paul V avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les jésuites; nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du P. Cotton, au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres affaires de*

religion avec le clergé, au ſujet du concile de Trente, entre les catholiques & les calviniſtes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfans de France. Reglement ſur la gabelle & les élections; autres opérations & réglemens de finance. Vie privée de Henri; ſes amuſemens; converſation entre lui & les courtiſans. Suite des affaires militaires d'Eſpagne & de Flandre; conſidération ſur cette guerre. Autres affaires étrangeres. Conjuration contre le roi d'Angleterre.

LE roi & la reine ſe trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin pour leur rendre les devoirs, & offrir les préſens accoutumés. Je ne trouvai point le roi dans ſa chambre. L'Oſerai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la reine, dans la chambre de cette princeſſe, & qu'apparemment ils dormoient encore tous deux, parce que l'incommodité de la reine les avoit tenus éveillés preſque toute la nuit. Je paſſai à l'appartement de la reine, pour ſavoir de la Renouillere & de Catherine Selvage, l'état de la ſanté de LL. MM. & je grattai le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Pluſieurs voix qui s'éleverent en même tems, en demandant : *qui*

est là ? & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Beringhen, me firent voir qu'il y avoit déja du monde ; & après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disoit au roi : « Sire, c'est M. le grand-maître.
» Venez, venez, Rosny, venez, me cria ce
» prince ; vous allez dire que je suis bien pa-
» resseux ; mais vous ne le croirez plus, lors-
» que vous saurez ce qui nous retient si tard
» au lit. Ma femme, qui croit être sur son
» huitiéme mois, ayant eu quelques tran-
» chées en se couchant, j'appréhendois
» qu'elle ne fît une mauvaise couche ; mais
» enfin sur le minuit, tout cela s'est passé
» en vents, tellement que nous étant tous
» deux endormis, nous ne nous sommes
» réveillés que sur les six heures ; mais de sa
» part, avec des gémissemens, des soupirs
» & des larmes auxquelles elle donne des
» causes imaginaires, que je vous dirai lors-
» qu'il n'y aura plus ici tant de gens ; car
» vous ne manquerez pas d'en dire votre ra-
» telée ; & à mon avis, vos conseils ne
» nous y feront pas inutiles, non plus qu'ils
» ne l'ont été dans de semblables occasions.
» Mais en attendant que tant de gens soient
» sortis, voyons un peu tout ce que vous nous
» apportez pour nos étrennes, car je vois
» que vous avez-là trois de vos secrétaires
» avec des sacs de velours. Cela est vrai,

» Sire, lui répondis-je, je me ſuis ſouvenu » que la derniere fois que je vous ai vus » enſemble, vous & la reine, vous étiez » tous deux de fort bonne humeur, & » croyant que je vous y trouverois encore, » dans l'eſpérance d'avoir un ſecond fils, » je vous ſuis venu apporter pluſieurs étren-» nes qui vous feront plaiſir, par celui » qu'elles donneront aux perſonnes aux-» quelles je les ferai diſtribuer en votre nom, » & je ſouhaite que ce ſoit en votre pré-» ſence & en celle de la reine. Quoiqu'elle » ne vous ait rien dit, reprit ce prince, » comme elle avoit de coutume, faiſant la » dormeuſe, je ſais bien qu'elle ne dort » pas pourtant; mais elle eſt en colere » contre moi & contre vous. Nous par-» lerons de cela, lorſqu'il n'y aura plus » ici que vous, la Renouillere, Beringhen » & Catherine; car ils en ſavent quelque » choſe : mais voyons vos étrennes. Ce » n'eſt pas ici, dis-je à S. M. un équipage » de grand-maître d'artillerie, ni des li-» béralités dignes du tréſorier d'un riche » & puiſſant roi; mais quelque petits que » ſoient ces préſens, ils ne laiſſeront pas » de donner plus de joie à ceux qui les » recevront, & de vous mériter plus de re-» merciemens de gloire & de louanges, » que tous les dons exceſſifs que vous faites

» à des perſonnes que je ſais qui ne vous
» en remercient que par des plaintes plei-
» nes d'ingratitude. Je vous entends à demi
» mot, repliqua Henri, comme vous mon-
» trez quelquefois en faire autant de moi;
» mais ſachons ce que c'eſt que vos pré-
» ſens, ſans plus parler de ce que vous
» entendez ».

Je fis approcher les trois de mes ſecrétaires qui en étoient chargés, & je dis au roi : « Sire, voilà Arnaud l'aîné qui a dans
» mon ſac où je porte les papiers du con-
» ſeil, trois bourſes de jetons d'or ». Je les lui montrai, & lui en expliquai la deviſe, qui exprimoit l'amour des peuples pour S. M. « L'une de ces bourſes, con-
» tinuai-je, eſt pour vous, Sire, l'autre
» pour la reine, & la troiſiéme pour M. le
» dauphin, c'eſt-à-dire, pour *Mamanga* (1)
» ſi la reine ne la retenoit point, comme
» elle a toujours fait. Il y a dans le même
» ſac, huit bourſes de jetons d'argent à
» la même empreinte, deux pour vous,

(1) Madame de Montglat, que le petit prince appelloit ainſi. Dans le vol. 9138 des mſſ. royaux, tout remplis d'originaux de lettres de Henri IV, de la reine & de madame Eliſabeth de France, à madame de Montglat, il y en a une du jeune dauphin à ſa ſœur, où il lui marque qu'il baiſe les mains à *Mamanga*.

» deux pour la reine, & quatre pour la
» Renouillere, Catherine Selvage & telle
» autre qu'il vous plaira, qui couche dans
» la chambre de la reine. Le jeune Arnaud
» porte un autre ſac, dans lequel il y a
» vingt-cinq bourſes de jetons d'argent,
» pour être diſtribuées à M. le dauphin,
» madame de Monglat, madame de Drou
» & mademoiſelle de Piolant, aux nour-
» rices & autres femmes-de-chambre de vos
» enfans, & aux filles de la reine; & dans
» le troiſiéme ſac que porte le Gendre, il
» y a trente ſacs, de cent écus chacun en
» demi-francs tous neufs, faits au moulin,
» & ſi larges, qu'ils paroiſſent des francs
» entiers, c'eſt pour donner les étrennes à
» toutes les filles & femmes-de-chambre
» de la reine & des enfans de France,
» ſelon que vous me l'avez ordonné. J'ai
» laiſſé dans mon carroſſe, à la garde d'un
» de mes gens, deux grands ſacs de dou-
» zains, auſſi tout neufs, chacun de cent
» écus, qui ſont douze mille ſous, pour
» être partagés aux pauvres invalides qui
» ſe trouveront ſur les quais de la riviere
» proche du Louvre. Ils en ſont déja, à
» ce qu'on m'a dit, preſque tous remplis.
» J'y ai envoyé douze hommes de la ville
» des plus charitables, pour les faire ran-
» ger & les leur diſtribuer en conſcience.

» Tous ces pauvres gens, & les filles & » femmes-de-chambre de la reine, témoi- » gnent plus de joie de ces petites étrennes » de village, en petites pieces toutes neuves, » que vous ne ſauriez croire. Ils diſent tous » que ce n'eſt pas tant pour la valeur du » don, que parce que c'eſt une marque que » vous vous ſouvenez d'eux & que vous » les aimez; & principalement les filles » de la reine : elles diſent que ce qu'on » leur donne pour s'habiller, on leur ſpé- » cifie à quoi il faut qu'elles l'emploient, » mais que ces cent écus-ci, c'eſt pour en » acheter des nippes, qui ſont le plus de » leur goût. Mais, Roſny, me dit S. M. » leur donnerez-vous leurs étrennes, ſans » qu'elles vous viennent baiſer ? Vraiment, » Sire, lui répondis-je, depuis que vous » le leur commandâtes un jour, je n'ai eu » que faire de les en prier, elles me vien- » nent bien baiſer d'elles-mêmes, ſans que » madame de Drou, qui eſt ſi dévote, faſſe » autre choſe qu'en rire. Or ça, Roſny, » continua Henri du même ton, me di- » rez-vous vérité ? laquelle baiſez vous de » meilleur cœur, & trouvez-vous la plus » belle ? Ma foi, Sire, repartis-je, je ne » ſaurois vous le dire, car j'ai bien d'au- » tres choſes à faire qu'à penſer à l'amour, » & à juger laquelle eſt la plus belle, &

» je crois qu'elles pensent aussi peu à mon » beau nez, que moi au leur : je les baise, » comme on fait des reliques, en présentant mon offrande ». Le roi ne put s'empêcher d'éclater de rire, & dit, en s'adressant à tous ceux qui étoient dans la chambre : « Hé bien ! ne voilà-t-il pas un prodigue financier, qui fait de si riches présens du bien de son maître, pour un » baiser » ? Après s'être encore réjoui un moment de cette idée : « Allez tous déjeûner, dit Henri aux courtisans, & nous » laissez un peu causer sur d'autres affaires » de plus grande importance ».

N'étant plus demeuré dans la chambre que la Renouillere & Catherine, le roi poussa tout doucement la reine, & lui dit, » Eveillez-vous, dormeuse, venez me baiser, & ne grognez plus ; car pour mon » regard, tous les petits dépits sont déja » passés, de peur que cela ne nuise à votre » grossesse. Vous croyez, poursuivit-il, que » Rosny me flatte dans les petites brouilleries que nous avons ensemble ; vous penseriez tout autrement, si vous saviez toutes » les libertés qu'il prend de me dire toutes » mes vérités. Quoique je m'en mette quelquefois en colere, je ne lui en veux point » de mal pour cela ; tout au contraire, » je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il

» cessoit de me remontrer ce qu'il croit » intéresser l'honneur & la gloire de ma » personne, le bien de mon royaume & » le soulagement de mes peuples; car, voyez- » vous, ma mie, ajouta ce prince, il n'y » a point d'esprits si justes, ni si droits, » qui ne tombassent tout-à-fait, s'ils n'é- » toient soutenus, lorsqu'ils commencent à » broncher, par les bons conseils de servi- » teurs fideles & d'amis prudens. Et afin que » vous connoissiez que tout ce que je vous dis » est vrai, sachez que depuis quinze jours, il » ne fait que me dire qu'il croit que vous » êtes dans votre huitiéme mois, & que » pour cette raison, je dois me retenir de » rien dire, ni faire, qui puisse vous fâ- » cher, de peur que cela ne fît tort à votre » fils; car il veut toujours que c'en soit » un (2) ».

Ce bon prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant, & la pria de

(2) Les astrologues l'avoient prédit, dit le Journal de l'Etoile, & que la reine couroit risque de la vie. Elle accoucha heureusement, le 10 février, d'une fille. Henri IV, en la consolant, (car elle souhaitoit passionnément que ce fût un garçon,) lui dit avec sa gaieté ordinaire, que si cette fille demeuroit sans établissement, il en demeureroit bien d'autres, & que si sa mere n'avoit point fait de fille, elle n'auroit jamais été reine de France.

lui dire devant moi ce qui l'avoit fait réveiller en ſoupirant & en pleurant. La reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que ſon affliction avoit été cauſée par un ſonge, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours; mais qu'elle s'étoit ſoulagée en pleurant. Elle pria le roi à ſon tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorſqu'elle ſeroit groſſe, en s'abſtenant de tenir des diſcours, « qui » font croire, dit-elle, à moi & à d'autres, » que vous vous plaiſez plus à la com» pagnie de certaines perſonnes, qu'en la » mienne; & encore, quelles perſonnes, » pourſuivit-elle? que je ſais de ſcience cer» taine ne vous être nullement fidelles, & » bien plus, qui vous haïſſent dans leur » cœur : je ſais bien pourquoi; mais ſur » cela je m'en rapporte au ſentiment de » M. de Roſny, & je l'en croirai ».

Je détournai cette explication, en répondant d'une maniere générale, que je ſentois une véritable joie de voir LL. MM. s'expliquer ainſi ſur leurs petits débats, avec tant de cordialité; que je trouvois qu'il ne leur ſeroit pas difficile de ſe les épargner à l'avenir, ſi elles vouloient ſérieuſement s'en rapporter aux moyens qu'employeroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à ſervir plutôt leur véritable in-

térêt, que leur dépit. Cette ouverture fut ſaiſie auſſi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux; & l'on m'obligea de propoſer ces moyens, la reine diſant qu'elle étoit réſolue de s'en ſervir, & le roi, qu'ils ſeroient toujours fort de ſon goût. Je déclarai donc franchement à LL. MM. après les avoir fait convenir que tout autre remede n'aboutiroit qu'à parler & agir auſſi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à préſent, qu'il ne leur reſtoit qu'une ſeule choſe à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les cauſes de ces brouilleries; c'eſt que puiſqu'elles ſe défioient, & avec raiſon, de leur fermeté à prendre & à ſoutenir un parti, il falloit avoir recours à une perſonne qu'elles en jugeroient plus capable, tranſporter tous leurs droits à cette perſonne, ſe cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire, enfin gagner ſur ſoi d'agir pendant & après la déciſion, comme ſi elles avoient véritablement ceſſé d'y prendre aucune part. Je leur conſeillai de choiſir un homme aſſez ferme pour ne ſe laiſſer ébranler par aucune conſidération, & capable d'un attachement à leurs perſonnes aſſez pur & aſſez déſintéreſſé pour oſer s'en ſervir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer

cet emploi, qui, en effet, n'étoit pas fort agréable; mais je déclarai à LL. MM. que si c'étoit sur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençassent par les fermer absolument sur tous les moyens qu'elles me verroient employer, & que pour m'assurer que mon ouvrage ne seroit point détruit par quelque retour de foiblesse, elles s'obligeassent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conserver aucun ressentiment, supposé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque violence à se faire sur le remede dont je me servirois. Je crois qu'on devine sans peine quel auroit été ce remede (3), & je puis dire qu'en ce cas, nulle considération humaine n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laisseroit pas venir jusque-là. Le roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à signer cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité nécessaire; mais pour la reine,

(3) M. de Sully l'a fait connoître précédemment, dans le conseil qu'il donna au roi, de faire passer les monts à quatre ou cinq personnes, & la mer à autant, pour me servir de ses termes.

ſe voyant preſſée, elle n'oſa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penſer plus mûrement, ou que je lui diſe ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le roi, mais elle fut effrayée des ſuites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que diſcourir en l'air ſur cette matiere; j'appelle ainſi agiter ſérieuſement ces frivoles projets de cour, déja ſi ſouvent épuiſés. Je ne m'y prêtai que par pure complaiſance pour LL. MM. qui exigerent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorſque la reine demanda ſa chemiſe, & que le roi appella pour ſe faire habiller.

Le roi & la reine me rendirent mes étrennes, par des préſens conſidérables pour mon épouſe & pour moi. Nous en reçumes auſſi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des rois, & tout le tems que S. M. ſéjourna à Paris, ſe paſſa en feſtins, maſcarades & divertiſſemens de toute eſpece (*a*). Le 10 janvier, ce prince vint à l'Arſenal, par un fort beau tems, voir une courſe de bague faite avec de grands préparatifs.

La fête finie, le roi me mena dans la grande allée des jardins, où s'étant arrêté

(*a*) *De Thou*, *Mercure François*, *année* 1606.

ſur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaiſir, qu'il commença à m'entretenir très-ſérieuſement de ſes deſſeins politiques, à l'occaſion de mes jetons, dont il me dit que la deviſe avoit été fort goûtée. Je m'appercevois déja depuis quelque tems que Henri ſe laiſſoit frapper de plus en plus de la néceſſité & de l'importance de cette exécution politique, & que chaque jour lui levoit un nouvel obſtacle. Il me diſoit ſouvent que Philippe III, n'avoit guères profité des ſages conſeils de Philippe II, ſon pere, de regarder comme des chimeres, ces faſtueuſes idées de monarchie univerſelle, dont ſes prédéceſſeurs s'étoient entêtés; que tous les procédés de ce prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, & qu'aucun des princes de la chrétienté ne ſeroit exempt d'inſulte de ſa part, juſqu'à ce qu'on eût fait ſentir à cette orgueilleuſe monarchie toute ſon impuiſſance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la penſée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait ſur ſon eſprit toute l'impreſſion qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des grands-jours, qui en
découvrant

découvrant toutes les ſourdes pratiques de l'Eſpagne, avoient conſidérablement augmenté l'averſion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire auſſi que la réſolution où je voyois ce prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus enſemble ſur ce ſujet. Eh! quel eſt le prince tant ſoit peu ſenſible à ſa gloire, qui en ſongeant à tout ce qu'une avarice & une ambition inſatiables ont fait entreprendre dans ces derniers tems à la maiſon d'Autriche, ne ſe ſente pas pénétré d'indignation! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorſqu'on lui vint annoncer ſon élection à l'empire, avoient été de conduire aux environs de Baſle quelques ſoldats, du tems des factions des Etoiles & des Papeguais, n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alſace entre lui & la ville de Strasbourg, & enſuite augmenté ſon petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, & des autres biens héréditaires que poſſede aujourd'hui ſa maiſon en Allemagne. Depuis le commencement du quatorziéme ſiecle, où ceci ſe paſſoit, juſqu'à nos jours, combien d'états, quelle immenſe étendue de pays n'a-t-elle pas dévorée? Tous les royaumes d'Eſpagne, ceux de Naples & de Si-

cile en Italie, avec les isles de Sardaigne, Maïorque & Minorque, la Bohême & la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre & tous les Pays-Bas; joignez-y les possessions qu'elle s'est faites dans les isles orientales & dans le nouveau monde, presqu'égales en étendue à tout ce que nous connoissons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie & l'Afrique?

Ce vain projet de monarchie universelle demande-t-il d'autre preuve, que la destruction des protestans d'Allemagne, la conquête de Tunis & d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux siége de Metz, toutes entreprises formées en même-tems par cet orgueilleux monarque? Et si nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances & aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enivré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible? Charles-Quint entreprend trop de choses & trop au-dessus de ses forces; il s'y porte

ſans précaution, & preſque ſans préparation ; il brave la terre, la mer, les élémens & les ſaiſons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, François I, Henri VIII, le pape, les rois de Navarre, de Tunis & d'Alger, & pour mieux dire, tous les princes de la chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, ſont autant d'ennemis qu'il dédaigne & qu'il n'apperçoit preſque pas. Il ne ſait pas ménager les ſeules reſſources qui lui reſtent; ſes propres ſujets ſe révoltenr en Eſpagne, en Flandre & en Sicile. Lorſqu'enfin il a reconnu ſon erreur, il n'y connoît d'autre remede, que d'en ſortir par un coup de déſeſpoir, qui lui fait tout abandonner pour ſe confiner dans un cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henri, ſans y ajouter que Philippe II, auſſi ambitieux, & plus politique que ſon pere, avoit repris tous ſes mêmes deſſeins, & qu'il auroit pu y réuſſir, ſi ſes vues particulieres ſur la France, l'Angleterre & l'Irlande, n'avoient été traverſées par le plus heureux effet du haſard; qui avoit fait rencontrer enſemble deux auſſi fortes têtes, que celles de S. M. & de la reine Eliſabeth (4).

(4) Ce ne peut être que dans la vue d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II,

J'avois toujours appréhendé l'effet des ſuggeſtions des courtiſans, & des diſcours de la reine. Cette princeſſe entretenoit continuellement le roi ſon époux, des avantages d'une double alliance avec l'Eſpagne, & vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches Autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes ſortes de factions en Europe, auſſi conforme à la ſaine politique, qu'à la religion. Il m'avoua que ces diſcours, dont toute la cour retentiſſoit depuis quelque tems, ne le touchoient plus, & que ſi on le voyoit quelquefois les écouter & y répondre en homme qui par des objections ſenſées, paroît chercher à ſe convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laiſſer pénétrer ſon ſecret à toutes ces perſonnes, & pour les entretenir au contraire dans l'eſpérance de le gagner, juſqu'à ce que le moment de lever le maſque fût arrivé. Nous convînmes que les choſes n'en étoient pas encore à ce point, & nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres ſur cette

eut deſſein de ſe mettre en poſſeſſion des états du duc de Savoye, en donnant à ce duc en échange, quelqu'un de ſes états. C'eſt l'hiſtorien Mathieu qui nous apprend cette particularité : *tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 240.

matiere, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'assurer pour cette association, des princes d'Allemagne & d'Italie, principalement de l'électeur de Baviere & du duc de Savoye; le premier, par l'objet de la couronne impériale, & celui-ci, par l'espérance de la Lombardie & de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils ainé, avec madame de France.

Il ne se présentoit point de moyen pour lever l'obstacle que le roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara que son dessein étoit d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelqu'autre incommodité; qu'en ce cas, c'est moi qu'il char-

geroit de conduire cette entreprise : & afin que je puſſe joindre enſemble l'autorité & la dignité convenables à une fonction auſſi éminente, S. M. m'offrit en ce moment, & je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc & pair, en me diſant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je ſouhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît auſſi-tôt dreſſer les patentes par Villeroy.

J'avois déja refuſé cette dignité, lorſque le roi m'envoya ambaſſadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaiſant ayant levé depuis ce tems-là l'obſtacle qui m'avoit empêché de profiter de ſa bonne volonté, & voyant d'ailleurs que ce prince le ſouhaitoit preſqu'autant pour ſon intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoiſſance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent ſignées le 12 février, ſcellées peu de jours après, & enregiſtrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des ſeigneurs de la cour, ni preſque des grands

(5) De Thou, *liv.* 36, & preſque tous les hiſtoriens, font mention de la diſtinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Roſny. Henri IV l'avoit déja fait auparavant conſeiller d'honneur au parlement.

du royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorſque je me préſentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la préſence de tous les princes du ſang, excepté M. le comte de Soiſſons. La grande chambre, la ſalle, toutes les galeries & les cours mêmes, étoient ſi pleines, qu'à peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai au ſortir, ſoixante des plus diſtingués, à l'Arſenal, où les attendoit un repas en gras & en maigre, pour lequel je n'avois rien épargné. Une ſurpriſe heureuſe pour moi, fut d'y trouver S. M. elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, ſans avoir voulu m'en prévenir. « Monſieur le grand-maître, » me cria le roi, du plus loin qu'il me vit » arriver, je ſuis venu au feſtin ſans prier, » ſerai-je mal dîné? Cela pourroit bien être, » Sire, lui répondis-je, car je ne m'attendois pas à tant d'honneur. Je vous aſſure » que non, reprit ce prince, en interrompant mes remercimens ; j'ai viſité vos » cuiſines, en vous attendant, où j'ai vu » le plus beau poiſſon, qu'il ſoit poſſible » de voir, & force ragoûts à ma mode, & » même parce que vous tardiez trop à mon » gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de » chaſſe, tout-à-fait fraîches, & bu de votre vin d'Arbois, le meilleur que j'aie ja-

» mais bu ». La gaieté du roi aſſaiſonnant le plaiſir de la table, le reſte du jour ſe paſſa à la ſatisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin, S. M. m'envoya chercher, & elle me demanda en préſence de tous les courtiſans aſſemblés, ſi je ſongeois à faire le mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déja dreſſé, & je l'avois mis dans ma poche, en ſortant de mon cabinet : je le préſentai au roi qui ſe le fit lire tout haut. La cour fut inſtruite par cette lecture du nouveau deſſein du roi, qui dit enſuite plaiſamment, que le duc de Bouillon quoique naturaliſé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France, & qu'en tout cas, on pourroit le lui r'apprendre en peu de tems, par ce moyen. S. M. attendant que je lui diſe mon avis ſur cette guerre, je pris la parole, & dis, que je ne croyois pas le duc de Bouillon aſſez peu aviſé, pour ne pas ſentir la diſproportion des forces de S. M. avec les ſiennes, & pour s'expoſer à en faire l'expérience; que je l'avois prévenu dès long-tems, que ſa place ne valoit rien contre le canon, & que la connoiſſant mieux que perſonne, ſi on lui voyoit faire quelque ſemblant de vouloir réſiſter, ce ne ſeroit que dans l'eſpérance d'employer

utilement pendant ce tems-là, les ruses de la négociation; que j'osois pourtant conseiller à S. M. si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une derniere fois au duc de Bouillon, que dans la conjoncture présente, il pouvoit encore venir en toute assurance se jetter à ses pieds, sûr que cette soumission, & plus d'exactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, & le même traitement que par le passé; mais que s'il refusoit cette derniere grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au roi; il approuva l'idée qui m'étoit venue, de ne faire sortir de Paris que le gros de l'artillerie, & de prendre les munitions & faire les autres provisions nécessaires, dans les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de transport & de chariage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vîte que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la cour, où il sembloit que le plus petit préparatif de guerre causât presque la même allarme, qu'il auroit pu causer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la

ſituation & les fortifications, & des inconvéniens, dont un ſiége auſſi long qu'on vouloit que le fût celui-là, ſeroit immanquablement ſuivi. On auroit dit à entendre ainſi diſcourir, que le ciel & la terre duſſent ſe mouvoir en faveur de Bouillon & de ſa ville. On fit tomber ſur ce ſujet entre les mains de S. M. un mémoire en forme de lettre, plein non-ſeulement d'abſurdités, mais encore d'impertinences. Le roi croyoit y reconnoître le ſtyle du duc lui-même, mêlé avec celui de du Pleſſis & de Tilenus. Il n'eſt pas ſurprenant de voir ainſi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les proteſtans, qui pouvoient trouver intéreſſé dans cette affaire le corps entier des religionnaires : tels que Montluet, la Noue & les deux S. Germain : mais il l'eſt beaucoup, que des perſonnes, qui n'avoient aucune liaiſon avec le duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieur Erard, ne parlaſſent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impoſſibilité abſolue : j'aurois de la peine à décider que toutes ces perſonnes fuſſent bien intentionnées pour le bien de la choſe.

Le roi tomba lui-même dans une irréſolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui repréſentai alors pluſieurs fois inutile-

ment, qu'il donnoit par-là gain de cauſe à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que ſur cette unique reſſource, & il eſt vrai que le duc de Bouillon ne laiſſa pouſſer la choſe auſſi loin qu'elle le fut, que parce qu'il ſe perſuada, ſur le rapport de ceux qui le ſervoient à la cour, & l'informoient des diſpoſitions de S. M. qu'elle ne paſſeroit point juſqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en uſage, fut de faire entendre au roi, que le duc ne ſongeoit à rien moins qu'à lui réſiſter ; mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à paroître timide & rampant à des perſonnes, qui au lieu de lui rendre fidélement les intentions de S. M. ſembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux & menaçant : que ſi en la place de ces perſonnes (c'eſt moi qu'on déſignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inſpirer de la confiance, le roi en ſeroit bientôt convaincu : Montluet (6) & la Noue entre autres, ſe faiſoient fort de le ranger ſans peine à ſon devoir. Le roi crut ne pouvoir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapporterent que des paroles générales & ambigues, qui n'ouvrirent pourtant pas en-

(6) François d'Angennes, ſieur de Montluet. Odet de la Noue.

core les yeux à Henri, parce que d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, soit qu'ils se fussent laissés frapper de cette fausse opinion, ou seulement qu'ils affectassent de l'être. Quoi qu'il en soit, au lieu d'aller en avant, sur la réponse du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement, que le succès lui paroissoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyois le roi, & je commençai à craindre que lorsqu'à force de le soutenir contre les cris de tout le monde, & contre ses propres craintes, je l'aurois embarqué, sur quelque difficulté imprévue qui viendroit peut-être à se rencontrer, on n'agît si puissamment auprès de S. M. déja mal prévenue, qu'on lui fît abandonner son entreprise, après beaucoup de bruit & de dépense, ou goûter un accommodement avec le duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à sa personne, ni à sa dignité; auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, & de chercher pendant qu'il en étoit encore tems, quelqu'autre moyen de sauver l'honneur de S. M. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne

pouvoir retomber que ſur moi. On m'accuſeroit d'avoir trop ou trop peu fait; j'étois ſûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me ſeroient faites à la cour, & par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henri ſe déterminât de lui-même : je voulus voir à quoi il ſeroit porté par ſes propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement & moins ſouvent, de l'entrepriſe de Sedan, & je tins la même conduite en public. Le roi s'apperçut des premiers de ce changement, & comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faiſoit agir, & qu'il ne s'imagina point non plus que j'euſſe changé d'opinion ſur le duc de Bouillon & ſur Sedan, il ſe mit dans l'eſprit, qu'après avoir fait moi-même de plus ſérieuſes réflexions au conſeil que je lui avois donné, j'avois apparemment rétracté tacitement mon premier ſentiment, & enviſagé que le coup que j'allois porter à l'un des chefs de la religion, pourroit quelque jour retomber ſur la religion même, en ouvrant le chemin à opprimer, l'un après l'autre, tous ceux qui la ſoutenoient en France. De cette conſidération, que Henri regarda comme indubitable, il paſſa facilement à croire que je ne penſois pas avantageuſement ſur ſon équité, ou que mon

attachement à ma religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce ſoupçon à quelques perſonnes, qu'il ſavoit être de mes amis; & pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arſenal, où j'étois retenu dans ma chambre, par ma bleſſure de la bouche & du cou. Il s'y étoit formé un abcès, qui en fit ſortir un eſquille d'os, de la bourre, du plomb & quelques grains de poudre, encore ſi frais & ſi entiers, qu'elle prit feu, lorſqu'on la mit ſur les charbons ardens.

« Il me ſemble, me dit Henri, en met» tant ſur le tapis le duc de Bouillon, que » je ne vous trouve plus ſi réſolu dans cette » affaire de Sedan que vous l'étiez il y a » quelque tems, ni que je vous ai vu l'être » en d'autres occaſions bien plus difficiles. » Qu'y a-t-il? dites-le-moi librement & » ne me célez rien, je vous en prie ». La vivacité de ce prince fit que tout de ſuite, ſans me donner le tems de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue ſur mes allarmes au ſujet des religionnaires de France. Il proteſta fortement contre le ſoupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appella à la connoiſſance que j'avois de ſes ſentimens, & me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde ſavoit que dans ce

qui concernoit le ſervice de ſa bouche & de ſa perſonne, il aimoit mieux ſe mettre entre les mains des réformés, que dans celles des catholiques. Il m'aſſura encore, qu'il ne haïſſoit point perſonnellement le duc de Bouillon : qu'il n'exigeroit rien de lui, qui fût capable de le déshonorer, en un mot, qu'il me laiſſoit le juge de la maniere dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la ſorte. Je lui témoignai être parfaitement inſtruit & perſuadé de ſes ſentimens pour tout le corps proteſtant en général, & pour moi en particulier, ſans lui diſſimuler pourtant la peine que m'avoit faite la maniere dont en dernier lieu il avoit penſé ſur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cauſe du refroidiſſement apparent qu'il avoit remarqué en moi ſur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Enſuite épuiſant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire ſur ce ſujet, j'en fis faire une à S. M. à laquelle perſonne n'avoit ſongé : c'eſt que Bouillon ayant fait pour fortifier Sedan, des dépenſes qui l'avoient entiérement épuiſé, & peut-être même conſidérablement obéré, il ſe pouvoit bien faire que la véritable conſidération qui l'empêchoit de ſe rendre aux deſirs de S. M. eſt qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la

ſeule reſſource qui lui reſtoit pour réparer ſes affaires dérangées : que dans cette ſuppoſition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au duc une ſomme, qui ſuffît à acquitter ſes dettes. Je fis voir à S. M. que ſi en donnant à Bouillon deux cens mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions ſupportables, elle y en gagneroit encore ſix cens mille, parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cens mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre, ſi l'on faiſoit tant que de l'attaquer, en déclarant réunie à la couronne, non-ſeulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il prétendoit ne tenir de la France, que comme en relevent les grands fiefs de la couronne, ſans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il ſemble que c'étoit par une ſorte de preſſentiment de ce qui devoit arriver, que j'inſiſtai ſi fort ſur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, & d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le roi repliqua, qu'une pareille négociation alloit encore confirmer Bouillon dans

l'idée, où la lettre dont il a été parlé, montroit aſſez qu'il étoit, que S. M. craignoit de l'attaquer. Il conſentit cependant que je tentaſſe cette voie, de concert avec la princeſſe d'Orange (7), alors à Paris, en envoyant au duc, du Maurier (8), chargé de dépêches, dont il laiſſa les termes & la teneur à mon choix; « mais auſſi me pro- » mettez-vous, ajouta Henri, qu'au cas » qu'il n'accepte pas les offres que vous lui » ferez faire, vous me ſervirez dans cette » affaire, ſans aucune conſidération hu- » maine, & de la maniere dont vous l'avez » fait ci-devant », dit-il en citant le ſiége d'Amiens, la campagne de Savoye, & pluſieurs autres entrepriſes ſemblables. Je lui en donnai ma parole d'honneur: « Or-ſus, » touchez-là, me dit ce prince, en me ten- » dant la main, je vous en crois, me voilà » content, & je me repoſe entiérement ſur » votre capacité & votre fidélité, de tout

(7) Louiſe de Coligny, fille de l'amiral, mariée en premieres noces au comte de Téligny, tué le jour de la Saint-Barthemi, & en ſecondes noces à Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(8) Benjamin Aubert du Maurier, attaché premiérement au duc de Bouillon, enſuite au duc de Sully.

» ce qu'il faut faire ». S. M. me quitta, en achevant ces paroles.

J'allai le lendemain trouver la princeſſe d'Orange, avec laquelle je concertai la maniere dont elle & moi, nous écririons au duc de Bouillon; la députation que nous lui ferions de du Maurier, & la forme de l'inſtruction dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeller au duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puiſſance & la capacité perſonnelle du roi regnant, deux points auſſi bien connus de lui que de moi, & que je le priois de ne point perdre de vue, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé; en l'empêchant de ſe laiſſer ſurprendre à la prévention, & de rien faire par paſſion, par chagrin & par dépit. En parlant ainſi, je ne le flattois point, mais c'étoit, lui diſois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agiſſoit pour lui, & qu'il ne s'obſtinât pas contre les conſeils de la princeſſe d'Orange, & d'un homme qui lui parloit en ami, à ſe réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propoſitions, je l'aver-

tiſſois que du Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit, tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la ſurpriſe. Je le prévenois ſur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que S. M. n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui propoſions, en lui promettant, lui donnant ma parole d'honneur, & me rendant caution, s'il étoit néceſſaire, que le roi ratifieroit tout ce qui ſeroit arrêté entre nous; que je voulois paſſer pour un lâche, un perfide & un homme ſans honneur, ſi le tout ne s'exécutoit de point en point. Je le conjurois encore en finiſſant, de ne pas laiſſer venir les choſes à l'extrêmité. La date de cette lettre, à laquelle celle de madame d'Orange étoit entiérement conforme, eſt du premier mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4, qu'il a reçu la mienne, avec celle de la princeſſe d'Orange; entendu du Maurier, & lu attentivement ſon mémoire; qu'il ſe plaint avec raiſon, qu'on veut lui faire acheter les bonnes graces du roi, par des baſſeſſes qui l'en rendroient indigne: qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de perſonnes, pendant que toute la France ſeroit témoin de

ſon humiliation, & de l'indifférence que S. M. auroit enſuite pour lui. Que ſes amis qu'il a conſultés, & qui ne ſont pas en ſi petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous penſé comme lui, que S. M. étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les diſtinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'aſſez de fidélité, pour garder une auſſi foible place que Sedan. Il ajoute ſur cela, d'un ton plus ſuffiſant, & qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il eſt bien informé qu'on en impoſe à S. M. en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, & ſans perte d'un ſeul homme. Bouillon s'applaudit ſans doute ici, de me donner une eſpece de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre eſt dans ce goût de plaintes ſans fondement, & de proteſtations d'innocence auſſi vagues. Il ſe tient ſur ſes gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la queſtion, après tout ce vain préambule, c'eſt que s'il a pu donner quelque ſujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il eſt diſpoſé à en convenir, & à ſubir telle réparation de ſon tort, qu'il plaira à S. M. de lui preſcrire; pourvu que le retour de ſes bonnes graces & de ſa confiance, ne lui coûte pas ſa miſérable place, qu'il eſt

prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de sa bonté ; mais que si le roi persiste à vouloir l'en dépouiller, il ne lui est pas possible de croire autre chose, sinon que ce prince l'aime en paroles, & le hait en effet.

Bouillon se sert à peu près des mêmes termes, en répondant à la princesse d'Orange, & ce que du Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus satisfaisant, le roi commença à regarder le duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une replique. Je lui marquai, que S. M. n'avoit pas été contente de la maniere dont il avoit reçu les offres qu'elle lui avoit faites par ma bouche. Qu'elle avoit trouvé ses lettres pleines de soupçons & de termes offensans pour elle ; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui proposoit : que j'étois véritablement fâché que mes conseils sinceres n'eussent fait qu'aigrir son esprit, comme il m'étoit déja arrivé, lorsque je lui avois écrit sur la détention du maréchal de Biron. Que le tems viendroit, & qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le seul bon conseil à suivre dans la circonstance présente. Que je l'avertissois une derniere fois d'y penser, que je l'en

priois même, & avec inſtance : rien ne pouvant me faire plus de plaiſir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venues ; j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation qu'en ſuperficie. Le roi vint voir l'un & l'autre à l'Arſenal, & amena avec lui M. le comte de Soiſſons, le duc d'Epernon, les maréchaux de Briſſac, de Fervaques, de Bellegarde & de Roquelaure, dom Joan de Médicis, de Vic, Montluet, la Noue, Boëſſe, Néreſtan, d'Eſcures, Erard & Chatillon qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expreſſément défendu de dire ſon avis devant tant de témoins. Ce fut un ſujet de diſcourir & de conteſter ſans fin, entre toutes ces perſonnes, ſur la ſituation & la force de la place, & ſur la forme de l'attaquer. Montluet, la Noue & Erard ſoutinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois preſque rien à tout cela, quoique la parole me fût preſque toujours adreſſée, & que le roi me demandât ſouvent ce que j'avois à dire ſur ces effroyables foſſés, tous taillés dans le roc, ainſi le ſoutenoit-on.

Toute l'aſſemblée s'étant ſéparée, ſans

qu'il fût pris aucune résolution, j'allai le lendemain trouver S. M. Après lui avoir dit la raison qui m'avoit fait garder le silence, qui étoit que le secret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramassés : je lui fis remarquer, qu'à mon grand plaisir, de tous ces observateurs si attentifs, pas un n'avoit fait attention à un seul des défauts de la place, qui sont, le vallon de la fontaine, celui des Ginmenés, les fossés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, & les deux abords du dessus & du dessous de la riviere si spacieux, que je répondois à S. M. de loger sans beaucoup de danger toutes les troupes, dans l'espace de deux cens pas près de la ville, & jusques sous les contrescarpes des fossés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mousqueterie, pendant que du côté de la ville, les assiégés ne pouvoient se montrer sur leurs parapets ni presqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent apperçus de dessus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derriere, & des deux côtés. Je me rendis encore garant à S. M. que dans le huitiéme

jour depuis l'établiſſement des batteries : je la mettrois en poſſeſſion de Sedan.

Le roi me crut cette fois, & dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Néreſtan & Boëſſe, dont il connoiſſoit la diſcrétion, & qui louerent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, & ſe diſpoſa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, & de quelques compagnies du régiment des gardes ; pendant que j'aſſemblerois le reſte des troupes en corps d'armée, & ferois avancer l'artillerie : en quoi j'eus une ſinguliere attention que les peuples de la campagne & les bourgeois des villes, ne reçuſſent aucune inſulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le deſſein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les proteſtans : je ne ſais même ſi le duc ne comptoit pas ſur un ſoulevement général en ſa faveur : ſi cela eſt, il fut trompé, & j'avoue que j'y contribuai. Je ſaiſis l'occaſion d'une lettre que Parabere m'écrivit ſur ce ſujet, pour donner dans la réponſe que je lui fis, une eſpece de manifeſte qui pût juſtifier au corps des réformés la démarche du

du roi, & montrer que le duc de Bouillon n'alloit rien ſouffrir que par ſa faute : c'eſt ce qui fit que je compoſai cette lettre avec beaucoup plus de ſoin & d'étendue que je n'aurois fait, ſi je n'y avois enviſagé que Parabere ſeul : je me doutois qu'elle ſeroit rendue publique.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avoit reçus de S. M.; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France & premier gentilhomme de la chambre; élevé le premier de la religion à tous les honneurs & dignités; gratifié de penſions & d'appointemens beaucoup plus conſidérables que tous les autres : l'état de ſes gages, penſions, &c. ayant monté juſqu'à cent vingt mille livres par an, ſans compter que S. M. l'avoit marié, comme elle auroit pu faire ſon fils, ou ſon propre frere; favoriſé pour le fait de la ſucceſſion de Limeuil, & ſoutenu de toute ſon autorité, après la mort de la ducheſſe ſa femme, je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'oppoſois enſuite à tous ces bienfaits, l'ingratitude dont Bouillon avoit payé Henri; ſes manœuvres, ſes mutineries au ſiége d'Amiens, ſa retraite dans ſes maiſons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, & ſa ſortie du royaume, avec

des circonſtances, qui ſeules auroient ſuffi pour ſa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Conſtant & moi, nous avions été les inſtrumens des graces que S. M. avoit encore voulu lui faire depuis ce tems-là. Je faiſois remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de leze-majeſté, par la demande qu'il a faite de lettres-patentes d'abolition, lorſque S. M. témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un ſubterfuge, qui eſt une nouvelle injure, c'eſt que lui qui eſt ſujet & domeſtique du roi, & duquel ſeul il tient ſa place, refuſe de la tenir ſous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit ni ſujet ni domeſtique.

Je rapportois à la ſuite de tout cela, les voies de conciliation, que du Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ſes principaux amis, avec pleine aſſurance que S. M. voudroit bien s'y prêter, comme de propoſer au roi, que Sedan fût réputé l'une des places données pour ſûreté aux proteſtans, que le duc la vendît au roi, que ſans la vendre, la Noue y fût mis gouverneur; la ſouveraineté, & même la propriété, en reſtant au duc de Bouillon ; mais qu'il n'avoit

voulu rien entendre; pendant que le roi en faiſoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit: qu'ainſi c'étoit le duc ſeul, qui en s'opiniâtrant mal-à-propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, & réduiſoit l'égliſe de Sedan à l'extrêmité, où on alloit la voir dans peu de tems: que ce malheur touchoit ſi ſenſiblement S. M., qu'elle étoit réſolue, qu'elle avoit même donné parole aux députés des égliſes, de ne rien changer, ni innover dans Sedan ſur la religion, quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finiſſant, de me rendre une juſtice publique ſur la pureté de mes intentions, & ſur le chagrin que je reſſentois de voir l'un de mes confreres courir à ſa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut néceſſaire à Henri d'uſer de la même précaution avec le parti proteſtant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des proteſtations, qui n'étoient nullement recevables. Le roi les rendit publiques, & il y répondit par un écrit, qui fut répandu parmi les amis du duc, au haſard de leur faire croire encore plus fortement, & à eux & à lui, que S. M. ne cherchoit qu'à ſortir de cette affaire par la douceur, comme en effet ils publierent que le roi déſeſpéroit plus que jamais du ſuccès de ſon entre-

prise, à quoi Bouillon ajoutoit, ainsi que le rapporterent la Viéville, d'Arson & du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainsi témérairement S. M. malgré elle-même, & que je m'étois un jour vanté à ce prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du fer-à-cheval. Ce dernier fait est vrai, & donna bien à penser à Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ses conseils : car lorsque je lâchai cette parole, il n'y avoit de présens que dom Joan & Erard. Aussi Bouillon me regardoit & me traitoit-il en toute occasion, comme le plus mortel de ses ennemis, qui changeoit tout ce que S. M. pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au roi à répondre à ce reproche, & il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens, il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de mars, menant avec lui la reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (9), quoi-

(9) La reine ne fit ce voyage, selon de Thou, le Mercure François & les meilleurs Mémoires du tems, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

que les chemins fussent très-mauvais, & prenant sa route par Rheims, Rhétel, Mezieres, Doncheri & Mousson. Comme je ne revis S. M. qu'après l'affaire conclue, j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, & me fit écrire continuellement par Villeroy & la Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put, sa premiere arrogance. Il dit à du Maurier, que sitôt qu'on auroit commencé à le trompetter, il abattroit les armes de France de dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc sollicita si bien quatre des canonniers de S. M. qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya à la Fere en Tartenois, désobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortît point du tout de Sedan, il usa de tant d'adresse, que ceux que S. M. chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette ville, lui rapporterent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendoit se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Se-

dan jusqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il disposoit de dix-sept compagnies de cavalerie, & de quelques régimens d'infanterie, qui étoient dans le Luxembourg, & qu'il se feroit assister puissamment des Suisses. L'avis le mieux circonstancié qu'on reçut, est qu'il attendoit avant le 20 du mois d'avril, cinq ou six cens soldats, qu'il avoit fait lever en Gascogne & aux environs de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés, sous ombre de recrues, qu'on faisoit pour aller servir en Flandre. Pucharnaut l'avoit déja mandé au roi, lorsque S. M. étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre sur tout cela, lorsqu'on l'examinoit de près. On savoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon, Bongars l'assura au roi. Les archiducs témoignoient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de disposition à se déclarer contre nous. L'Espagne trouvoit le sujet trop léger, pour rompre la paix avec la France, c'est ce qu'on savoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la derniere indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cens aventuriers Suisses, voilà tout au plus sur quoi on voyoit qu'il pût

compter, & il ſe paſſa encore à bien moins, pendant que contre ſon attente, nos levées dans les cantons ſe faiſoient ſans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vu ; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ſes intentions.

Quant à ce que le duc pouvoit par lui-même, on ſavoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cens hommes de guerre dans Sedan, & l'on fut bientôt plus particuliérement informé qu'il n'y en avoit en effet que ſept ou huit cens, bourgeois & aventuriers ramaſſés, dont encore une partie faiſoit mine de vouloir en ſortir, avant l'approche de l'armée du roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré lui ſeptiéme en Allemagne, s'étant fait eſcorter pendant quelques lieues par ſa garniſon, & qu'il avoit été vu auprès de Baſcogne, par des ſoldats qui le connoiſſoient, & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées ſur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le château & pour la ville, faiſoient même croire qu'il n'y rentreroit point, mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au roi à Reims, ne ſe trouva pas

vraie. Le duc de Nevers mieux inſtruit, manda à S. M. qu'à la vérité le duc de Bouillon étoit ſorti à la tête de trois ou quatre cens hommes, mais pour aller au-devant d'un prince Allemand, avec lequel il étoit rentré dans Sedan, dès la nuit ſuivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de S. M. ne ſe rapportaſſent pas en tout à beaucoup près, on ſut de bonne part que Bouillon ne s'étoit point éloigné de ſa ville. Ce comte d'Allemagne, qu'on diſoit qu'il inſtalloit dans Sedan, pour y ſoutenir un ſiége, étoit le troiſiéme des comtes de Solme. L'ainé étoit grand maître de l'électeur Palatin, nous avons vu le ſecond, avec le ſieur du Pleſſon. Pour celui-ci, on ne parloit pas avantageuſement de ſes lumieres & de ſon expérience.

Le roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chaſſe, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit le 27 mars, qu'il avoit manqué ſon cerf, mais qu'en récompenſe il avoit pris deux loups la veille, ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Freſne quatre compagnies du régiment des gardes, déja recrutées de ſept cens hommes, auxquelles il permit d'y demeurer juſqu'au premier

avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, & ſon ancienne ardeur renaître ſur ſon viſage, en reprenant ſon premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Freſne, & delà entendre les ténebres à Reims, où il demeura pour faire ſes pâques, juſqu'au mercredi ſuivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur & par toute la nobleſſe du pays. Il y vit auſſi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du duc de Bouillon, qu'il conſentoit à y recevoir au nom du roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût ſans aucune qualité, & que ſa garniſon y reſtât commandée par ſon officier; qu'il étoit prêt auſſi d'y recevoir S. M. avec telle ſuite qu'elle jugeroit à propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il perſiſte à demeurer le ſeul maître dans ſa place & qu'il perdra plutôt ſes biens, ſes enfans & ſa vie. A meſure que le danger approchoit, le duc rabattoit de ſa fierté.

Le roi, ſans répondre à cette propoſition, envoya le duc de Nevers (10) à Mouſſon, aſſembler la cavalerie qui y arrivoit, & empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans

(10) Charles de Gonzagues de Cleves, duc de Nevers.

Sedan: il n'y étoit arrivé en tout que trois cens hommes, Suiffes & Allemands, & il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres fecours à Bouillon, S. M. étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroiffoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de fes gardes. Les recrues des chevaux-légers arriverent belles & bonnes, le refte des troupes ne devoit joindre que le 4 avril. Le roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Reims, le 24 & le 26 mars, en me preffant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faifoit état d'en partir le 27 pour Rhetel, & d'être le 30 à Mouffon, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies euffent rendu les chemins prefqu'impratiquables. S. M. me mandoit encore de lui envoyer des officiers & des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux & de quelques moyennes pieces de canon, pour fortifier fon logement.

Tant de perfonnes s'empreffoient malgré tous ces préparatifs, à mettre la chofe en négociation, qu'il n'y avoit pas un fort grand fond à faire fur toutes ces apparences, & qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. S. M. fut pourtant fort mal fatisfaite des derniers articles, que du Mau-

rier rapporta de la part de Bouillon, & que Villeroi nous communiqua par son ordre, au garde des sceaux & à moi. Elle fut encore plus choquée d'un mémoire dans lequel il sembloit que le duc voulut traiter avec elle d'égal à égal. D'Arson, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, présenta au roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il étoit tems enfin de changer de langage, & il se radoucit tout d'un coup. Nétancourt (11) vint de sa part, prier S. M. de lui envoyer Villeroy, pour conférer & traiter avec lui. Le roi y consentit, pourvu que l'entrevue se fît à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une derniere fougue de cet homme, qui assurément méritoit pis que ce qui lui arriva, Aersens, qui étoit allé le trouver, sous le bon plaisir de Henri, revint dire qu'il désapprouvoit Nétancourt, & qu'il se passeroit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quelque puissant motif, que je ne comprends pas, de

---

(11) Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conseiller d'état, maréchal de camp, lieutenant général des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

charger le duc de Bouillon de tout le tort; pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, Villeroy & Dinteville (12), avec lesquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaise humeur, ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-même ce qui s'étoit passé dans la conférence, & il joignit un assez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui étoit le 30 mars, lorsqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroy (car on verra dans le moment, les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité), il a trouvé Bouillon si ombrageux & si irrésolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une seconde conférence, & même tant qu'il ne lui aura pas vu, non-seulement conclure & signer, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroy prétend-il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison; c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclusion, qu'intérieurement il savoit bien plus proche qu'il ne me le disoit. Il m'annonce une seconde

(12) Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

conférence pour le lendemain, ce qui étoit cauſe que S. M. paſſeroit encore toute cette journée à Donchery.

Voici une preuve que Villeroy ne me diſoit pas tout. La Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande, que Bouillon s'eſt preſenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier, & avec raiſon, dit-il, puiſqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuiſé ſon petit domaine, & cueilli de tous côtés, il ne ſe voyoit en tout que quinze cens hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de François & de Lanſquenets, vingt-cinq Suiſſes ſeulement, tout le reſte pitoyable, ſi l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs; que ſi dans cette extrêmité, la ducheſſe de Bouillon n'étoit point ſortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que ſon mari n'eût réſolu de conſentir à tout; qu'auſſi le traité devoit être déja réputé conclu, & que ce n'étoit que pour ſauver en quelque ſorte ſon honneur, de la honte d'une capitulation ſi ſubite, que le duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut conſommé en effet dans cette ſeconde conférence. Villeroy ſe preſſa fort en apparence de me l'apprendre, puiſqu'il

m'écrivit au ſortir delà, comme il avoit fait la veille; mais il ſut bien d'un autre côté m'en dérober la connoiſſance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette ſeconde lettre, de m'envoyer le traité même, ſitôt qu'il aura été mis au net & ſigné, ce qui devoit ſe faire le lendemain de grand matin. Il m'en ſpécifie en attendant les articles principaux. Ce traité porte pour titre, *articles de la protection de Sedan & de Raucourt:* la date en eſt du 2 avril 1606, & le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y conſent que le roi établiſſe de ſon droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, & que les habitans de Sedan, prêtent au roi le ſerment de fidélité, ce qu'il s'oblige auſſi à faire de ſon côté. Villeroy remplit le reſte de ſa lettre des louanges que S. M. a données publiquement, dit-il, à ma vigilance & à mes conſeils en cette occaſion, ce qui eſt aſſez inutile, puiſque j'avois agi & parlé ſans fruit : par cette flatterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change, ſur ſon procédé.

Je ne puis douter que S. M. ne deſirât ſincérement de me donner part à la concluſion de cette affaire, après les aſſurances qu'elle m'en avoit données, & le ſoin

qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fît rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit si éloigné à cet égard, de la façon de penser du roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que S. M. m'y convioit plus fortement, à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres, dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, S. Quentin & Reims, en sorte que je ne les reçus qu'après celle que S. M. m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas sans étonnement que je lus dans cette derniere dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fusse malade, puisque m'ayant écrit, il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponse, ce qui étoit cause que tout s'étoit conclu sans moi. Par cette même lettre, qui est du samedi premier

avril, Henri me mande de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons, & que je le rencontrerai le lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, si je voulois me trouver au rendez-vous de S. M. Je connus à la maniere dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit assez volontiers la faute que Villeroy avoit faite à mon égard (13). Ce prince me caressa ex-

(13) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv.* 136, se montre peu favorable au duc de Sully, & beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu pendant ce voyage, que M. de Sully ne poursuivoit en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aise de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond ses liaisons avec MM. de Biron & d'Auvergne, n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du Mercure François, de presque tous les historiens, & de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, & les autres preuves répandues dans ces Mémoires, rendent, à ce qu'il me semble, insoutenable ce que M. de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avoit Henri IV, des

traordinairement, croyant peut-être que j'avois du reſſentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. « Soyez le bien-venu,

---

ſentimens & des diſpoſitions du duc de Bouillon. On doit une toute autre créance à des faits établis ſur des lettres & des diſcours rapportés d'original, tels que ſont la plupart de ceux qu'on voit dans les Mémoires de Sully, & celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne ſont fondées que ſur des bruits publics, & ſi je ne me trompe, il ne ſeroit pas difficile de montrer à M. de Thou, qu'il n'eſt pas ſur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de faveur qu'on y remarque & le myſtere que M. de Sully inſinue lui-même que le roi lui en fit faire ? Je ſouſcris aux raiſons qu'en apporte Marſolier : 1°. Que Henri IV ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon, mais ſeulement lui faire ſentir le poids de ſa puiſſance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir. 2°. Que le duc de Bouillon ſe voyant repréſenter par M. de Villeroy, ſa lettre d'aſſociation avec MM. de Biron & d'Auvergne, eut véritablement recours à la ſoumiſſion, pour obtenir un pardon, que ſa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit ſe flatter que ſes démarches étoient demeurées cachées. 3°. Que toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que par-tout ailleurs, & que par cette raiſon, loin de l'en chaſſer, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi, & ſelon ſes vues,

» me dit-il, tout haut, j'ai eu ſoin de vo» tre ſouper & de votre coucher, vous ſerez » bien accommodé. Devinez, me dit-il, » enſuite tout bas en ſe penchant vers mon » oreille, pourquoi je me ſuis tant hâté ; » c'eſt parce que je ſais qu'étant arrivé, vous » euſſiez voulu tout reconnoître, & vous » fourrer dans tous les endroits périlleux, » & je craignois qu'il ne vous arrivât quel» qu'accident : car j'aimerois mieux que » Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire de » vous pour quelque choſe de plus grande » conſéquence ».

Les réflexions que je ferois ſur cet accord, & ſur toute cette affaire, pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial ; je dirai ſeulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à ſi bon marché, après avoir obligé S. M. à mettre une armée ſur pied, & à faire avancer une artillerie de cinquante pieces de canon, à 15 ou 20 lieues au plus de Sedan, & après avoir donné à S. M. ellemême la peine de venir en perſonne juſ-

---

Auſſi eſt-il beaucoup loué de cette négociation, dans le *vol.* 8477 *des mſſ. r.* Voyez les hiſtoriens, & ſur-tout le Mercure François, *année* 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularité qu'on en voit dans nos Mémoires.

qu'au pied de ſes murs. Henri convenoit de tout cela, la conduite du duc le faiſoit quelquefois entrer en une véritable colere; mais ſa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit ſon entrée le 2 avril, dans Sedan où il laiſſa cinquante hommes, & Nétancourt à leur tête. Bouillon vint enſuite lui rendre ſon hommage & ſa ſoumiſſion. S. M. me fit appeller à cette cérémonie, qui ſe paſſa dans la chambre du roi, de ſi grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit (14).

Je viſitai la place le lendemain. Trois cens malotrus Lanſquenets, & vingt-cinq Suiſſes, furent toutes les troupes étrangeres que j'y vis, au lieu de ces ſecours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reſte étoit proportionné; des canons très-mal équippés, avec quatre ou cinq mal-habiles canonniers pour les ſervir, aucun endroit accommodé pour les loger, point de faſcine, de gabions, de trépans, de madriers, rien en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour ſou-

---

(14) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant ſa place de Sedan qui le tentoit, que les bons ſervices qu'il attendoit de ſa perſonne. *Mſſ. ibid.*

tenir un siége. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, & qui ne trouvant pas mes remarques, ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. « Il faut, me disoit cette » éminence, en me citant un ancien, que » les guerres soient grosses & courtes, on » abrege par-là le tems & les frais, les » conquêtes qui se font par la crainte des » armes, vont bien plus vîte & plus loin » que celles qui se font par les armes » mêmes ». Le pape parla publiquement de cette expédition, avec éloge, & je sais qu'on pensoit par-tout ailleurs, à-peu-près comme à Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant sous l'hommage de S. M. les places du comté de S. Paul. Il faut se rappeller ici ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce comté en 1604, que Guillouaire étant venu proposer au roi ce marché, de la part de M. le

comte de Soiſſons, S. M. commit cette affaire en mon abſence, à MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & de Maiſſes, & que ſur les difficultés que j'y fis enviſager à ce prince, on en fit expédier le contrat ſous le nom d'une tierce perſonne, en attendant que le roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorſque Henri me propoſa de faire faire montre aux troupes, & de les licencier; » Comment! licencier, Sire, lui répondis-» je? & que deviendra votre contrat du » comté de S. Paul? Ne vous ſouvient-il » plus de la réſolution qui fut priſe, en le » paſſant? Puiſque la dépenſe en eſt faite, » il ne faut que tourner de ce côté-là ». Je fis voir à S. M. que c'étoit une affaire de quinze jours ſeulement, les Eſpagnols ne s'attendant à rien moins; qu'au reſte, ils n'auroient aucun ſujet valable de s'en plaindre, parce que le roi ne faiſoit qu'uſer du pouvoir que les traités laiſſoient aux comtes de S. Paul d'opter entre la France & l'Eſpagne, ce qu'on feroit dénoncer au conſeil de Madrid, au même tems qu'on s'avanceroit. « Je vois bien que vous avez » raiſon, me dit Henri, après m'avoir » écouté attentivement, mais il y faut bien » penſer auparavant, & j'en veux parler aux

» principales perſonnes qui ſont auprès de » moi, & à ceux de mon conſeil ordi- » naire ». Je ne ſais à qui S. M. en parla, & quel conſeil on lui donna, mais deux jours après, ce prince me tira à quartier, & voulut me perſuader qu'il étoit à propos de laiſſer pour le préſent cette affaire aſſoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire en quittant le roi, avec un mouvement d'impatience. « Hé bien, de » par Dieu ? je vois que nous allons pen- » dre notre épée au croc, ayant une ſi belle » armée, & la licencier, lorſque nous avons » une occaſion ſi favorable de l'employer » utilement ». Je ne pus faire changer de réſolution au roi. On fit montre deux jours après, chacun ſe retira, & je ramenai l'artillerie à Paris.

Il prit envie au roi de rentrer dans cette ville, au bruit de toute ſon artillerie. La Varenne vint me le dire de ſa part. « Eh! » M. de la Varenne, m'écriai-je, ſurpris de » la propoſition, que penſe faire le roi ? » Nous n'avons pas donné un coup d'épée » ni de pique, ni tiré un ſeul coup de ca- » non & de fuſil, & nous voulons faire » les victorieux, nous qui ſommes les vain- » cus en deux manieres, nous avons acheté » avec trop de crédulité, ce que le roi ne » devoit tenir que de ſon courage, enſuite,

» nous avons eu peur de déclarer ce que » nous avons acquis. Je m'étois toujours » bien douté que les choſes ſe paſſeroient » ainſi. Dites au roi que tout le monde » dit cela, & qu'on ſe moquera de nous » ſi l'on fait tirer le canon ». Ma franchiſe alloit peut-être un peu trop loin, dans cette occaſion, le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver, en étoit la cauſe. Le roi n'entendit pas ce rapport, ſans beaucoup d'émotion, il ne la cacha à perſonne, qu'à moi. Praſlin, & enſuite Béthune, revinrent auſſi-tôt après, me faire entendre de ſa part avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraiſonnable dans ce qu'il exigeoit de moi. Je crus à mon tour pouvoir les convaincre du contraire. Henri entra cette fois dans un violent courroux, qualifia très-durement ma réſiſtance à ſa volonté, & renvoya me commander d'un ton abſolu de lui obéir, ce que je fis ſi promptement, & avec un tel vacarme de toute l'artillerie, que cela l'appaiſa tout d'un coup, & qu'il m'envoya chercher pour m'embraſſer (15). Bouillon étoit à la ſuite

(15) Le Journal de Henri IV ne parle point de cette conteſtation, & dit au contraire, que M. Roſny étoit à coté du roi, l'entretenant & lui montrant les belles dames; que le maréchal de Bouillon étoit vêtu & monté très-ſimplement,

du roi dans cette entrée. Il avoit assurément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris : car dès ce moment, S. M. reprit avec lui son ancienne familiarité, & ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore.

C'est dans ce tems-là qu'éclata le fameux différend de Paul V, avec les Vénitiens. Il prenoit son origine de plus vieux tems, à l'occasion de droits prétendus ecclésiastiques que le S. pere avoit voulu, assez à contre-tems, faire valoir contre cette république, qui s'y étoit opposée par des décrets tout-à-fait fermes (16). Fresne-Ca-

---

& qu'il avoit l'air fort triste. Il rapporte une lettre que le roi écrivit à la princesse d'Orange, sur la reddition de Sedan, en ces termes : « Ma » cousine, je dirai comme fit César, *Veni, vidi,* » *vici*, ou comme la chanson, *trois jours durerent* » *mes amours, & se finirent en trois jours* : tant » j'étois amoureux de Sedan. Vous pouvez maintenant dire si je suis véritable, ou non, & si » je savois mieux l'état de cette place, que ceux » qui vouloient me faire croire que je ne la prendrois de trois ans », &c. M. de Thou se trompe encore lorsqu'il dit, *ibid.* que le duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le Mercure François, où l'on trouve la description de l'entrée de S. M. dans Paris.

(16) Par l'un des décrets du 10 janvier 1603, il est défendu de bâtir aucune église, sans la permission de la seigneurie, & par un second du 26

naye,

naye, notre ambaſſadeur à Veniſe, m'en avoit donné avis dès le mois d'octobre précédent. Ces décrets, joints à l'empriſonnement de deux eccléſiaſtiques, par arrêt du ſénat (*a*), l'interdit lancé par le pape, ſur le refus de révoquer les décrets, & de lui faire juſtice ſur cette détention; enfin

---

mars 1605, les eccléſiaſtiques & gens de main-morte ne peuvent faire aucun acquêt, ſans y être ſpécialement autoriſés. Je n'entrerai point dans la diſcuſſion de ces points de droit, pour & contre leſquels il y eut une infinité d'écrits en ce tems-là. Les principaux ſont ceux qui ſortirent de la plume du cardinal Baronius, pour le pape, & de frere Paul Sarpi, religieux ſervite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces piéces dans *de Thou, le Mercure François, Math. ſous l'année* 1606, *& autres hiſtoriens*, & en particulier, dans les écrits compoſés ſur ce fameux différend. Les jéſuites, les capucins & quelques autres religieux, en petit nombre, furent les ſeuls qui obéirent à l'interdit, & ſe firent chaſſer des terres de la ſeigneurie. L'excommunication fut mépriſée de tous les autres ordres de la république, & le ſervice divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le grand-vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au podeſtat, qu'il feroit là-deſſus ce que le Saint-Eſprit lui inſpireroit, le podeſtat lui répondit, que le Saint-Eſprit avoit déja inſpiré au conſeil des dix de faire pendre tous ceux qui refuſeroient d'obéir à la volonté du ſénat.

(*a*) *Le* 17 *avril* 1606.

la proteſtation que la république venoit tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avoient mis de part & d'autre la choſe à ſon comble.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénuement ma penſée, de pareils procédés, & bien violens & bien peu ſages. J'ai toujours honoré véritablement la perſonne de Paul V, & fait profeſſion d'être ſon très-humble ſerviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y ſoit contraire. Nous ne ſommes plus au tems, où les papes exerçoient cette autorité ſpirituelle, dont ils font avec raiſon leur plus bel appanage, de maniere qu'elle leur valoit réellement une autorité toute ſouveraine ſur les états & les princes de la chrétienté. Aujourd'hui l'on diſtingue aſſez exactement ce qu'ils ont uſurpé pour le temporel, & on le leur conteſte fortement. Je dirois preſque qu'on eſt auſſi déſabuſé ſur le ſpirituel; du moins il eſt certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers: exemple ſi récent & ſi facile à imiter, qu'aſſurément la cour Romaine n'eſt pas ſage d'expoſer la république de Veniſe à cette tentation, environnée comme elle l'eſt des peuples qui ſe ſont ſouſtraits à la loi du ſiége apoſtolique, & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir

en faire autant; je veux parler des évangélistes & de tous les proteſtans d'Allemagne, Suiſſe, Bohême, Hongrie, Autriche & Tranſilvanie, auxquels nous pouvons joindre les ſchiſmatiques Grecs & les Turcs. Que Rome penſe un peu au ravage, que trois ou quatre moines ſeulement ont fait dans ſon empire; cela doit lui ſuffire, & d'autant plus que ce mal ne lui eſt arrivé que par une imprudente fierté de Léon X & de Clément VII, toute ſemblable à celle que montroit Paul V dans la conjoncture préſente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands riſques que le pape, en ſe l'attirant pour ennemi. Toutes ces diſcuſſions, que dans le commencement l'on prétend traiter, ſans les tirer du for de la conſcience, aboutiſſent tôt ou tard à être ſoutenues par les armes, lorſque, comme il arrive toujours, les raiſons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens, & cette république ne doit rien éviter avec tant de ſoin, que la guerre; perſuadée que ſi l'empereur & le roi d'Eſpagne ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont ſur ces états, & dont ils ne ſe cachent preſque pas, ce n'eſt aſſurément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occaſions. La

politique Vénitienne doit donc viſer continuellement à maintenir, & ſa république, & toute l'Italie, dans l'état où les choſes y ſont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, & toute révolution ne ſauroit que lui être funeſte. J'ai ſouvent approfondi cette matiere, en diſcourant avec les cardinaux de Joyeuſe & du Perron, & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'eſt ordinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Eſpagne; pourvu qu'ils répondiſſent de leur côté, que le pape, chef de l'Italie, s'épargneroit auſſi la peine de s'intéreſſer à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai ſyſtême politique, celui qui doit rendre & conſerver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17).

Si l'on avoit ſu faire toutes ces réflexions à Rome & à Veniſe, tout le monde y au-

---

(17) On diſtingue facilement dans ce diſcours, comme dans tous ceux où la religion eſt mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au-delà du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y eſt accoutumé préſentement, & n'en eſt guères ému.

roit conſpiré à étouffer la querelle préſente, dans ſa naiſſance; une explication donnée à propos & avec modération, auroit ſuffi. Les affaires en apparence les plus épineuſes, ſont toujours ſuſceptibles d'un heureux tempérament, lorſqu'on ſait les manier, & celle-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la conſidérer ſans aucun rapport avec des conſéquences dont on a tort de s'allarmer, parce qu'il ne faut pas s'allarmer de tout ce qui eſt poſſible. Mais on l'avoit embrouillée à deſſein, en y liant des queſtions contre leſquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les ſuggeſtions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette déſunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reſte. Si dans le fort de la colere, une perſonne animée ſe trouvoit encore capable de faire uſage de ſa raiſon, je lui conſeillerois ſur toutes choſes, de ſe défier alors des diſcours de ceux qui s'offrent à ſervir ſa vengeance. C'eſt dans cette occaſion que la haine & l'envie dreſſent leur piége le plus inévitable.

Canaye (*a*), en me conſultant ſur ce que ſa qualité d'ambaſſadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture,

(*a*) Philippe Canaye, ſeigneur de Freſne.

crut que pour mieux m'inſtruire, il devoit m'envoyer un long mémoire des griefs & des raiſons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'uſage, ce n'eût pas été leur rendre un bon ſervice, que d'éplucher toutes ces raiſons, & de prononcer ſur chacune d'elles. Auſſi me contentai-je de mander ſimplement à Canaye, que ſans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de ſe remettre de tout à des arbitres qui puſſent, non pas les juger en rigueur, mais les appaiſer, en faiſant office d'amis communs. Je nommai la perſonne de Henri, comme me paroiſſant le ſeul propre à produire cet effet, & celle du nonce Barberin, dont je connoiſſois la ſageſſe & la droiture, pour en faire le rapport à S. M. Ce conſeil fut ſuivi, mais ce ne fût pas encore ſi-tôt. La paſſion jouit de ſes droits ordinaires auparavant, elle ſe ſatisfit pendant tout le reſte de cette année, par des écrits où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureuſement les parties conteſtantes ſont les deux puiſſances de l'Europe qui s'aviſent le plus tard de la guerre, c'eſt ſur quoi on ſe repoſa toujours. Nous verrons l'année ſuivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Bar-

berin, pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors tems. Il en reçut un compliment de S. M. à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avoit, sans le nommer, un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même, que je ne lui avois pas été inutile, pour l'archevêché de Sens & la grande aumônerie dont S. M. le gratifia. Il m'en fit son remerciement, en me priant de le faire jouir pendant son absence, des droits de grand aumônier. L'abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent en ce tems-là avec les jésuites. Ceux-ci avoient tenté deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette ville, qui détourna le coup par des représentations que j'appuyai auprès de S. M. Ils revinrent plus d'une fois à la charge, & je rassurai encore les Messins, en les instruisant par S. Germain & des Bordes, & ensuite par la Noue, de la maniere dont le roi pensoit sur leur compte; ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année, parce que

les jésuites dresserent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le clergé & tout ce qu'il y avoit de bourgeois catholiques dans la ville, à s'unir à eux. Ils s'assurerent du suffrage du duc d'Epernon, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 avril, pour mettre la derniere main à cette entreprise, du moins la ville étoit dans cette opinion, & que le gouverneur ne faisoit rien en cela, que par ordre & sous le bon plaisir du roi. Les Messins allarmés me renvoyerent dès le lendemain une lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 avril, dont ils chargerent le sieur Braconier, en lui enjoignant de me rappeller fortement les raisons qui m'avoient déja fait prendre leur défense, & qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députerent aussi coup sur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'est pas, disoient ces bons protestans, qu'ils craignissent que les jésuites les détournassent de leur croyance; mais parce qu'ils étoient persuadés que la société pourroit, par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de S. M. qui comprenoit d'ailleurs de quelle

importance alloit lui être cette ville, pour ſes grands deſſeins. Je comblai de joie ſes habitans, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le roi avoit eu égard à leurs prieres, & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation, dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remerciemens par une troiſiéme lettre du 10 juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs adverſaires s'étant encore vantés, diſoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de ſentiment à S. M.

Les jéſuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de ſi fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriſer cette crainte. Ce prince leur fit préſent dans cette année, de cent mille écus, pour leur ſeule maiſon de la Fleche, & il prit la peine d'en faire lui-même la diſtribution de la maniere ſuivante : cent ſoixante mille livres pour la conſtruction du collége, vingt-un mille pour en payer l'emplacement, ſoixante-quinze mille en récompenſe des bénéfices pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maiſon, parce que ces bénéfices étant poſſédés par des perſonnes qui n'étoient point eccléſiaſtiques, on pouvoit les forcer, & qu'on

les força effectivement, à les rendre moyennant un dédommagement, douze mille pour la maiſon ſervant à loger les peres, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur égliſe, ſix mille pour leur nourriture, pendant la préſente année; car Henri n'y avoit rien oublié, & quinze mille livres que la Varenne leur avoit prêtées depuis qu'ils étoient à la Fleche, dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette piece eſt datée du 16 octobre, & eſt ſignée du roi.

En voici une autre bien plus ſinguliere. Un conſeiller au parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté en 1603, un livre au P. Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le r'avoir, quoiqu'il l'eût fait demander pluſieurs fois au pere, il lui envoya un domeſtique, avec ordre de ne point quitter le pere qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conſeiller en l'ouvrant, tomba ſur une feuille de papier manuſcrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le jéſuite, & qu'il jugea écrite de ſa main. C'étoit un mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me

(18) Jacques Gillot, conſeiller-clerc en la grand'chambre du parlement de Paris.

l'apporta, & m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel usage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du P. Cotton, ce qu'il m'étoit aisé de faire, avec le secours des lettres qu'il savoit que j'avois de ce pere, nous ne doutâmes nullement après la confrontation qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liste de questions, que le jésuite destinoit de faire au diable, en l'exorcisant dans la personne de certaine possédée, qui faisoit alors beaucoup de bruit (19). On y en trouvera de

(19) Elle s'appelloit Adrienne de Fresne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la rue Saint-Antoine : & elle attira dans le couvent de Saint-Victor, où elle se faisoit exorciser, un concours de peuple presqu'aussi grand, qu'avoit fait Marthe Brossier, à Sainte-Génevieve. De Thou, qui n'a eu garde de passer sous silence cette histoire, parlant du P. Cotton, comme de l'un de ces principaux exorcistes, qualifie fort sévérement à son ordinaire, la curiosité de ce pere en cette occasion. Il marque encore que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire en sorte que l'original de cet écrit ne devînt point public ; & que le contraire étant arrivé par imprudence ou autrement, il affecta de traiter la chose de ba-

toutes eſpeces, de ſimplement curieuſes, de frivoles & même ridicules, & parmi celles-là, quelques-unes ſur des ſujets qu'il n'eſt en aucune maniere permis de ſonder. Le mémoire commence ainſi.

Par les mérites de S. Pierre & de S. Paul, apôtres, de ſainte Priſque, vierge & martyre, des ſaints Moyſe & Ammon, ſoldats martyrs, de S. Anetogene, martyr & théologien, de S. Voluſien, évêque de Tours,

---

gatelle, devant les courtiſans, quoiqu'intérieurement il en ſût fort mauvais gré au P. Cotton: *de Thou, liv.* 132.

Il eſt auſſi fait mention dans le Journal de l'Etoile, de cet écrit du P. Cotton: « qui ſervoit, » dit-il, en ce tems-là, de devis & d'entretien » ordinaire dans les compagnies ». L'auteur de la vie du P. Cotton, après avoir expoſé en détail ce qui regarde ce pere, dans toute l'hiſtoire d'Adrienne de Freſne, *liv.* 2, *pag.* 90, finit ainſi: « On trouva que le pere Cotton n'avoit jamais » parlé à la perſonne à laquelle on avoit attribué » la publication du billet, qui étoit un conſeiller » au parlement, qu'on diſoit avoir trouvé cet » écrit dans un livre, que le P. Cotton avoit em- » prunté de lui. De plus, les maîtres écrivains » à qui on montra le papier, qu'on prétendoit » être l'original de tous les autres, & que l'on » aſſuroit fauſſement être ſigné de la main du » P. Cotton, atteſterent, après l'avoir confronté » avec des lettres qu'on avoit de lui, n'avoir ja- » mais été de ſon écriture ».

de S. Léobard, reclus, & de ſainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les queſtions que l'exorciſte veut faire au diable; elles ſont ſans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit ſans doute ſur le papier à meſure qu'elles lui venoient à l'eſprit, & quelques-unes ſont exprimées de maniere, qu'il ſeroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je ſache (c'eſt le P. Cotton qui parle) touchant le roi & la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertiſſemens publics & particuliers, touchant la voie & le chemin, touchant les confeſſions particulieres & générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le ſervice divin, touchant la connoiſſance de la langue Grecque & de l'Hébraïque, touchant les vœux, le ſacre & les cas de conſcience, touchant la converſion des ames, touchant la canoniſation, & s'il veut que j'en faſſe inſtance, touchant la guerre avec les Eſpagnols ou les hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France & toute la côte oppoſée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me ſervir, pour perſuader avec efficace, & afin qu'il s'abſtienne de

ſes péchés. Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enſeigne ce que m'ont procuré les..... Si la poſſédée eſt baptiſée, ſi elle eſt religieuſe, ſi on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de la Faye, par la malice de Glarençal. Demander au diable, quand il ſortira, l'heure & le moyen, & ſi ce ſera la nuit, ſi j'ai quelque péril caché à appréhender, ſi les langues ſont venues de Dieu, par quel moyen Chamieres Ferrier, par quels livres & par quels moyens on peut rendre les ſermons plus utiles, quel eſt mon plus grand danger, à quelle reſtitution le roi eſt tenu, ce qu'il veut qu'on diſe à la dame Acharie (21) & du Jardin, & aux freres & aux ſœurs, quelle a été cette apparition en Languedoc, s'il eſt à propos que la mere Paſithée (22) vienne, & que la ſœur Anne de S. Barthelemi aille à Pont-à-Mouſſon, qu'il me diſe ce que je voudrois ſavoir ſur le roi & M. de Roſny, ce que l'on peut eſpérer de ſa converſion, quels ſont les proteſtans à la cour les plus faciles à gagner,

(20) L'une des dévotes du P. Cotton.

(21) Autre dévote du P. Cotton.

(22) Religieuſe dont il ſera fait mention dans la ſuite de ces Mémoires.

s'il ne peut point ſurvenir quelque danger à celui qui eſt délivré des démons, ſi je n'en ſuis point menacé moi-même, ce qui empêche la fondation du collége de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la nièce, quel eſt le paſſage de l'écriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le purgatoire & l'invocation des ſaints, la puiſſance du pape, & que le nôtre l'a ſemblable à celle de S. Pierre, quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé, quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, ſi le ſerpent a marché ſur ſes pieds avant la chûte d'Adam, combien de tems ils ont été au ciel, & nos peres dans le paradis terreſtre, quels ſont les eſprits qui ſont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges, ce qu'il eſt à propos de faire, pour établir une ferme paix avec les Eſpagnols : ſi Dieu veut qu'il m'apprenne quelque choſe du tems où l'héréſie de Calvin doit être éteinte, de mon pere, de ſa condition, & de mes freres Jean & Antoine, combien de paſſages ſur la foi ont été corrompus par les hérétiques, ſur le plagiaire de Genêve, ſur le voyage du pere général en Eſpagne, la ruiner de fond en comble ſur le bref, & le pere général au ſujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame, quand les

animaux ont commencé à paſſer dans les iſles, & quand elles ont été habitées par les hommes, où eſt le paradis terreſtre, comment le roi & la reine d'Angleterre & tout ce royaume pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre le Turc & convertir les infideles, quelle partie des anges eſt tombée, quelle eſt l'adoration de Dieu au chérubin, & comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres, & même en prêchant, ce qui le preſſe le plus, lui & les autres démons dans les exorciſmes, ce qui eſt cauſe que Genêve a été ſi ſouvent conſervée, ce qu'il ſait de la ſanté du roi, ce qui peut unir avec ce prince les grands de ſon royaume, comment on peut aider le ſieur de Verdun, & ce qui le fait agir, ſur les villes d'ôtage, ſur Lesdiguieres & ſa converſion, ſur l'honneur de mes reliques, ſur les lettres écrites à madame de Clarençal, & ſur cette dame principalement, ce qui empêche les colléges d'Amiens & de Tours, ſur la durée de l'héréſie.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, & ſur la fin d'avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, & me fit écrire par Vil-

leroy, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diete de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de tems, la cérémonie de la fête de la Pentecôte, & mander à ſon conſeil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller paſſer à Sully le tems de ſa diete, pourvu que je le viſſe en paſſant. Ce remede, avec celui de la ſueur, cauſa un grand changement en mieux à ſa ſanté.

Les plus importantes affaires qu'eut S. M. à Fontainebleau, regarderent la religion. Le clergé de France, aſſemblé à Paris, revint à de nouvelles inſtances pour la publication du concile de Trente (23). La

(23) La remontrance que le clergé fit faire à S. M. par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, ſe lit dans le Mercure François, *année 1606*, avec la réponſe que lui fit Henri IV. « Vous » m'avez parlé, dit-il, du concile, j'en deſire la » publication; mais, comme vous avez dit, les » conſidérations du monde combattent ſouvent » celles du ciel; néanmoins je porterai toujours, » & mon ſang & ma vie, pour ce qui ſera du » bien de l'égliſe, & du ſervice de Dieu. Pour » ce qui eſt des ſimonies & des confidences; que » ceux qui en ſont coupables, commencent par » ſe guérir eux-mêmes, & excitez les autres par vos » bons exemples, à le faire. Quant aux élections, » vous voyez comme je procede, je ſuis glorieux » de voir ceux que j'ai établis, bien différens

tranquillité publique étant intéressée dans cette proposition, & dans quelques autres de même nature, qu'on résolut dans cette assemblée de faire au roi, S. M. les combattit par ses raisons & par son autorité, & traita avec la même égalité les protestans, qui sembloient, à l'envi du clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques provinces écrivirent à cet effet aux députés généraux, d'appuyer auprès du roi une requête qu'elles leur envoyerent, pour la tenue d'un synode national, en même-tems qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les assemblées particulieres, où l'on a coutume de nommer les députés synodaux, & de dresser les instructions sur les matieres qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déja fait mander dès le 22 mars, par Villeroy, de prendre là-dessus les mesures nécessaires avec mon fils, auquel il souffriroit que je fisse part de presque toutes les affaires, & que j'en instruisisse ensuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'en-

---

» de ceux du passé », &c. Ce prince accorda pourtant sur le cahier de leurs plaintes, deux édits portans plusieurs réglemens ecclésiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, & l'autre en 1609. Voyez aussi M. de Thou, *liv.* 134.

voyer chercher les députés généraux, de ſavoir d'eux l'intention de tout le corps, & de rendre ce deſſein inutile. Je le tranquilliſai ſur tout cela, en lui promettant que ſuppoſé que je ne puſſe pas parvenir juſqu'à empêcher que le ſynode ne fût convoqué (24), j'y ferois du moins trouver en ſi grand nombre, ce qu'il avoit de ſerviteurs fideles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même néceſſaire pour l'aſſemblée particuliere du Dauphiné, avec celle de ſatisfaire le préſident Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux ſa place, dont il vouloit ſe défaire. Je fis partir avec de bonnes inſtructions, Bullion pour le Dauphiné, & Eſpérian pour la Guyenne.

Des Ageaux mourut en cette année, & ſa place de lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angeli, fut auſſi-tôt demandée, entr'autres par Beaulieu & la Roche-Beaucourt. Le premier en avoit eu le brevet dès avant des Ageaux : mais comme d'Epernon, Pa-

(24) Voyez dans les mſſ. r. l'original d'une lettre de M. le duc de Sully, du 20 mai 1606, adreſſée aux proteſtans de la province de Bourgogne, dans laquelle il les détourne de cette idée d'un ſynode à la Rochelle.

rabere & toute la bourgeoisie de Saint-Jean ; s'unirent en faveur de la Roche Beaucourt ; S. M. me manda de le faire venir, & de lui donner les leçons nécessaires pour bien remplir ce poste, qu'elle étoit résolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de Rohan. Soubise (25) & lui étoient alors fort mal dans l'esprit de S. M. à cause de quelques démarches qu'un autre taxeroit simplement d'imprudence, & que j'appellerai nettement désobéissance ; car je ne suis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adressa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes graces du roi, lorsqu'il seroit de retour à Paris, sur la fin de l'année. S. M. à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire espérer qu'elle pardonneroit au duc, & de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils ; soit chez moi, soit en quelque autre maison, de ce qu'il avoit à faire pour se ren-

(25) Benjamin de Rohan. Soubise, frere du duc de Rohan, tous deux fils de Réné, duc de Rohan, & petit-fils de Jean de Partenay-Soubise. Le duc de Soubise fut l'un des principaux chefs du parti calviniste en France, pendant les guerres de la religion, sous le regne suivant.

dre ſon roi favorable, & pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de ſa faute ; quant à la maniere dont il le traiteroit, & à celle dont il exigeroit qu'il ſe comportât enſuite avec le parti proteſtant, S. M. remit à ſon arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubiſe, comme c'étoit du moins, après en avoir demandé la permiſſion au roi, qu'il avoit paſſé en Flandre, S. M. lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

Il étoit ſurvenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les proteſtans & le clergé de cette ville, ſur l'étendue & l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous ſujet de ſe plaindre ; les eccléſiaſtiques, de ce que leurs adverſaires ſe faiſoient ſouvent juſtice par les voies de fait toujours défendues ; les réformés, de ce que le clergé ſurprenoit ſans ceſſe des arrêts du conſeil, pour s'autoriſer à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt déciſif. Le roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les eſprits, & il voulut que je fiſſe en cette occaſion l'office de conciliateur. Je commençai par leur repréſenter ſéparément

leurs véritables intérêts, & après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivans, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entr'eux.

Que les protestans n'interdiroient point aux ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux & les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'hostie dans ces endroits; que le clergé n'avoit aucun droit d'assister en corps aux enterremens & cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice. Qu'il ne seroit fait aux ecclésiastiques aucun mauvais traitement de fait, ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les rues avec les habits de leur état; que les protestans n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'église que le clergé faisoit bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur en avoient désigné la place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville; auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point à décider au roi dans son conseil. Je reglai aussi quelques autres articles qui regardoient la police; que les catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient

aux charges & aux fonctions publiques, lorſqu'ils y ſeroient appellés par la pluralité des ſuffrages, & par les voies ordinaires; mais qu'à l'égard des métiers & maîtriſes, n'y ayant aucune raiſon de les en exclure, les proteſtans avoient donné, en chaſſant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence, aux villes où le parti catholique l'emportoit ſur le proteſtant.

On préparoit cependant à Paris avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême de monſieur le dauphin & des deux dames de France (26). La ducheſſe de Mantoue, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie avec une ſuite de deux cens chevaux, & de deux cens cinquante perſonnes. Elle arriva au commencement de juin à Nancy, d'où ſes gens & ceux du duc de Lorraine, envoyerent ſavoir de S. M. ſi au bout de huit jours qu'elle comptoit paſſer à Nancy, elle continueroit ſa route. Il y avoit ſur cela quelques conſidérations à faire, pour leſquelles Henri me manda de me rendre à

(26) Eléonore de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toſcane, & femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

Paris, le 4 ou 5 juin, car j'étois alors à Sully; qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de mai, & qu'il m'y attendroit en faiſant quelques voyages à S. Germain pour voir ſes enfans; qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une perſonne chargée de ſes ordres. La maniere dont la ducheſſe de Mantoue ſeroit reçue, fit une eſpece de diſpute terminée enfin à l'avantage de la reine, qui prétendoit que cette princeſſe venant en France pour faire plaiſir au roi, & pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua. On lui donna le pas & la préſéance, non-ſeulement ſur les princes étrangers, mais même ſur les princes du ſang; ce qui fâcha ſi fort ces derniers, qu'ils refuſerent d'aſſiſter à toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des princes de la premiere maiſon de l'Europe fuſſent précédés par un duc de fraîche date, deſcendu d'un ſimple bourgeois de Mantoue, qui après avoir tué Bonnacolſy ſon ſeigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, & en avoit enſuite uſurpé la propriété. Quelque choſe qu'ils puſſent dire, le roi ne ſe relâcha point; il ne conſidéra dans

dans la ducheſſe de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, & de ſœur ainée de la reine.

Le duc de Bouillon chercha à ſe faire une application de cet exemple; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie; il voulut mettre les ducs derriere lui, alléguant ſa qualité de duc de Bouillon & de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit ſuccédé. On lui répondit que la différence entr'eux & lui, étoit qu'ils deſcendoient réellement de princes ſouverains, qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, & qu'il ne ſortoit, lui, que d'un ſimple gentilhomme (27).

La ducheſſe de Mantoue arriva le 20 juillet à Villers-Coterets, où elle trouva le roi qui l'attendoit. Delà, on devoit ſe rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'égliſe de Notre-Dame, au palais & dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorſqu'on fut averti que la

(27) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainſi d'une maiſon auſſi illuſtre que l'eſt celle de Bouillon, il ſuffit de renvoyer à tous les généalogiſtes.

maladie contagieuſe étoit dans cette grande ville (28) ; ce qui fit, qu'après en avoir conféré avec la ducheſſe, le roi décida que les baptêmes ſe feroient à Fontainebleau. Les combats à la barriere, & tous les jeux & divertiſſemens publics, qui ne pouvoient gueres s'exécuter qu'à Paris, ſe trouverent retranchés par cet arrangement, & il fallut s'en tenir aux ſeules dépenſes ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, & pour les habillemens de S. M. Le nonce, au lieu d'aller trouver le roi à Monceaux, ſe rendit à Fontainebleau, ainſi que la reine Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, & celle des religieux imparfaite, je propoſai qu'on tendît & qu'on couvrît celle-ci toute entiere de tapiſſeries, ou qu'on y fît ſervir la grande ſalle (29).

(28) « La peſte ou plutôt le bon ménage du » roi, dit malignement l'Etoile, priverent la ville » de Paris de cet honneur ». Ce qui eſt avancé ſans aucun fondement, & contredit par les autres hiſtoriens.

(29) Elle ſe fit dans la cour du donjon qu'on avoit préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuſe, légat, repréſenta la perſonne de Paul V, parrein de M. le Dauphin, avec madame la ducheſſe de Mantoue marreine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Eliſabeth, du nom de l'archi-

Le roi prit la peine d'aller lui-même visiter & faire nettoyer la maison de Fleury, pour y mener le dauphin après son baptême, parce que la contagion, au lieu de cesser dans Paris, s'étoit delà répandue dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henri (30) me mandoit à la fin de septembre, que de six personnes qui y avoient été les dernieres prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'une seule; mais qu'il ne retomboit plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la mala-

duchesse, sa marreine, épouse de l'archiduc Albert, & petite-fille de Henri II, représentée par madame d'Angoulême, sans parrein, & madame de France, la puînée, eut pour parrein le duc de Lorraine, présent, & pour marreine la grande duchesse de Toscane, dont le prince dom Joan de Médicis tint la place, & fut nommée Christine. Voyez dans le *Mercure François*, *année* 1606, & dans *P. Mathieu*, *tom.* 2, *liv.* 3, la description de l'ordre, de la pompe & des réjouissances qui précéderent & suivirent cette cérémonie. Voyez aussi les *vol.* 9361 & 9364 *des mss. royaux.*

(30) Le Journal du regne de Henri IV, remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il regle sur le pied de huit personnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

die. C'eſt dans ce tems-là que LL. MM. en paſſant le bac de Neuilly, faillirent à ſe noyer (31); ce qui fut cauſe qu'on y fit un pont.

---

(31) « Le vendredi 9 juin (c'eſt ce qu'on lit dans le même Journal) » le roi & la reine paſ» ſant au bac de Neuilly, revenant de Saint» Germain-en-Laye, & ayant avec eux M. de » Vendôme, faillirent à être noyés tous trois, » principalement la reine, qui but plus qu'elle ne » vouloit, & ſans un ſien valet-de-pied & un » gentilhomme, nommé la Châtaigneraie, qui la » prit par les cheveux, s'étant jetté à corps perdu » dans l'eau pour l'en retirer, couroit fortune » inévitable de ſa vie. Cet accident guérit le roi » d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le » danger étant paſſé, il s'en gauſſa, diſant que » jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette; » au reſte, qu'ils avoient mangé trop de ſalé à » dîner, & qu'on les avoit voulu faire boire » après ».

Cet accident arriva, ſelon le Mercure François, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel apparemment n'avoit point de parapet, les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tomberent dans l'eau, & par leur poids y entraînerent le caroſſe où étoit le roi avec la reine, M. le duc de Vendôme, la princeſſe de Conti & le duc de Montpenſier, que la pluie avoit empêchés de mettre pied à terre. « Les ſeigneurs qui étoient à che» val, dit cet hiſtorien, ſe jetterent dans l'eau, » ſans avoir loiſir d'ôter ni leurs manteaux, ni » leurs épées, & accoururent vers l'endroit où » ils avoient vu le roi, lequel étant retiré de ſon

Je fis un séjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le roi, qui sut que j'étois demeuré indisposé à Brie-comte-Robert, m'écrivit le 29 août, & envoya savoir l'état de ma santé, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée sous le nom de la reine, & accorda à ma priere, abolition à la Saminiere. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce prince de tout exiger & de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles *(a)* avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde. J'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien souvent & fortement ce prince m'en pressoit. Il est d'un bon prince de tenir unis ceux qui ap-

» danger, quelque priere qu'ils fissent à S. M. il » se remit dans l'eau pour aider à retirer la reine & » le duc de Vendôme. La reine n'eut pas sitôt pris » l'air pour respirer, que jettant un soupir, elle de- » manda où étoit le roi. . . La Châtaigneraie qu'elle » remarqua sur-tout l'avoir beaucoup aidée, en fut » reconnu d'un présent de pierreries, & d'une pen- » sion annuelle » : *Année 1606 ; de Thou*, 136.

(*a*) François de Noailles, comte d'Ayen. Rose de Roquelaure.

prochent de ſa perſonne, & il eſt de ſa politique de travailler à cette union, plutôt par d'autres que par lui-même.

Je fus auſſi bien payé de mes ſoins pour les finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à S. M. & la continuation du bail du ſel pour une ſixiéme année, lui ayant valu avec cela un pot de vin de ſoixante mille livres, ce prince diſpoſa de ces deux cens dix mille livres, de la maniere ſuivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent miſes à part, pour l'acquiſition de Morêt, & trente-ſix mille pour quelques beſoins de S. M.; la reine en eut douze mille; le duc de Nemours trente, Verſenai dix-huit, & moi trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette ſomme.

Pour ſatisfaire aux ordonnances, la cour des aides députoit tous les ans ſes conſeillers, dans les généralités où le ſel ſe leve par impôt, afin d'en faire le département & le régalement, & chemin faiſant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de fauxſonnier. Ce n'étoit pas pour ce ſujet ſeulement qu'on envoyoit ces commiſſaires; preſque tout ſe faiſoit de cette maniere. Le lieutenant général de Blois m'écrivit, que deux de ces commiſ-

ſaires nommés pour le ſel & pour la taxe de différens officiers de l'élection, faiſoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis réponſe qu'il avoit tort lui-même de ſe plaindre ainſi, ſans rien articuler de poſitif; mais je ne laiſſai pas de lui envoyer un réglement à ces deux égards, pour être montré à ces commiſſaires, avec promeſſe de lui en faire juſtice, s'ils y contrevenoient.

Ce réglement portoit, que l'impôt du ſel ne pourroit être augmenté ſimplement par généralités, mais nommément par paroiſſes, ſelon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroiſſes de pareille quantité. Pour le fauxſonnage, il me parut qu'il y avoit une diſtinction à faire. On ne ſauroit punir trop ſévérement ceux qui trafiquent du faux ſel; mais il faut uſer d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des fauxſonniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas pris ſur le fait. Quant à la taxe des élus & autres officiers de finance, il y en a de deux ſortes; l'une, ſur tous les officiers de finance en général, en laquelle le roi avoit jugé à propos de convertir les recherches commencées contr'eux, & l'autre, contre les élus en particulier, fondée ſur le rétabliſſement de leurs droits, taxations &

exemptions de taille & de ſervice alternatif. Il étoit ordonné par ce réglement, que la premiere de ces taxes ne pourroit plus à l'avenir s'exiger, que de gré à gré; en ſorte que ceux qui déclareroient devant l'huiſſier qui leur en fait la ſignification, ou à ſon refus, pardevant le juge, notaire ou tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe; mais en ce cas, ils devenoient ſujets à être pourſuivis criminellement, s'ils ſe trouvoient convaincus d'avoir malverſé. La ſeconde taxe, de même. Les élus qui aimeroient mieux renoncer aux priviléges de leur charge, en étoient déchargés; mais ils devenoient ſujets à reſtituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner ſous ce titre, au préjudice des édits & ordonnances du roi & des états.

Les commiſſaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juſte de décharger la province de Normandie d'onze mille & tant d'écus, ſur ſon impoſition; ils m'en firent écrire par les tréſoriers de France, & furent prêts d'envoyer des députés au roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis qu'il n'étoit pas beſoin qu'ils fiſſent cette démarche, que j'y diſpoſerois S. M. déja aſſez portée d'elle-même

à leur donner de bien plus grandes marques de ſa bienveillance, ſi l'état de ſes affaires, & les largeſſes qu'il falloit faire aux courtiſans inſatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour faire décharger la province d'une ſomme bien plus conſidérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je ſentois la juſtice de la promeſſe que je leur faiſois, lorſque je voyois une ſomme de deux cens quarante-ſix mille trois cens quatre-vingt-une livres, jointe à la taille de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi conſiſtoit cette ſomme; trente-trois mille livres pour les ponts & chauſſées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caën; trente-ſept mille cinq cens livres pour la ſuppreſſion de l'édit des toiles, dans ces deux généralités; vingt-deux mille cinq cens livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties dans ces deux généralités, quoiqu'il ſe leve différentes ſommes ſous ce titre, ſur Paris & les autres villes; quinze mille livres pour les ponts de Mante & de S. Cloud; trente mille livres pour le canal de la Seine & de la Loire, & huit mille trois cens quatre-vingt une livres pour le grand prévôt de la province. Encore une

fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangeres à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté considérablement les sommes, qui en apparence y sont destinées; mais qui en effet restent dans la bourse d'un petit nombre de particuliers, sans qu'il en revienne rien au roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême responsable de deniers qu'il disoit n'avoir plus entre les mains, parce que quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en désaisir, sans lettres-patentes du roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malversation dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les magasins. Il sut que l'on poursuivoit en mon absence, une commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de recettes & fausses reprises; il écrivit aussi-tôt au chancelier qu'on sursît cette affaire, parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question.

Ce prince faisoit, à son ordinaire, de grandes dépenses. Je ne parle point de celles

qui s'en alloient en préſens de bijoux convenables à la richeſſe d'un puiſſant roi ; c'eſt en celle ci que Henri ne ſe montroit point du tout prodigue. Je cite pour exemple le préſent qu'il fit à la dame Bretoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, ſans y mettre plus de mille ou douze cens écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre maniere, plutôt qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais quant à ſes dépenſes perſonnelles, & principalement ſon jeu, cela compoſoit toujours un article très-conſidérable. Je recevois ſouvent des meſſages pareils à celui du 11 décembre. Henri ayant perdu tout ſon argent au jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Lomenie étoit porteur, que Morand lui portât le ſoir deux mille piſtoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec Parfait, pour l'extraordinaire de ſa maiſon. J'eus ordre de ſa part, le 4 octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cens quatre livres à mademoiſelle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance que le billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'impoſition des deux ſols ſix deniers par mi-

not de ſel. Comme cette impoſition n'eut point lieu, il fallut en celle-ci payer à Zamet trente-ſept mille quatre cens quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reſte, & lui rendre outre cela, trente quatre mille deux cens vingt livres qu'il avoit prêtées depuis ce tems-là à S. M. ou déboursées pour lui. Il fit préſent de mille écus à la Varenne. Villeroy écrivit à mon fils, par ſon ordre, que j'acquittaſſe une dette de ce prince à Balbani, qui étoit détenu au For-l'Evêque, & que je travaillaſſe à le faire ſortir de priſon.

D'autres dépenſes qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les portes de S. Bernard & du Temple, & les fontaines devant le palais & la croix du tiroir. S. M. avoit écrit au prévôt des marchands, qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la S. Jean. Le conſeil donna depuis, je ne ſais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers deſtinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, contre la diſpoſition du conſeil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la ſomme néceſſaire à cet entretien, ſeroit levée ſur les bourgeois de Paris, ſelon le toiſé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs

maiſons. S. M. voulut ſavoir la cauſe du retardement de ces ouvrages, & de cette erreur du conſeil.

Ce prince m'avoit parlé pluſieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé en détail, tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de ſur-intendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, & de ſur-intendant des bâtimens & des fortifications. Je pris le tems qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé; mais quoique je fuſſe parti de chez moi aſſez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que S. M. étoit déja ſortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arſenal, me contentant d'en garder un ſommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorſqu'elle ſeroit rentrée, & j'allai l'attendre chez madame de Guiſe, qui me preſſoit depuis long-tems d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chaſſe que Henri s'étoit levé ce jour-là ſi matin, & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiſeau. Il diſoit qu'il ne les trouvoit jamais ſi bons, ni ſi tendres, que quand on les prenoit de cette ſorte, & ſur-tout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiſeau. Le chaud commençant à ſe faire ſentir, ce prince revint tout à

fait content de sa chasse, & dans une disposition d'esprit que sa bonne santé & l'heureux état de ses affaires égayoient encore. Il monta dans la grande salle, en tenant ses perdreaux; & il cria à Cocquet, qui attendoit son arrivée en causant avec Parfait au bout de la salle : « Cocquet, Cocquet, vous ne devez pas nous plaindre » un dîner à Roquelaure, Termes, Frontenac, Arembure & moi, car nous apportons de quoi nous traiter; mais allez » promptement faire mettre la broche, & » leur réservant leur part, faites qu'il y en » ait huit pour ma femme & pour moi. » Bonneval que voilà, lui portera les siens » de ma part, & lui dira que je vais boire » à sa santé; mais je veux qu'on garde pour » moi de ceux qui sont un peu pincés de » l'oiseau, car il y en a trois bien gros que » je leur ai ôtés, & auxquels ils n'avoient » encore gueres touché ».

Comme Henri faisoit le partage, arriva la Clielle, tenant son gros bâton, & avec lui Parfait, qui portoit un fort grand bassin doré, couvert d'une serviette, & qui commença à crier par deux fois : « Sire, embrassez-moi la cuisse, car j'en ai quantité & de fort bons. Voilà Parfait bien » réjoui, dit le roi; cela lui fera faire un » doigt de lard sur les côtes : je vois bien

» qu'il m'apporte de bons melons; j'en ſuis
» bien-aiſe, car j'en veux manger aujour-
» d'hui tout mon ſaoul : ils ne me font
» jamais de mal, quand ils ſont fort bons,
» que je les mange ayant grand faim, &
» avant la viande, comme l'ordonnent les
» médecins; mais je veux que vous quatre
» y ayez auſſi part; c'eſt pourquoi n'allez
» pas après les perdreaux, que vous n'ayez
» vos melons; je vous les donnerai, après
» que j'aurai retenu la part de ma femme
» & la mienne & de quoi en donner à qui
» j'en ai promis ». En entrant dans ſa chambre, le roi donna deux melons, qu'il avoit mis à part, à deux garçons qui étoient à la porte, en leur parlant à l'oreille; & comme il vit ſortir de ſon long cabinet aux oiſeaux, Fourcy, Beringhen & la Font, ce dernier portant un gros paquet enveloppé. « La Font, lui dit Henri, m'apportez-vous encore quelque ragoût pour mon
» dîner? Oui, Sire, répondit Beringhen;
» mais ce ſont des viandes creuſes, qui ne
» ſont bonnes qu'à repaître la vue. Ce n'eſt
» pas ce qu'il me faut, reprit S. M. car je
» meurs de faim, & je veux dîner, avant
» toutes choſes. Mais encore, la Font,
» qu'eſt ce que c'eſt que cela, que vous por-
» tez ſi bien enveloppé? Sire, dit Fourcy,
» ce ſont des modeles de différentes ſortes

» d'étoffes, de tapis, & de tapisseries que » vos meilleurs manufacturiers veulent en- » treprendre de faire. Cela sera bon après » dîner, repliqua Henri, pour le montrer » à ma femme; & puis aussi bien me vient- » il de souvenir d'un homme avec lequel » je ne suis pas toujours d'accord en tout, » principalement lorsqu'il est question de » ce que vous savez qu'il appelle des ba- » bioles & des bagatelles. Je crois, Fourcy, » ajouta-t-il, que vous devinez celui dont » je veux parler; je serai bien-aise qu'il soit » présent, avec ma femme, lorsque vous » nous montrerez toutes ces étoffes, qui me » feront souvenir de quelque chose que je » veux leur dire losqu'ils seront ensemble, » afin d'en savoir leur opinion ». Il me dit souvent, poursuivit encore S. M. parlant toujours de moi, sans me nommer, « qu'il » ne trouve jamais rien de beau, ni de bien » fait, quand il coûte le double de sa vraie » valeur, & que je devrois penser la même » chose de toute marchandise extrêmement » chere. Je n'ignore pas sur quoi, ni pour- » quoi il dit cela; mais je ne lui en fais » pas semblant; & il ne faut pas laisser de » l'entendre parler, car il n'est pas homme » à un mot. Fourcy, envoyez-le chercher » en diligence, & qu'on lui mene plutôt » un de mes carrosses, ou bien le vôtre ».

Le cocher rencontra un de mes laquais, que j'envoyois au Louvre, ſavoir ce que faiſoit le roi, & il vint chez madame de Guiſe, où j'avois déja achevé de dîner. Je ſurpris bien S. M. qui ne m'attendoit pas ſitôt. « Vous êtes bien diligent, me dit ce » prince, en me voyant entrer dans ſa » chambre, où il étoit encore à table, il » n'eſt pas poſſible que vous veniez de » l'Arſenal. Lorſqu'il ſut d'où je venois: » Toute cette maiſon-là, me dit-il, vous » apparente & vous aime fort, dont je ſuis » très-aiſe; car je ſuis perſuadé, que tant » qu'ils vous croiront, comme ils m'ont fait » dire qu'ils étoient réſolus de faire, ils ne » feront jamais rien qui nuiſe, ni à ma per- » ſonne, ni à mon état. Sire, lui répondis- » je, V. M. me dit tout cela d'une ſi bonne » maniere, que je vois bien qu'elle eſt en » bonne humeur, & plus contente de moi, » qu'elle n'étoit il y a quinze jours. Quoi! » vous ſouvient-il encore de cela, inter- » rompit ce prince? ô que non fait pas à » moi. Ne ſavez-vous pas bien que nos pe- » tits dépits ne doivent jamais paſſer les » vingt-quatre heures? Je ſais que cela ne » vous a pas empêché dès le lendemain de » ma colere, d'entreprendre une bonne af- » faire pour mes finances. Il y a plus de » trois mois, me dit enſuite Henri, avec

» beaucoup de gaieté, que je ne m'étois
» trouvé ſi léger, étant monté à cheval
» ſans aide & ſans montoir. J'ai eu un fort
» beau jour de chaſſe; mes oiſeaux ont ſi
» bien volé, & mes lévriers ont ſi bien
» couru, que ceux-là ont pris force per-
» dreaux, & ceux-ci, trois grands levraux.
» On m'a rapporté le meilleur de mes au-
» tours, que je croyois perdu. J'ai fort bon
» appétit. J'ai mangé d'excellens melons,
» & on m'a ſervi demi-douzaine de cailles,
» des plus graſſes & des plus tendres que
» j'aie jamais mangées. On me mande de
Provence, continua ce prince, pour me
faire voir que tout conſpiroit à ſa bonne
humeur, » que les brouilleries de Marſeille
» ſont entiérement appaiſées, & de plu-
» ſieurs autres provinces, que jamais l'année
» n'avoit été ſi fertile, & que mon peuple
» ſera riche, ſi je veux ouvrir les traites.
» S. Antoine m'écrit que le prince de Galles
» lui parle inceſſamment de moi, & de ce
» qu'il vous a promis de ſon affection pour
» moi. J'ai reçu avis d'Italie, que les choſes
» s'y diſpoſent de façon que j'aurai l'hon-
» neur & la gloire d'avoir réconcilié les
» Vénitiens avec le pape. Bongars me fait
» ſavoir d'Allemagne, que le nouveau roi
» de Suede eſt toujours de mieux en mieux
» avec ſes ſujets, & que le landgrave de

» Hesse m'acquiert tous les jours de nou-
» veaux amis, alliés & serviteurs assurés. Bu-
» zenval a écrit à Villeroy, que les Espa-
» gnols & les Flamands sont également ré-
» duits à un tel point de foiblesse qu'ils se-
» ront bientôt contraints d'entendre à une
» paix ou à une treve, dont il faudra de
» nécessité que je sois le médiateur & le
» protecteur; ce sera pour commencer à me
» rendre le conciliateur de tous les diffé-
» rends entre les princes chrétiens; & pour
» surcroît de satisfaction, ajouta S. M. d'un
» air enjoué, me voilà à table, environné
» de ces gens que voyez, (elle avoit à ses
côtés du Laurens, du Perron le jeune, Gu-
tron, des Yveteaux, Chaumont & les peres
Cotton & Gonthier) » de l'affection des-
» quels je suis très-assuré, & que vous
» jugez capables de m'entretenir de dis-
» cours utiles & agréables, qui empêche-
» ront qu'on ne me parle d'affaires, jusqu'à
» ce que j'aye achevé de dîner; car alors
» j'écouterai tout le monde, & je les con-
» tenterai, si raison & justice le peuvent
» faire ».

Je compris par quelques autres paroles de S. M. que les assistans avoient fait tomber la conversation sur sa personne, & qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités, & félicité sur ses prospérités. Je répon-

dis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. « Je ne laisserai pourtant pas passer, reprit le roi, tout ce qu'ils m'ont dit, » sans y contredire quelque chose ». Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts; & quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit que s'ils avoient toujours été près de sa personne, depuis la mort du roi son pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, & que ses méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient ou ses amis & alliés, ou ses sujets & serviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matiere à son éloquence, se mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, & même en mystique. « Vous » avez parlé-là d'un style si haut, lui dis- » je, lorsqu'il eut fini, qu'il seroit difficile » d'y rien ajouter ». Je lui soutins, ainsi qu'à ces messieurs, conformément à ce que venoit de dire S. M. ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout prendre, ce prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles & des allarmes de la guerre.

« Roſny, ſi vous vouliez, me dit le roi, » mettre ſur tout cela deux mots par écrit, » & me les donner, je les ferois voir à ceux » qui en ſont les incrédules ». Je répondis que cela demandoit bien du tems, & ne ſeroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant qu'il m'en ſouvient, quelques autres vérités ſur la religion & la politique, & ſur le malheur dont je voyois la France menacée, lorſqu'elle perdroit ſon roi, qui plurent, je crois, encore moins aux courtiſans, que ce que je venois déja de dire.

Tous ces diſcours, qui d'enjoués étoient devenus à la fin tout-à-fait ſérieux, furent interrompus, parce que la reine ſortant de ſa chambre pour rentrer dans ſon cabinet, le roi ſe leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui diſant, du plus loin qu'il la vit ; « hé bien ! ma mie, ne vous ai-je pas envoyé de bons melons, de bons perdreaux » & de bonnes cailles ? Si vous aviez eu » auſſi bon appétit que moi, vous auriez » fait bonne chere ; car je n'ai jamais tant » mangé, ni été en ſi bonne humeur que » je le ſuis ; demandez-le à Roſny ; il vous » en dira le ſujet, & vous contera toutes » les nouvelles que j'ai reçues & les diſ- » cours que nous avons tenus ». La reine,

qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable, lui répondit que pour contribuer, de son côté, à divertir S. M. elle lui avoit fait préparer un ballet & une comédie, de son invention, le ballet représentant les félicités de l'âge d'or, & la comédie, les amusemens différens des quatre saisons de l'année. « Je ne dis pas, ajouta-t-» elle, que je n'aye pas eu un peu d'aide, » car Duret & la Clavelle n'ont bougé » tout ce matin d'avec moi, pendant que » vous avez été à la chasse. Que je suis aise, » ma mie, lui dit Henri, de vous voir de » cette humeur! Je vous prie, vivons tou-» jours de même ». Il fut question de voir ensuite les desseins de tapisseries de Fourcy; le roi demanda l'avis de la reine, & dit, en se tournant de mon côté, qu'il savoit déja le mien de reste; mais que je montrasse à la princesse & à lui mes sommaires d'états.

Il y en avoit trois, c'est-à-dire, autant que d'états généraux; c'étoit une simple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoit la surintendance des bâtimens & fortifications, le roi vit ce que renfermoit l'état général. 1°. Un mémoire de toutes les fortifications faites à ses places frontieres, depuis que j'en avois la direction. 2°. De tous les bâtimens &

maisons royales. 3°. De tous les meubles, tapisseries, vaisselles d'or & d'argent, joyaux & pierreries que je lui avois amassés. Le second sommaire, qui appartenoit à la finance, indiquoit des mémoires : 1°. des changemens & améliorations que j'avois faits dans toutes les différentes parties des finances & des revenus de S. M. 2°. De toutes les especes d'or & d'argent actuellement dans le trésor royal. 3°. Des ménagemens qui me restoient à faire, & des sommes que j'espérois joindre aux premieres. Enfin, le troisiéme sommaire, qui étoit pour la grande-maîtrise, annonçoit des états : 1°. des piéces de six différens calibres déposées dans chaque arsenal, & de tout ce qui peut concerner le canon. 2°. Du nombre des boulets, avec les moyens de tenir & faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie. 3°. De la quantité des trois sortes de poudre qu'on fabriquoit ordinairement. 4°. De la quantité d'armes, outils, instrumens & autres ustensiles d'artillerie. 5°. Du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le roi peut mettre sur pied, réparti selon les généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Espagne & des Etats des Provinces-Unies, il faut voir ce qui se passa cette année en

Flandre (32). Les Eſpagnols, à qui l'armée deſtinée à l'expédition de Sedan, avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur, le marquis Spinola partit de Gênes le 6 mai, pour arriver en Flandre le 19. Le ſiége de Rhimberg, que les Eſpagnols firent au mois de ſeptembre, fut le ſeul exploit un peu conſidérable de cette campagne. Les aſſiégés ſe défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, & firent pluſieurs ſorties qui coûterent la vie à deux colonels Eſpagnols, l'un nommé Thores, & l'autre commandant le nouveau terſe (33) venu de Savoye; ce qui fit croire que ce ſiége ſeroit fort douteux, & tireroit du moins en longueur; Spinola en eut cette opinion, & le roi conjectura que Rhimberg ne ſe rendroit pas, du moins avant le 20 octobre; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le courier que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la nouvelle à Madrid, & qui paſſa par

(32) Conſultez ſur cet article, *de Thou*, *le Mercure François*, *année 1606*, & *Siri*, *ibid.*

(33) Le terme de Terſe, qui eſt employé en deux ou trois endroits des Mémoires de Sully, y ſignifie un bataillon, ou un nombre de compagnies de gens de pied, réunies en un corps.

Paris

Paris, les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre ; mais pour dire vrai, les Etats ne se montrerent pas en cette occasion tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés & ennuyés de la guerre, & la garnison de Rhimberg, laissée par le sénat sur sa bonne foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmener son canon, &c. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu ni secourir la place, ni inquiéter l'armée Espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siége & la campagne entiere.

Au reste, on cessera d'en être surpris ; lorsqu'on saura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval & de Berny (*a*) en faisoient foi, & les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne, de son côté, n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les siéges d'Ostende

(*a*) Mathieu Brulard, sieur de Berny.

& de l'Ecluſe avoient fait des deux parts une bleſſure que rien n'avoit pu fermer. Auſſi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, & ceux qui s'y étoient montrés juſques-là les plus oppoſés, ſe trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce ſentiment. On commença à ne plus ſolliciter auſſi fortement les ſecours du roi de France, ni à eſtimer ſes promeſſes, ce qu'on faiſoit auparavant. Et je ſuis perſuadé que le ſouvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à S. M. fut une des principales cauſes du retardement de la paix ou de la treve, qui, ſans cette conſidération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la méſintelligence entre le prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la diviſion dans le conſeil des Etats, le premier ne voulant pas entendre parler de paix, & l'autre ne ceſſant point de déclamer contre la guerre. Cette méſintelligence faiſoit encore qu'on ne ſavoit trop dans le conſeil de France à quoi ſe réſoudre ſur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit ſervir l'une des factions à ſon gré, ſans déſervir l'autre.

Buzenval revint au mois de décembre à Paris, chargé de faire pluſieurs propoſitions, ſur leſquelles S. M. ne voyant pas

bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arſenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de S. M. Je voyois bien que ſi l'on avoit quelque réſolution à prendre, au ſujet de la paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faiſoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais comment ſe comporter, & que répondre à des gens ſans force, ſans union entr'eux, & ſi dépourvus de conſeil, que n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de S. M. c'étoit notre agent lui-même qui étoit obligé de leur en ſervir? Engager ces provinces à embraſſer la domination Françoiſe, & alors faire de leur affaire la nôtre propre? Mais c'eut été ſe jetter de gayeté de cœur, dans une guerre avec toute la maiſon d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu ſe mettre en poſſeſſion, ſont éloignés du nôtre; que nous n'avions encore aucun des préparatifs néceſſaires pour traverſer des terres ennemies, ni de vaiſſeaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes. Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme

l'offroit Buzenval de leur part? Ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, ſans en avoir les avantages. C'étoit outre cela de nombreuſes garniſons à entretenir, parce que ces villes auroient été ſans doute des places frontieres, & dans leſquelles les Flamands nous auroient vus preſque d'auſſi mauvais œil, que les Eſpagnols eux-mêmes, comme l'Angleterre nous en fourniſſoit un exemple tout récent. De quelque maniere qu'on déguiſe tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Eſpagne, il nous l'auroit auſſi immanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied & nous faire un établiſſement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre ni des uns ni des autres, il falloit que notre coup d'eſſai nous aſſurât d'emblée l'empire de la mer contre les Eſpagnols, & dans une néceſſité, contre les Anglois; je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuſe, les Pays-Bas étoient perdus pour l'Eſpagne; mais quelles dépenſes & quels efforts, pour en venir-là? Je ſuis encore perſuadé que nous pouvions, ſans donner de l'ombrage à nos voiſins, & ſans nous attirer de la part de l'Eſpagne, que des plaintes & des murmures,

continuer à favoriser ouvertement les Etats, comme nous avions fait jusqu'à présent; mais outre que les dépenses que nous faisions pour eux, devoient nécessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions espérer, étoit de retarder simplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Espagne, & la guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il se fît sans nous, ou que nous parussions en être les médiateurs. Le second étoit le seul raisonnable, & l'on y vint à la fin; mais le roi étoit encore assez éloigné, au tems dont je parle, de goûter ce trait de politique; & en un sens, c'étoit celui de tous les partis qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à peu près les réflexions que je fis faire au roi, qui vouloit savoir mon avis sur le sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvois aller trouver S. M. Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part & d'autre, on laissa au tems le soin de mûrir

toutes choſes. Elles demeurerent dans cet état d'incertitude juſques & bien avant dans l'année ſuivante. Les Etats firent par Aërſens quelques petits préſens au roi & à la reine, dont S. M. les fit remercier, & donner par la reine à la femme d'Aërſens pour quinze cens écus de bijoux. Aërſens préſenta au roi de la part de ſes maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, & que le duc de Virtemberg reſſentit les effets de la protection du roi. Montglat étoit l'homme de confiance de S. M. en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit auſſi, & qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, diſoit-il, où il pût prêcher ſa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conſpiration (34), tramée par

(34) Le détail de cette conſpiration nous jetteroit dans un récit trop long, & qui n'a pas aſſez de rapport avec ces Mémoires. M. de Thou & le Mercure François la font commencer dès les dernieres années de la reine Eliſabeth. Conſultez ces hiſtoriens, *ann.* 1605 & 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainſi qu'aux deux jéſuites

les jésuites, Henri Garnet & Oldecorne, avec plusieurs autres Anglois, contre la

---

Henri Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoissance de la conspiration, & de n'en avoir rien déclaré. « Ce que le roi, dit l'Etoile, sut bien » dire au P. Cotton, quand il lui en parla : je » ne veux croire celui-là de vous autres, dit-il, » ni toucher au général de votre ordre, si ce n'est » à Person, qui est à Rome près sa sainteté, le- » quel je sais n'avoir ignoré cette pernicieuse me- » née & dessein » : *année 1605.*

Le P. Oldecorne protesta avant que de mourir (le 17 avril 1606), qu'il n'avoit jamais ni su, ni approuvé la conspiration des poudres. Mezerai dit que ce pere avoit soutenu que l'entreprise étoit bonne & louable; mais il le dit, je ne sais sur quel fondement, lui qui fait de Hall & d'Oldecorne, deux hommes différens, quoique ce soit le même, qui avoit deux noms. Le P. Garnet fut exécuté le 3 mai. Les juges n'épargnerent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été instruit par une autre voie que celle du sacrement, dont ils savoient que le sceau est inviolable chez les catholiques. Le P. Garnet, selon les relations des catholiques, entra si peu dans ce dessein, dont Larrey le fait l'auteur & le promoteur, qu'il mit tout en usage, à la révélation près, pour le prévenir, exhortant sans cesse les catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le P. Personius & par le P. Aquaviva, général des jésuites, qu'il falloit éviter sur toutes choses, de prendre aucune résolution violente, dont l'issue ne pouvoit être que funeste à la religion. *Mém. pour servir à l'Hist-*

personne du roi: Les conjurés avoient résolu de le faire sauter en l'air, avec les principaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seroient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des traînées de poudre.

---

toire universelle de l'Europe, *tom.* 1, *p.* 74. P. Mathieu disculpe de la même maniere le P. Garnet, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 715. Voyez aussi le livre composé par le P. Daniel Bartholi, jésuite Italien, qui a pour titre : *Dell'Istoria della Compagnia di Giesu d'Inghilterra.* Ces témoignages suffisent pour réfuter tous ceux qui, ainsi que Bayle (Rép. des Lett. mars 1687), ont avancé que, selon tous les historiens, les P. Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. Ce P. Person, ou Robert Personio, étoit un jésuite de beaucoup de mérite & de savoir.

Fin du Tome VI.

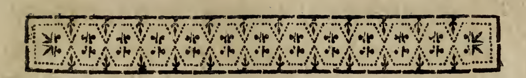


TABLE DES MATIERES

Du sixieme Volume.

A

B

E

F

H

J

L

M

P

S

T

V

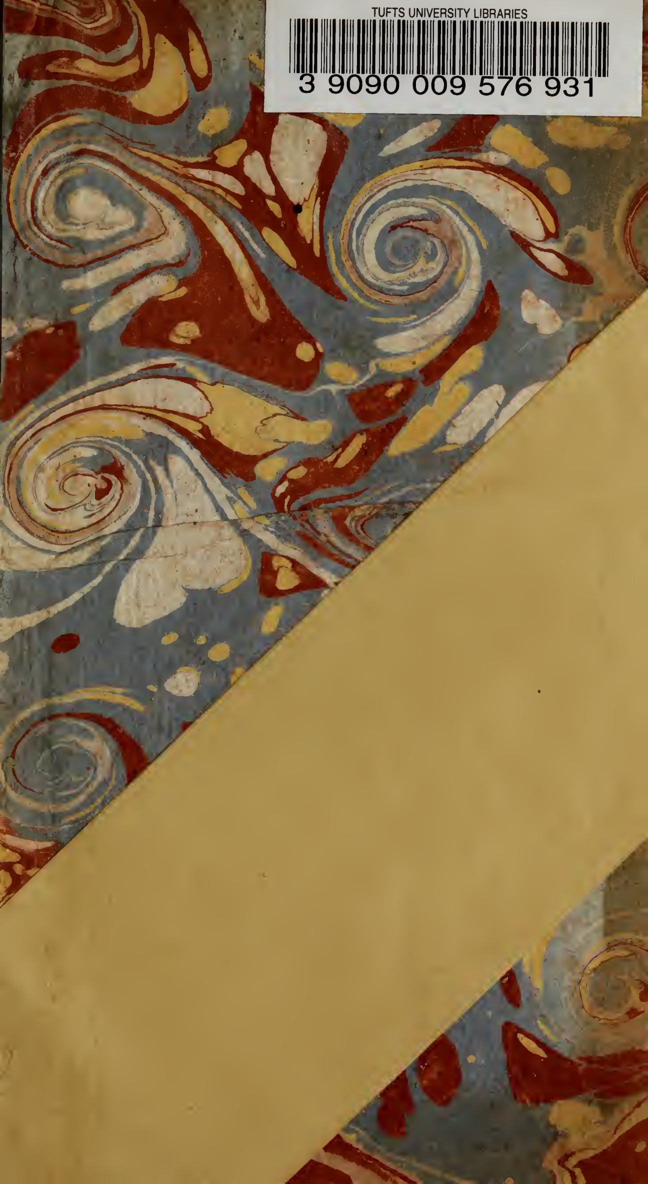
W

Y

Z

Fin de la Table du fixiéme Volume.




TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 009 576 931

